

2024 RAPPORT ANNUEL

RAPPORT DE GESTION
ET COMPTES ANNUELS





2024 RAPPORT ANNUEL

Editeur responsable : Michel Dorigatti,
Président du Comité de Direction d'HUmani.
Coordination : Service communication.
Mise en page : Antoine Dehasseler.
Photos : Bruno Rijm, Adobe Stock.
Avril 2025.



Rapport de gestion

Table des matières

Événements de 2024

▶ Les événements de 2024	6
--------------------------------	---

Qui sommes-nous ?

1) Présentation du secteur hospitalier	14
▶ Qui sommes-nous ?	15
▶ Répartition des lits agréés par site et par indice	17
▶ Nos différentes implantations	18
2) Présentation du secteur non hospitalier	20
▶ Qui sommes-nous ?	21
▶ Nos différentes implantations	25
3) Organigrammes	27
▶ Organigramme fonctionnel d'Umani	28
4) Informations légales et statutaires	29
▶ Les statuts	30
▶ L'Assemblée Générale	31
▶ Le Conseil d'administration	31
▶ Le Comité de rémunération	33
▶ Le Collège des Contrôleurs aux comptes	33
▶ Le Bureau exécutif	33
▶ Le Comité de Direction	35
▶ Le Comité d'audit	35
▶ Les Comités légaux	36
▶ Les organisations syndicales représentatives	36

Bilans d'activité

1) Bilan du secteur hospitalier	38
▶ Chiffres-clés du CHU Charleroi-Chimay	39
2) Bilan du secteur non hospitalier	44
▶ Secteur aide à la jeunesse	45
▶ Secteur ONE	45
▶ Les crèches	46
▶ Le Pôle des aînés	47
3) Acteur économique	49
▶ Volume de commandes passées aux fournisseurs par région	50
▶ Volume de commandes passées aux fournisseurs par province	50
▶ Volume de commandes passées aux fournisseurs situés dans les communes associées et quote-parts sociales	51
4) Politique financière	52
▶ Flux financiers	53
▶ Les crédits court terme	53
▶ Les crédits long terme	53
▶ Les placements de trésorerie	54
5) Personnel d'Umani	56
▶ Évolution des effectifs en 2024	57
6) Bilan social	60
7) Annexes	66
▶ Annexe 1 : Rapport de rémunération - L6421-1 du CDLD - Projet	67
▶ Annexe 2 : Rapport annuel du Comité de rémunération (ART. L1523-17 §2 AL 3 du CDLD)	71

Comptes annuels

Table des matières

1. Comptes de résultats des secteurs hospitalier et non-hospitalier	75
I. Secteur hospitalier	76
A. Compte de résultats consolidés du secteur hospitalier	76
II. Secteur non-hospitalier	81
2. Affectation des résultats d'Humani	84
3. Bilan d'Humani après affectation des résultats	86
4. Comptes annuels d'Humani – format BNB	93
I. Bilan après affectation	94
II. Compte de résultats d'Humani	96
5. Plan financier pluriannuel	97
6. Article 3:6 du code des sociétés et des associations – points complémentaires	100
7. Liste des adjudicataires	105
8. Rapport sur les participations	119
9. Lettre d'affirmation d'Humani	121
10. Attestation du réviseur d'entreprises	136

RAPPORT DE GESTION



ÉVÉNEMENTS DE 2024



► Création de la clinique de la Prostate et 300^e curiethérapie

Le CHU Charleroi-Chimay a inauguré sa clinique de la Prostate qui regroupe une équipe multidisciplinaire autour des patients atteints du cancer le plus fréquent chez l'homme en Belgique. Celle-ci s'articule autour d'urologues, de radiothérapeutes, de l'imagerie médicale et du service d'oncologie-hématologie, sans oublier les paramédicaux.

Parmi les différents types de prise en charge proposés, la curiethérapie est exercée depuis 20 ans au CHU de Charleroi. En 2024, le service de Radiothérapie a traité son 300^e patient. Une expertise unique dans la région.

► Un accueil upgradé à l'Hôpital André Vésale

L'accueil du patient reste l'une des priorités du CHU Charleroi-Chimay. Dans cette optique, des améliorations substantielles ont été apportées à l'Hôpital André Vésale. Un système de routes a ainsi été mis en place pour permettre une meilleure orientation dans ce bâtiment à l'architecture particulière. En mai, les admissions hospitalières ont pu intégrer leurs nouveaux espaces entièrement conçus en interne par les régies techniques d'Humani. Les patients bénéficient ainsi d'un accueil plus confortable et discret.





► L'offre médicale se déploie au Centre de Santé des Fagnes

Un nouveau service de révalidation a été inauguré en novembre sur le site chimacien. Celui-ci répond à un véritable besoin pour la région et permet à des patients opérés dans les grands hôpitaux urbains d'effectuer leur réadaptation fonctionnelle au Centre de Santé des Fagnes, beaucoup plus proche de leur domicile. Le service a immédiatement connu un grand succès et est appelé à se développer, une fois les effectifs recrutés.

En mars, l'imagerie médicale a fait l'acquisition d'un nouveau mammographe. Equipé des dernières technologies, il permet des examens plus précis tels que la tomosynthèse, l'angiomammographie et la biopsie sous angiomammographie.

► Deux nouveaux PIT à Chimay et au Mambourg

Deux nouveaux PIT ont vu le jour en 2024, au départ de sites du CHU Charleroi-Chimay. Le premier est basé au centre-ville de Charleroi, au sein de l'Espace Santé (Mambourg). Il est composé de 16 infirmiers SISU, 5 médecins urgentistes et une quinzaine d'ambulanciers. En juillet, c'est depuis le Centre de Santé de Fagnes qu'un nouveau PIT a effectué sa première sortie. Un véritable atout pour la région en termes d'aide médicale urgente. Pour rappel, le Paramedical Intervention Team est un intermédiaire entre l'ambulance classique et le SMUR. Il intervient pour des missions nécessitant des actes techniques (éventuellement invasifs) et l'administration de certains médicaments (crise d'épilepsie, hypoglycémie, difficultés respiratoires...)





► Un accélérateur linéaire doté de l'IA en radiothérapie

Nouvelle acquisition pour le service de Radiothérapie : le CHU Charleroi-Chimay est le seul hôpital wallon à disposer du nouvel accélérateur linéaire Ethos développé par Varian. Grâce à l'intelligence artificielle, celui-ci permet la mise en œuvre de thérapies adaptatives qui tiennent compte des modifications anatomiques du patient telles que la prise de poids, la position des organes ou la taille de la tumeur. Cet accélérateur de nouvelle génération est le seul en Belgique couplé au superscan Hypersight qui offre une qualité d'image supérieure, et donc, accentue encore l'excellence de la prise en charge.

► Création du comité des usagers

Un Comité des Usagers a vu le jour en septembre 2024 au CHU Charleroi-Chimay. Il s'agit d'un groupe de patients et de proches de membres du personnel qui travaillent en partenariat pour améliorer la qualité et la sécurité des soins. Composé d'une quinzaine de personnes, le comité se réunit mensuellement sous la bonne organisation du Département Qualité et Gestion des Risques Médico-soignants.





► Un nouveau CT Scan sur le site Vésale

Un nouveau CT Scan ultra-performant a été installé à l'Hôpital André Vésale en 2024. Le Somatom Force de Siemens Healthineers est un système de tomodensitométrie de pointe, actuellement unique en Hainaut.

Il permet une meilleure qualité d'image et des diagnostics plus précis, une réduction significative du bruit, de la dose d'irradiation et des produits de contraste injectés, mais aussi plus de confort et moins de stress grâce à des temps de scan plus courts.

► Le CHU Charleroi-Chimay reconnu comme Centre Multidisciplinaire de l'Obésité Pédiatrique

Le CHU Charleroi-Chimay est désormais reconnu comme Centre Multidisciplinaire Pédiatrique de l'Obésité. Il fait partie des 25 lauréats en Belgique et est d'ailleurs le premier à obtenir cette reconnaissance en Hainaut.

Ce label met en valeur la qualité de la prise en charge en ambulatoire des enfants de 2 à 18 ans atteints d'obésité, que ce soit d'un point de vue médico-soignant ou paramédical (diététique, kinésithérapie, physiothérapie, psychologie).



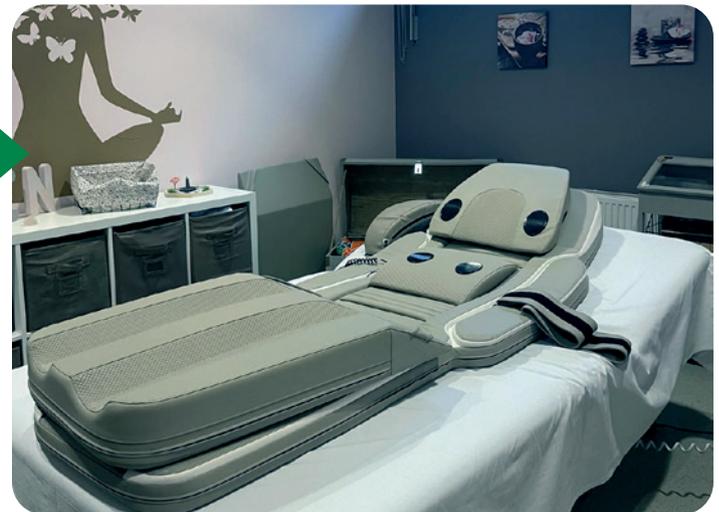


► **Traitement des AVC : le CHU Charleroi-Chimay reconnu comme centre S2**

Le CHU Charleroi-Chimay figure parmi les 5 centres wallons reconnus pour l'excellence de leur prise en charge des patients victimes d'accident vasculaire cérébral. Chaque année, 600 à 700 patients victimes d'AVC sont accueillis à l'Hôpital Civil Marie Curie et entre 100 et 120 subissent une thrombectomie. Le CHU Charleroi-Chimay est aussi le seul à être certifié «ESO Stroke», gage d'une prise en charge optimale des AVC.

► **Un espace zen à l'Hôpital Léonard de Vinci**

L'Hôpital Léonard de Vinci a inauguré son nouvel Espace Zen, à destination des patients de l'hôpital et de leurs aidants-proches. Ce lieu apaisant a pour objectif d'offrir un moment de bien-être hors du cadre médical. Lors des moments difficiles physiquement et émotionnellement, les patients et leurs aidants peuvent donc profiter d'une séance de relaxation avec musique apaisante et lumière tamisée, d'un massage sur le matelas d'andulation, de soins esthétiques, d'une séance de réflexologie plantaire... Une petite bulle hors du temps qui fait du bien au cœur et au corps !





► Visite de la Princesse Léa de Belgique en Pédiatrie

En décembre, la Princesse Léa de Belgique s'est rendue au chevet des enfants hospitalisés à l'Hôpital Civil Marie Curie, accompagnée de la Fondation Chocolat et Sucre d'Art, à qui elle a donné son Haut Patronage. Venue les bras chargés de chocolat, elle a visité l'école à l'hôpital ainsi que les services de Pédiatrie et de Néonatalogie. La Princesse a réconforté nos jeunes patients et leurs parents, salué les membres du personnel et s'est montrée impressionnée par la qualité et la technicité des soins prodigués au CHU Charleroi-Chimay.

► Lancement du laboratoire de la marche

Le laboratoire de la marche a ouvert ses portes le jeudi 2 mai sur le site de l'Hôpital André Vésale. Il est accessible tant aux patients internes qu'externes, capables de déambuler seuls.

L'analyse de la marche aide au diagnostic des pertes d'équilibre, des chutes répétitives, des pathologies orthopédiques mais aussi des atteintes de la marche à un âge avancé. Le test permet aussi de vérifier l'efficacité d'un traitement, notamment dans le cadre d'un AVC, d'une sclérose en plaques, d'apraxie de la marche, d'ataxies ou encore de la maladie de Parkinson. Ce laboratoire complète le nouveau plateau neurologique de l'Hôpital Vésale, qui devient l'un des plus modernes du pays.



QUI
SOMMES-
NOUS ?



1

PRÉSENTATION DU SECTEUR HOSPITALIER

QUI SOMMES-NOUS ?

Depuis le 21 septembre 2023, le secteur hospitalier d'HUmani (CHU Charleroi-Chimay) comprend l'Hôpital Civil Marie Curie et l'Hôpital André Vésale, qui offrent tous deux la gamme complète des activités habituelles des services aigus, un hôpital de réadaptation (Hôpital Léonard de Vinci), un hôpital rural (Centre de Santé des Fagnes), une clinique ambulatoire (Clinique Léon Neuens) et une concentration des activités psychiatriques sur le site de l'Hôpital Vincent Van Gogh à Marchienne-au-Pont.

Les deux hôpitaux généraux abritent en complémentarité des services médicaux et chirurgicaux spécialisés. L'Hôpital Civil Marie Curie est quant à lui certifié «Trauma Center» et spécialisé dans la prise en charge des patients polytraumatisés.

Le CHU Charleroi-Chimay, c'est :



1.491 lits agréés dont 100 lits universitaires



Un chiffre d'affaires de **590** millions d'euros



Plus de **112.000** urgences



Des activités de recherche et d'enseignement



Plus de **4.900** membres du personnel et près de **900** médecins et prestataires indépendants



Plus de **50.000** admissions grande porte et **89.000** admissions incluant les forfaits de jour



Des services de stages pour les étudiants des universités et des hautes écoles



1^{er} partenaire wallon du réseau hospitalier de l'Université Libre de Bruxelles.



Hôpital Civil Marie Curie

6 HÔPITAUX



Hôpital Civil Marie Curie
♥ **Lodelinsart**



Hôpital André Vésale
♥ **Montigny-le-Tilleul**



Hôpital Léonard de Vinci
♥ **Montigny-le-Tilleul**



Hôpital Vincent Van Gogh
♥ **Marchienne-au-Pont**



Clinique Léon Neuens
♥ **Châtelet**



Centre de Santé des Fagnes
♥ **Chimay**

1 CENTRE DE MÉDECINE SPORTIVE



Clinique du Sport
♥ **Monceau-sur-Sambre**

DE NOMBREUSES POLYCLINIQUES



Mambourg, Couvin, Fontaine-l'Evêque,
Philippeville et sur chacun des sites
hospitaliers

DES CENTRES D'AUTODIALYSE



Polyclinique du Mambourg
♥ **Charleroi**



Centre de Santé des Fagnes
♥ **Chimay**



Hôpital Civil Marie Curie
♥ **Lodelinsart**

1 CENTRE DE PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES SEXUELLES



Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles
♥ **Lodelinsart**

REPARTITION DES LITS AGRÉÉS PAR SITE ET PAR INDICE

Répartition 2024 des lits agréés par site et par indice :

	A	A1	K	k	C	D	C+D	I	E	G	M	Mic	N	Aigus	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Sp	Total
Marie Curie					109	161	103	32	27	24	38	8	15	517							0	517
Vincent Van Gogh	191	30	15	5										241						80	80	321
CHU Charleroi (agrément 718)	191	30	15	5	109	161	103	32	27	24	38		15	758						80	80	838
Vésale					71	102	56	9	15	78				331						0	0	331
L. de Vinci															45	25	95	8			173	173
CHU Vésale (agrément 325)					71	102	56	9	15	78				331	45	25	95	8	0		173	504
Centre de Santé des Fagnes (agrément 249)					30	30	27	3	15	24				129					20		20	149
Total	191	30	15	5	210	293	186	44	57	126	38	0	15	1.218	45	25	95	8	20	80	273	1.491

dont :

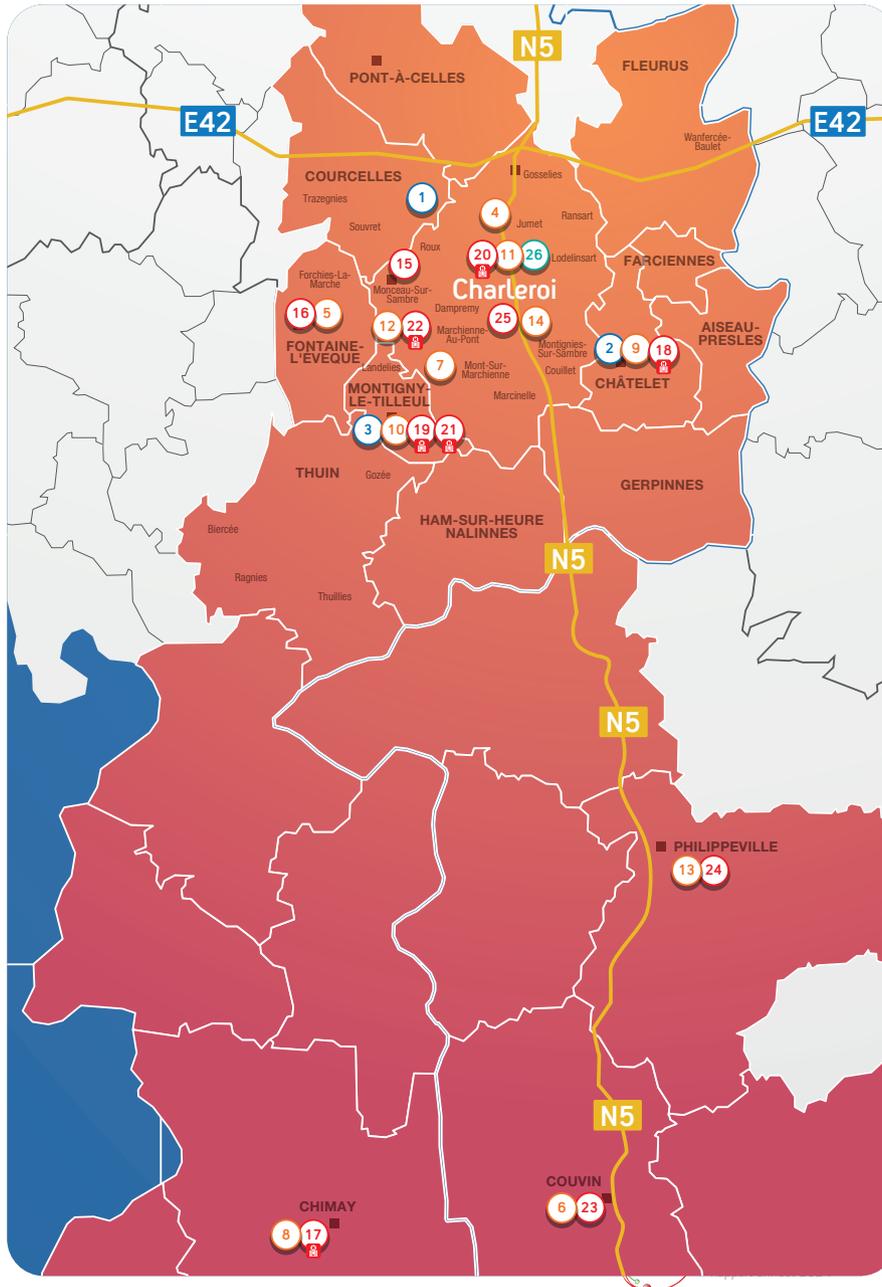
30 lits A gelés dans le cadre du projet 107 sur le site de Vincent Van Gogh

2 lits A gelés depuis le 17 octobre 2022 dans le cadre du projet HIC sur le site de Vincent Van Gogh

15 lits E suspendus sur le site de Vésale du 18/02/2020 au 18/02/2024



NOS DIFFÉRENTES IMPLANTATIONS



Voir la légende de la carte en page 24

Maisons de repos et de soins

- 1 Résidence Heureux Séjour
- 2 Résidence Pierre Paulus
- 3 Résidence Quiétude

Centres de prélèvement

- 4 Centre de Borfilet
- 5 Centre de médecine spécialisée de Fontaine-l'Évêque
- 6 Centre de prélèvement de la polyclinique de Couvin
- 7 Centre de prélèvement de Mont-sur-Marchienne
- 8 Centre de prélèvement du Centre de Santé des Fagnes
- 9 Clinique Léon Neuens
- 10 Hôpital André Vésale
- 11 Hôpital Civil Marie Curie
- 12 Polyclinique de Marchienne
- 13 Polyclinique de Philippeville
- 14 Polyclinique du Mambourg

Sites hospitaliers et polycliniques

- 15 Clinique du Sport de Charleroi
- 16 Centre de médecine spécialisée de Fontaine-l'Évêque
- 17 Centre de Santé des Fagnes
- 18 Clinique Léon Neuens
- 19 Hôpital André Vésale
- 20 Hôpital Civil Marie Curie
- 21 Hôpital Léonard de Vinci
- 22 Hôpital Vincent Van Gogh
- 23 Polyclinique de Couvin
- 24 Polyclinique de Philippeville
- 25 Polyclinique du Mambourg

Centre de Prise en charge des violences sexuelles

- 26 Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles

2

PRÉSENTATION DU SECTEUR NON HOSPITALIER



QUI SOMMES-NOUS ?

▷ Secteur Aide à la Jeunesse

Le secteur de l'Aide à la Jeunesse comprend 11 services agréés et subventionnés par l'Administration générale de l'aide à la jeunesse de la FWB et un service subventionné par l'ONE.

HUmani est un opérateur majeur du secteur de l'Aide à la Jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle déploie son activité sur seize communes de la division judiciaire de Charleroi. HUmani est la seule intercommunale agréée dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse.

Sept types d'activités touchant à l'enfance et à la jeunesse sont répartis sur quatorze services ou sections distincts.

Les activités du secteur Aide à la Jeunesse sont de plusieurs types :

1. Services résidentiels

Deux services résidentiels généraux (SRG) :

- **SRG La Cité de l'Enfance**
d'une capacité de 60 prises en charge (PEC) composé de trois sections :



Les Ecureuils :

21 PEC pour un public mixte de 0 à 6 ans



Le Château Ligny :

24 PEC pour un public mixte de 6 à 14 ans



Le Mas :

15 PEC pour un public mixte de 14 à 18 ans

- **SRG Les Moussaillons :**
18 PEC pour un public mixte de 0 à 6 ans

Problématiques concernées :

- 1° Les enfants en difficulté ainsi que les personnes qui éprouvent des difficultés dans l'exécution de leurs obligations parentales.
- 2° Tout enfant dont la santé ou la sécurité est en danger ou dont les conditions d'éducation sont compromises par son comportement, celui de sa famille ou de ses familiers (difficultés socio-économiques ne permettant plus de subvenir aux besoins de l'enfant, négligences plus ou moins graves, maltraitements...).

Deux services résidentiels d'urgence (S.R.U.) :



SRU Marcinelle :

Agréé pour 9 places d'accueil de jeunes entre 6 et 18 ans



SRU Madeleine :

Agréé pour 8 places d'accueil d'enfants de 0 à 6 ans

Ce sont les seuls SRU sur la division judiciaire de Charleroi. Nos deux SRU accueillent des enfants et des jeunes sur base d'une décision du tribunal lorsque l'intégrité physique ou psychique de l'enfant est exposée directement et actuellement à un péril grave, souvent lors de situations aiguës ou de crise du milieu familial. L'accueil est prévu pour une durée de 20 jours renouvelable une fois.

2. L'accompagnement des jeunes et des familles sur mandat administratif ou judiciaire

HUmani dispose aussi d'un Service d'accompagnement (SA - Le Rebond) qui réalise des accompagnements sociaux des familles en ambulatoire, sans héberger les enfants. Il s'agit de tenter de résoudre les problèmes qui pourraient conduire, s'ils s'amplifiaient, à une situation plus grave et de rupture (placement). Ce service bénéficie d'un agrément pour la prise en charge de 29 mandats, un mandat peut concerner plusieurs enfants s'ils ont la même résidence et sont issus d'une même fratrie, sans pouvoir concerner plus de 3 enfants.

3. Trois services AMO pour Actions en Milieu Ouvert ou services de prévention

- "Tu dis Jeunes" : Thuin, Lobbes, Merbes-le-Château, Montigny-le-Tilleul, Anderlues et Erquennes,
- "Visa Jeunes" : Fleurus, Farcennes, Aiseau-Prezles et Châtelet,
- "Pavillon J" : Courcelles, Pont-à-Celles, Fontaine-l'Évêque, Gosselies et Roux.

Ce sont des services de prévention implantés dans des quartiers rencontrant des difficultés diverses qui sont sollicités directement par les jeunes ou leurs familles sans mandat d'une autorité telle que juge, conseiller de l'aide à la jeunesse ou directeur de la protection de la jeunesse.

On entend par prévention un ensemble d'actions, de



type individuel et de type collectif, menées au bénéfice des jeunes vulnérables, de leur famille et de leurs familiers, qui favorise l'émancipation, l'autonomisation, la socialisation, la reconnaissance, la valorisation, la responsabilisation, la participation et l'acquisition ou la reprise de confiance en soi des jeunes, de leur famille et de leurs familiers en vue de réduire les risques de difficultés et les violences, visibles ou non, exercées à l'égard du jeune ou par le jeune. Les actions de prévention s'inscrivent dans un territoire où elles sont articulées aux autres actions sociales existantes (publiques ou privées). Ceux-ci développent des actions collectives de prévention sociale (sportives, culturelles...) avec les jeunes favorisant le développement d'habiletés sociales et citoyennes qui s'inscrivent aussi souvent dans l'adaptation et l'amélioration de l'environnement social et physique de ces jeunes.

Ces services peuvent porter la parole des jeunes et favoriser le dialogue entre eux et les autorités locales, encourageant leur inclusion sociale et citoyenne.

Travaillant avec des jeunes jusqu'à 22 ans, ils participent à leur insertion sociale et professionnelle.

4. La Maison de l'Adolescent (La Mado)

La "Mado", expérience innovante en Fédération Wallonie-Bruxelles, agréée depuis décembre 2015, fédère en un seul lieu les compétences d'une vingtaine d'institutions différentes (information des jeunes, aide à la jeunesse, santé, santé mentale, sexualité, aide juridique, école, insertion professionnelle, prévention du suicide, etc.) permettant d'apporter une réponse globale et efficace à l'adolescent et sa famille. En poussant une seule porte, ils peuvent trouver réponse à l'ensemble de leurs difficultés, dans une ambiance chaleureuse, avec ou sans rendez-vous, seuls ou accompagnés. Ce service est gratuit.

La Maison de l'Adolescent, c'est aussi un centre de ressources pour les professionnels en contact avec les adolescents : enseignants, soignants, éducateurs, intervenants sociaux divers, avocats, etc.

5. L'Auberge du Maréchal Ney

Les services d'accueil spécialisé de la petite enfance ont

pour mission d'offrir une prise en charge temporaire (max. un an sauf dérogation) aux enfants de 0 à 6 ans accomplis en vue de favoriser leur réinsertion dans le milieu de vie.

Les enfants peuvent être confiés à l'Auberge du Maréchal Ney, soit directement à la demande des parents. Cependant nous accueillons essentiellement des enfants placés par le conseiller de l'aide à la jeunesse (SAJ) ou le directeur de la protection de la jeunesse (SPJ).

La demande est motivée, dans la plupart des cas, par une impossibilité momentanée pour les parents d'assumer leur rôle éducatif et l'absence de relais dans l'environnement social proche.

Les principales causes sont : la précarité, l'hospitalisation d'un parent vivant seul avec son enfant, une crise au sein de la famille, un problème de dépression, des difficultés financières, des difficultés de logement, une difficulté grave d'intégration sociale.

Elle a une capacité subventionnée de 40 places.

6. Le Service de Parrainage

Le Service d'Accompagnement du Parrainage « Parrain & Moi » est un service non mandaté à visée préventive. Il a pour but de sélectionner des familles de parrainage et d'accompagner ces familles tout au long de celui-ci.

Plus spécifiquement, le parrainage est un projet bénévole qui consiste à consacrer du temps à un enfant de manière ponctuelle et régulière. Ce projet s'adresse à toutes personnes (seule, en couple, avec ou sans enfant(s)) âgées d'au moins 25 ans. Le rythme des contacts entre la famille de parrainage et l'enfant est établi selon les disponibilités et les besoins de chacun. Les contacts maximums sont de deux weekends par mois et la moitié des vacances scolaires.

Le parrainage d'enfants est la construction d'une relation affective privilégiée entre un parrain et un filleul. Il prend la forme de moments partagés.

Il repose sur des valeurs d'échange, de réciprocité, d'enrichissement mutuel et sur la confiance.

Il est fondé sur un engagement volontaire. Il se met en place dans l'intérêt de l'enfant (dont l'avis est sollicité) à la demande des parents ou autres titulaires de l'autorité parentale.

▷ Secteur ONE

Il poursuit la réalisation de projets innovants qui contribuent à la levée des freins à l'emploi et à la formation par des services de proximité.

Le secteur ONE, comptabilisant 235 travailleurs (114,70 ETP), est réparti en différents secteurs d'activité :

1. L'accueil extrascolaire :

Accueil d'enfants de 2,5 à 12 ans avant et après l'école qui propose des activités adaptées visant le bien-être et le développement de l'enfant dans 49 établissements scolaires des villes et communes du grand Charleroi et périphérie, tous réseaux confondus. Ce secteur accueille quotidiennement environ 2800 enfants.

2. Les Centres de Vacances

Milieux d'accueil non résidentiels à destination d'enfants de 2.5 à 12 ans durant les vacances scolaires. Ils permettent aux enfants au travers des projets thématiques, de s'amuser et de s'épanouir par la pratique des jeux, du sport, de l'art et/ou des activités de plein air.

▷ Les crèches

Les milieux d'accueil de la Petite Enfance se composent de 7 crèches réparties de façon stratégique sur Charleroi, Châtelet, Marchienne-au-Pont, Montigny-Le Tilleul et Lodelinsart.

Nos milieux d'accueil de la Petite Enfance comptent maintenant 454 places d'accueil et 155 travailleurs.

La capacité des Bambis est augmentée de 7 places grâce au Plan Cigogne (de 105 à 112 places).

Pédagogie commune :

- Le respect du rythme et des besoins de chaque enfant
- Un accueil personnalisé de l'enfant et de sa famille
- Le libre mouvement permettant à l'enfant de se mouvoir selon sa propre capacité motrice
- Amener l'enfant à être autonome, lui permettre de faire des choix et de prendre des initiatives selon ses besoins
- Le respect de l'autre au sein de la collectivité

Spécificités des crèches :

- Accueil flexible
- Accueil d'urgence
- Accueil d'enfants ayant des besoins spécifiques
- Accueil en verticalité pour les enfants 0-3 ans
- Accueil en horizontalité : section de bébés, moyens et de grands

Les parents peuvent visualiser via le site d'HUmani les projets d'accueil de chaque crèche.

Les responsables de crèches, les infirmières, les assistantes sociales ainsi que la direction pédagogique renforcent la qualité de l'accueil au sein du secteur.



NOS CRÈCHES



Les Bambis
📍 Montigny-le-Tilleul



Les Marmouzets
📍 Châtelet



Les Petits Aventuriers
📍 Châtelet



Les Câlinous
📍 Charleroi



Les Carabouyas
📍 Marchienne-au-Pont



Le Temps qui Passe
📍 Charleroi



L'Île aux Merveilles
📍 Lodelinsart

Le Pôle des Aînés

Le Pôle des Aînés regroupe trois maisons de repos et de soins situées sur le territoire de la région de Charleroi : la résidence Heureux Séjour à Courcelles, la résidence Quiétude à Montigny-le-Tilleul et la résidence Pierre Paulus à Châtelet.

Ces établissements offrent un hébergement de long séjour pour les personnes âgées, qu'elles soient autonomes ou en grande dépendance, tout en proposant également des alternatives aux placements définitifs, telles que les courts séjours, permettant notamment des périodes de répit familial ou des séjours de revalidation. Chaque résident bénéficie d'un encadrement de soins adaptés et d'un accompagnement axé sur la qualité de vie, dans un cadre sécurisé et confortable.



📍 La Résidence Quiétude

Située à Montigny-le-Tilleul, comprend 124 chambres individuelles. Elle dispose de 24 places MR, 94 places MRS et 6 places de court séjour.



📍 La Résidence Pierre Paulus

Implantée dans l'ancien hôpital de Châtelet, propose 122 places, réparties en 24 places MR, 94 places MRS et 4 places de court séjour.

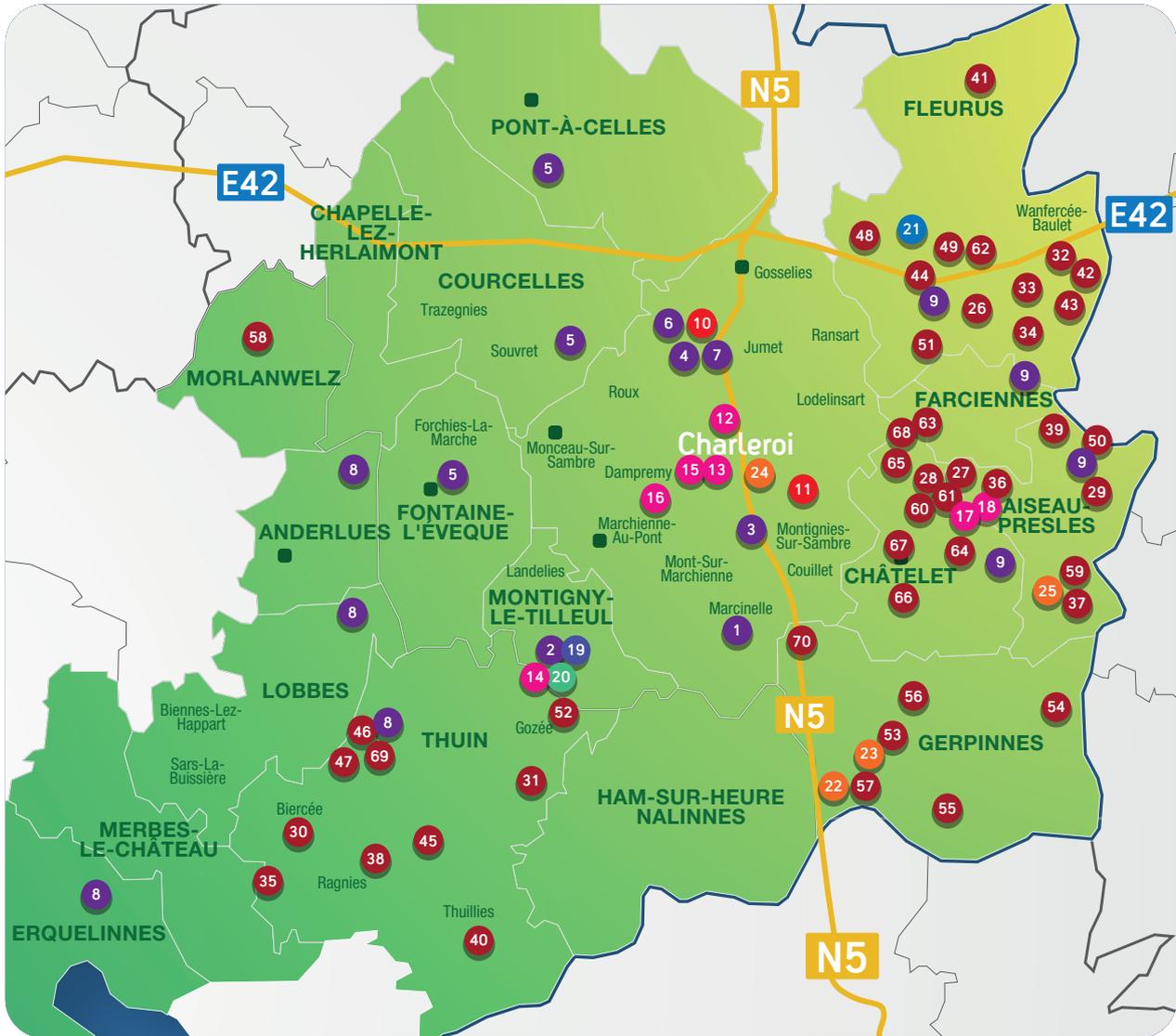


📍 La Résidence Heureux Séjour

À Courcelles, compte 93 chambres, ainsi que 3 studios. L'établissement offre 21 places MR, 93 places MRS et 8 places de court séjour.

Nos établissements intègrent plusieurs services inclus dans les tarifs d'hébergement : buanderie, télévision, téléphone et réfrigérateur en chambre, garantissant ainsi un confort optimal et une prise en charge globale des besoins du résident.

NOS DIFFÉRENTES IMPLANTATIONS



Voir la légende de la carte en page 32



- 1 Château Ligny
- 2 Les écureuils
- 3 MADO
- 4 Mas
- 5 Pavillon J
- 6 S.R.G. Moussailons
- 7 S.A. Le Rebond
- 8 Tu dis Jeunes
- 9 Visa Jeunes
- 10 S.R.U. Madeleine
- 11 S.R.U. Cité
- 12 L'Île aux Merveilles
- 13 Le Temps qui Passe
- 14 Les Bambis
- 15 Les Câlinous
- 16 Les Carabouyas
- 17 Les Marmouzets
- 18 Les Petits Aventuriers
- 19 Formations et Ressources
- 20 Parrainage
- 21 Auberge Maréchal Ney
- 22 Bertransart
- 23 Flaches
- 24 Garenne
- 25 Temps de la récré
- 26 Athénée Royal Jourdan
- 27 Athénée Royal Pierre Paulus
- 28 Athénée Royal René Magritte
- 29 Ecole Communale d'Aiseau-Centre
- 30 Ecole Communale de Biercée
- 31 Ecole Communale de Gozée Tilleul
- 32 Ecole Communale de La Drève
- 33 Ecole Communale de Lambusart maternelle
- 34 Ecole Communale de Lambusart primaire
- 35 Ecole Communale de Leers-et-Fosteau
- 36 Ecole Communale de Pont-De-Loup
- 37 Ecole Communale de Presles
- 38 Ecole Communale de Ragnies
- 39 Ecole Communale de Roselies
- 40 Ecole Communale de Thuillies
- 41 Ecole Communale de Wagnelée
- 42 Ecole Communale de Wanfercée-Baulet Centre
- 43 Ecole Communale de Wanfercée-Baulet Pastur
- 44 Ecole Communale de Wangenies
- 45 Ecole Communale des Bienheureux (Biesme-Sous-Thuin)
- 46 Ecole Communale des Carrières (Waibes)
- 47 Ecole Communale des Quatre Vents (Maladrie)
- 48 Ecole Communale d'Heppignies
- 49 Ecole Communale d'Orchies
- 50 Ecole Communale du Futur Simple
- 51 Ecole Communale du Vieux-Campinaire
- 52 Ecole Communale en couleurs (Gozée-là-Haut)
- 53 Ecole Communale Henri Deglume (Flaches)
- 54 Ecole Communale Les Cariotis (Gougnes)
- 55 Ecole Communale Les Cariotis (Hymiée)
- 56 Ecole Communale Octave Pirmez (Lausprelle)
- 57 Ecole fondamentale autonome de la Communauté Française de Bertransart
- 58 Ecole fondamentale provinciale d'Application
- 59 Ecole Libre de Saint-Joseph
- 60 Ecole Libre Sainte-Marie
- 61 Ecole Libre Sainte-Thérèse
- 62 Ecole Libre Saint-Laurent
- 63 Groupe scolaire communal « Destrée »
- 64 Groupe scolaire communal « Grand Chêne »
- 65 Groupe scolaire communal Hayettes-Solvay Implantation « Hayettes »
- 66 Groupe scolaire communal Hayettes-Solvay implantation « Solvay » (Bouffioulx)
- 67 Groupe scolaire communal implantation « Boubier »
- 68 Groupe scolaire communal Implantation « Sart-Allet »
- 69 Institut du Sacré-Coeur
- 70 Institut Notre-Dame de Loverval

3

ORGANIGRAMMES



ORGANIGRAMME FONCTIONNEL D'HUMANI (AU 31.12.2024)

■ ORGANES

■ COMITÉ DE DIRECTION



4

INFORMATIONS LÉGALES ET STATUTAIRES



LES STATUTS

HUmani est une association de communes régie par le CDLD. C'est une personne morale de droit public n'ayant pas de caractère commercial qui a adopté la forme de la société coopérative (n° d'entreprise 0216.377.108).

Son siège social est établi au Boulevard Zoé Drion n°1, à 6000 Charleroi. La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, ou en participation avec des tiers, la création et l'exploitation de tous établissements ou services à caractère médical et/ou social, tels que services résidentiels et/ou non résidentiels s'offrant à héberger ou aider des jeunes, des personnes âgées ou toutes autres personnes nécessitant une aide dans le domaine médico-social, hôpitaux, cliniques, polycliniques, maternités, consultations prénatales, consultations des nourrissons, crèches-garderies d'enfants, services de médecine préventive, services d'inspection médicale scolaire, services d'inspection médicosportive, écoles pour services d'aide aux jeunes, classes de mer, écoles de formation du personnel paramédical, ainsi que l'organisation de l'accueil extra-scolaire, des centres de vacances et toutes activités liées à l'Adolescence et à l'Enfance.

La société aura également pour objet le développement d'activités extra-hospitalières telles que l'organisation de formations, la réalisation d'éditions dans le domaine médical, d'études d'analyses statistiques, la qualité, la gestion hospitalière, ...

Elle peut apporter directement ou indirectement toute aide scientifique, technique, administrative ou comptable et toute aide en prêt de matériel, toute aide humaine dans tous les domaines de l'activité médicale et paramédicale, aucun d'eux n'étant excepté.

Le capital social est illimité. La part fixe du capital est d'un million deux cents nonante-trois mille huit cents septante-six euros. Les actionnaires de l'intercommunale se répartissent de la manière suivante :

Actionnaires	Actions souscrites	Actions libérées	Valeur €
Aiseau-Presles	28.770	28.770	71.318,97
Charleroi	759.181	759.181	1.881.960,54
Châtelet	125.834	125.834	311.934,34
Chimay	16.980	16.980	42.110,4
Courcelles	99.696	99.696	247.139,93
Couvin	17.374	17.374	43.087,52
Farciennes	43.486	43.486	107.798,98
Fleurus	46.807	46.807	116.031,52
Fontaine-l'Evêque	57.319	57.319	142.090,09
Froidchapelle	3.680	3.680	9.126,4
Gerpennes	25.825	25.825	64.018,50
Ham-sur-Heure	8.487	8.487	21.038,72
Momignies	10.285	10.285	25.506,8
Montigny-le-Tilleul	22.223	22.223	55.089,38
Pont-à-Celles	18.900	18.900	46.851,88
CPAS Courcelles	1	1	2,48
CPAS de Charleroi	1	1	2,48
CPAS de Chimay	946	946	2.346,08
CPAS de Momignies	580	580	1.438,4
Province du Hainaut	7.500	7.500	18.592,01
ULB	1	1	2,48
Totaux	1.293.876	1.293.876	3.207.487,9

HUmani a trois catégories d'actions sociales :

Article 15

15.1. Il est créé trois catégories d'actions :

- ▶ les actions « A » qui sont attribuées aux communes ;
- ▶ les actions « B » qui sont attribuées aux autres personnes morales de droit public ;
- ▶ les actions « C » qui sont attribuées aux personnes morales de droit privé et personnes physiques.

15.2. Des actions de catégorie « D » pourront être créées par décision du Conseil d'Administration.

Elles seront réservées aux Institutions financières ; ces actions seront privilégiées et donneront droit à l'attribution d'un dividende prioritaire dont le montant sera déterminé par le Conseil d'Administration.

15.3. Parmi les actions « A », il est créé deux « sous-catégories » :

- ▶ les actions « A1 » étant réservées aux associés de l'ex-ISPPC;
- ▶ les actions A2 étant elles réservées aux associés de l'ex-AIHSHSN, communes actionnaires de l'AIHSHSN lors de la fusion par absorption du 21/09/2023.

15.4. Parmi les actions « B », il est créé deux « sous-catégories » :

- ▶ les actions « B1 » sont réservées aux personnes morales de droit public autres que les communes de l'ex-ISPPC;
- ▶ les actions B2 sont réservées aux personnes morales de droit public, autres que les communes, actionnaires de l'ex-AIHSHSN lors de la fusion par absorption du 21/09/2023.

Toutes les actions donnent droit au vote en Assemblée Générale (une voix par action).

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale représente l'universalité des propriétaires d'actions sociales et ses décisions les engagent tous. Les actionnaires ont à l'Assemblée Générale une voix par part. Chaque actionnaire a droit à cinq délégués – sauf l'ULB qui n'a droit qu'à un délégué. En 2024, HUmani a tenu ses assemblées générales : les 27 juin et 28 novembre.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vertu des statuts, HUmani est administrée par un Conseil d'Administration de 20 membres nommés par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'intercommunale. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la loi et les statuts est de sa compétence. Le Conseil peut déléguer une partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes.

En 2024, le Conseil d'Administration a tenu 12 réunions.



CA - 08/01/2024			Jetons
	Présents	Excusés/absents	
Vanderlick	X		
Daspremont	X		oui
Demacq	X		oui
D'Hollander	X		oui
Preumont	X		oui
Raptis	X		oui
Barbet	X		oui
Bonnet	X		oui
Demaret VP		X	
Danvoye	X		oui
Decuir	X		oui
Glogowski	X		oui
Hougardy	X		oui
Massart	X		oui
Mouffaki	X		oui
Perot	X		oui
Plasman	X		oui
Tuftolomondo	X		oui
Siciliano		X	non
Tzanetatos		X	non

Désignation E. Hufkens en qualité de membre observateur

CA - 05/02/2024			Jetons
	Présents	Excusés/absents	
Vanderlick	X		
Daspremont	X		oui
Demacq	X		oui
D'Hollander		X	non
Preumont	X		oui
Raptis	X		oui
Barbet	X		oui
Bonnet	X		oui
Demaret VP		X	
Danvoye	X		oui
Decuir	X		oui
Glogowski	X		oui
Hougardy	X		oui
Massart	X		oui
Mouffaki	X		oui
Perot	X		oui
Plasman	X		oui
Tuftolomondo		X	non
Siciliano	X		oui
Tzanetatos		X	non
Hufkens	X		non membre observateur

CA - 11/03/2024			Jetons
	Présents	Excusés/absents	
Vanderlick		X	
Daspremont		X	non
Demacq	X		oui
D'Hollander	X		oui
Preumont	X		oui
Raptis	X		oui
Barbet		X	non
Bonnet	X		oui
Demaret VP		X	
Danvoye	X		oui
Decuir		X	non
Glogowski	X		oui
Hougardy		X	non
Massart	X		oui
Mouffaki		X	non
Perot	X		oui
Plasman	X		oui
Tuftolomondo	X		oui
Siciliano	X		oui
Tzanetatos		X	non
Hufkens	X		non membre observateur

CA - 08/04/2024			Jetons
	Présents	Excusés/absents	
Vanderlick	X		
Daspremont	X		oui
Demacq	X		oui
D'Hollander	X		oui
Preumont	X		oui
Raptis	X		oui
Barbet	X		oui
Bonnet	X		oui
Demaret VP		X	
Danvoye		X	non
Decuir		X	non
Glogowski	X		oui
Hougardy		X	non
Massart	X		oui
Mouffaki	X		oui
Perot	X		oui
Plasman	X		oui
Tuftolomondo	X		oui
Siciliano		X	non
Tzanetatos	X arrivée à 18h22		non
Hufkens	X		non membre observateur

CA - 13/05/2024			Jetons
	Présents	Excusés/absents	
Vanderlick	X		
Daspremont	X		oui
Demacq		X	non
D'Hollander	X		oui
Preumont	X		oui
Raptis	X		oui
Barbet	X		oui
Bonnet	X		oui
Demaret VP	X		
Danvoye		X	non
Decuir	X		oui
Glogowski	X		oui
Hougardy		X	non
Massart	X		oui
Mouffaki		X	non
Perot	X		oui
Plasman	X		oui
Tuftolomondo		X	non
Siciliano		X	non
Tzanetatos	X		oui
Hufkens	X		non membre observateur

CA - 10/06/2024			Jetons
	Présents	Excusés/absents	
Vanderlick	X		
Daspremont		X	non
Demacq	X		oui
D'Hollander		X	non
Preumont	X		oui
Raptis	X		oui
Barbet	X		oui
Bonnet	X		oui
Demaret VP		X	
Danvoye		X	non
Decuir	X		oui
Glogowski	X		oui
Hougardy		X	non
Massart	X		oui
Mouffaki		X	non
Perot	X		oui
Plasman	X		oui
Tuftolomondo	X		oui
Siciliano		X	non
Tzanetatos		X	non
Hufkens	X		non membre observateur

CA ouvert au public - 27/06/2024			Jetons
	Présents	Excusés/absents	
Vanderlick	X		
Daspremont	X		oui
Demacq	X		oui
D'Hollander	X		oui
Preumont		X	non
Raptis	X		oui
Barbet	X		oui
Bonnet		X	non
Demaret VP	X		
Danvoye		X	non
Decuir	X		oui
Glogowski	X		oui
Hougardy		X	non
Massart		X	non
Mouffaki		X	non
Perot	X		non
Plasman		X	non
Tuftolomondo	X		oui
Siciliano		X	non
Tzanetatos		X	non
Hufkens	X		non membre observateur

CA - 27/06/2024			Jetons
	Présents	Excusés/absents	
Vanderlick	X		
Daspremont	X		oui
Demacq	X		oui
D'Hollander	X		oui
Preumont		X	non
Raptis	X		oui
Barbet	X		oui
Bonnet		X	non
Demaret VP	X		
Danvoye		X	non
Decuir	X		oui
Glogowski	X		oui
Hougardy		X	non
Massart		X	non
Mouffaki		X	non
Perot		X	non
Plasman		X	non
Tuftolomondo	X		oui
Siciliano		X	non
Tzanetatos	X		oui
Hufkens	X		non membre observateur

CA - 02/09/2024			Jetons
	Présents	Excusés/absents	
Vanderlick		X	
Daspremont	X		oui
Demacq	X		oui
D'Hollander	X		oui
Preumont	X		oui
Raptis	X		oui
Barbet	X		oui
Bonnet		X	non
Demaret VP	X		
Danvoye		X	non
Decuir		X	non
Glogowski		X	non
Hougardy		X	non
Massart	X		oui
Mouffaki	X		oui
Perot	X		oui
Plasman	X		oui
Tuftolomondo	X		oui
Siciliano	X		oui
Tzanetatos	X		oui
Hufkens	X		non membre observateur

CA - 15/10/2024			Jetons
	Présents	Excusés/absents	
Vanderlick	X		
Daspremont	X		oui
Demacq		X	non
D'Hollander	X		oui
Preumont		X	non
Raptis	X (arrivé à 18h24)		non
Barbet	X		oui
Bonnet		X	non
Demaret VP	X		
Danvoye		X	non
Decuir	X		oui
Glogowski	X		oui
Hougardy		X	non
Massart	X		oui
Mouffaki		X	non
Perot	X		oui
Plasman	X		oui
Tuftolomondo	X		oui
Siciliano	X		oui
Tzanetatos	X		oui
Hufkens		X	non membre observateur

CA - 5/11/2024			Jetons
	Présents	Excusés/absents	
Vanderlick	X		
Daspremont	X		oui
Demacq		X	non
D'Hollander	X		oui
Preumont	X		oui
Raptis	X		oui
Barbet	X		oui
Bonnet		X	non
Demaret VP		X	
Danvoye	X		oui
Decuir	X		oui
Glogowski	X		oui
Hougardy		X	non
Massart	X		oui
Mouffaki	X		oui
Perot	X		oui
Plasman	X		oui
Tuftolomondo	X		oui
Siciliano	X		oui
Tzanetatos	X		oui
Hufkens		X	non membre observateur

CA - 3/12/2024			Jetons
	Présents	Excusés/absents	
Raptis	X		
Dardenne	X		
Daspremont	X		oui
Delaisse	X		non
D'Hollander		X	non
Barbet	X		oui
Danvoye	X		oui
Gahouchi		X	non
Glogowski	X		oui
Hougardy		X	non
Kindermans	X		oui
Knoops	X		oui
Massart	X		oui
Mouffaki	X		oui
Ndongo	X		oui
Perot	X		oui
Plasman	X		oui
Tuftolomondo	X		non
Siciliano	X		oui
Tzanetatos		X	non
Vandraye	X		oui
Hufkens		X	non membre observateur

Suite à élections les nouveaux administrateurs suivants sont désignés au CA du 03.12.24
 M/s Tuftolomondo, Delaisse, membres CPAS
 M/s Ndongo, Kindermans,
 M/mes Knoops, Vandraye, Gahouchi.

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération émet, après en avoir informé le Conseil d'Administration, des recommandations à l'Assemblée Générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du Comité d'audit. Il établit annuellement et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération. Il émet des recommandations au Conseil d'Administration. Il propose au Conseil d'Administration une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

Ce rapport est transmis au Conseil d'Administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs.

Le Comité de rémunération s'est réuni le 29 avril 2024 et était composé comme suit :

Comité de rémunération	
Président	PLASMAN Laurence
Administrateurs	MOUTAKI Nadia
	TUTTOLOMONDO Jean-Louis
	BONNET Laurent
	PEROT Marie- José
Invité permanent	DORIGATTI Michel

CR 29/04/2024		
	Présents	Absents/ Excusés
PLASMAN L.	X	
PEROT M- J.	X	
MOUTAKI N.		X
TUTTOLOMONDO J-L.	X	
BONNET L.	X	

AUTRES INSTANCES

LE COLLÈGE DES CONTRÔLEURS AUX COMPTES

L'Assemblée Générale du 23 décembre 2021 a procédé à la désignation du bureau de révisorat S.C.R.L. RSM INTERAUDIT sis Chaussée de Waterloo, 1151 à 1180 Bruxelles pour les années comptables 2022-2023 et 2024.

LE BUREAU EXÉCUTIF

Le Bureau exécutif est responsable de la préparation des dossiers présentés au Conseil d'Administration.

Le Bureau exécutif a pouvoir de décisions, dans les limites des prescriptions fixées par la législation et par le Conseil d'Administration.

Cette délégation ne vise pas les marchés publics ayant un objet de stratégie institutionnelle.

Le Bureau exécutif a notamment les compétences suivantes :

- Pour la passation, l'exécution, l'attribution et le décompte de marchés publics :
 - de travaux, fournitures et services, à partir de 31.000 euros HTVA nécessaires au fonctionnement de l'Intercommunale et à l'exercice courant de ses missions. Cette délégation ne vise pas les marchés publics ayant un objet de stratégie institutionnelle.
 - de désignation d'avocats ;
 - de désignation de notaire ;
 - d'huissier de justice ;
 - de certains marchés financiers ;
 - de certains marchés de pharmacie ;
 - découlant du « *in house* » ;
 - donations de matériel / mobilier ;
 - ventes de matériel / mobilier.
- Pour l'établissement d'une liste des tarifs de prestations, de services et de la fixation du prix des hébergements au sein des maisons de repos de l'institution.
- Pour la conclusion des conventions sauf celles dont l'objet social touche à la stratégie institutionnelle et/ou la santé publique.
- Pour répondre à des appels d'offres, excepté s'il s'agit d'une matière qui concerne la stratégie institutionnelle et/ou la santé publique.

Le Bureau Exécutif au 31 décembre 2023 est composé comme suit :

Président	VANDERLICK Daniel
Vice-président	DEMARET Lucie
Administrateurs	DASPREMONT Françoise
	DECUIR Willy
	Dr RAPTIS Karalabos
Invité permanent	DORIGATTI Michel
Invités	BOXUS Thierry
	Dr FLAMAND Frédéric
	MULAS Alberto

En fonction des matières spécifiques, le Bureau peut inviter les membres du Comité de Direction.

BE - 10/01/2024			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick D.	X		
Demaret L.		X	
Daspremont F.		X	non
Raptis K.	X		oui
Decuir W.	X		oui

BE - 24/01/2024			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick D.	X		
Demaret L.		X	
Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		oui
Decuir W.	X		oui

BE - 07/02/2024			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick D.	X		
Demaret L.		X	
Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		oui
Decuir W.	X		oui

BE - 21/02/2024			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick D.	X		
Demaret L.		X	
Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		oui
Decuir W.	X		oui

BE - 20/03/2024			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick D.	X		
Demaret L.		X	
Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		oui
Decuir W.	X		oui

BE - 03/04/2024			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick D.	X		
Demaret L.		X	
Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		oui
Decuir W.	X		oui

BE - 17/04/2024			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick D.	X		
Demaret L.		X	
Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		oui
Decuir W.	X		oui

BE - 15/05/2024			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick D.	X		
Demaret L.		X	
Daspremont F.	X		non
Raptis K.	X		oui
Decuir W.	X		oui

BE - 29/05/2024			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick D.	X		
Demaret L.	X		
Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		oui
Decuir W.		X	non

BE - 12/06/2024			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick D.	X		
Demaret L.	X		
Daspremont F.	X		non
Raptis K.	X		oui
Decuir W.	X		oui

BE - 26/06/2024			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick D.	X		
Demaret L.	X		
Daspremont F.		X	non
Raptis K.	X		oui
Decuir W.	X		oui

BE - 21/08/2024			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick D.	X		
Demaret L.	X		
Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		oui
Decuir W.	X		oui

BE - 04/09/2024			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick D.		X	
Demaret L.	X		
Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		oui
Decuir W.	X		oui

BE - 18/09/2024			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick D.	X		
Demaret L.	X		
Daspremont F.		X	non
Raptis K.	X		oui
Decuir W.	X		oui

BE - 02/10/2024			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick D.	X		
Demaret L.	X		
Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		oui
Decuir W.	X		oui

BE - 16/10/2024			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick D.	X		
Demaret L.	X		
Daspremont F.		X	non
Raptis K.	X		oui
Decuir W.	X		oui

BE - 13/11/2024			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick D.	X		
Demaret L.	X		
Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		oui
Decuir W.	X		oui

BE - 27/11/2024			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick D.	X		
Demaret L.	X		
Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		oui
Decuir W.	X		oui

K. Raptis a atteint les 18 séances rémunérées

Suite au CA du 03.12.24 Mrs Tuttolomondo, Ndongo et Dardenne ont été désignés

BE - 11/12/2024			
	Présents	Excusés/absents	Jetons
Raptis K.	X		
Dardenne T.	X		
Daspremont F.		X	non
Tuttolomondo	X		oui
Ndongo F.	X		oui

Suite aux élections du 13 octobre 2024, le Bureau Exécutif au 03 décembre 2024 se compose comme suit :

Président	Dr RAPTIS Karalabos
Vice-président	DARDENNE Tanguy
Administrateurs	DASPREMONT Françoise
	TUTTOLOMONDO Jean-Louis
	NDONGO Firmin
Invité permanent	DORIGATTI Michel
Invités	BOXUS Thierry
	Dr FLAMAND Frédéric
	MULAS Alberto

LE COMITÉ DE DIRECTION



DORIGATTI Michel
Président du Comité de Direction



BOXUS Thierry
Directeur Général du Pôle Opérations
& Support



Dr FLAMAND Frédéric
Directeur Général du Pôle Hospitalier
& Soins de santé



MULAS Alberto
Directeur Général du Pôle Enfance et
Adolescence

Le Conseil d'Administration a conféré la gestion journalière de l'Intercommunale au Président du Comité de Direction ou à tout membre dudit Comité par délégation.

LE COMITÉ D'AUDIT

Chaque intercommunale constitue un Comité d'Audit au sein de son Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration définit les missions du comité d'audit, lesquelles comprennent notamment les missions suivantes :

- 1° la communication au Conseil d'Administration d'informations sur les résultats du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés et l'explication sur la façon dont le contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés ont contribué à l'intégrité de l'information financière et sur le rôle que le Comité d'Audit a joué dans ce processus;
- 2° le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et la présentation de recommandations ou de propositions pour en garantir l'intégrité;
- 3° le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'intercommunale ou de l'organisme ainsi que le suivi de l'audit interne et de son efficacité;

Le Comité d'Audit s'est réuni en date du 30 janvier 2024 et du 07 mai 2024 et était composé comme suit :

Président	D'HOLLANDER Philippe
Membres	PREUMONT Jean-Philippe
	TUTTOLOMONDO Jean-Louis
	TZANETATOS Nicolas
	DANVOYE Denis

Comité d'audit 30/01/2024			
	Présents	Excusés	Jetons
D'HOLLANDER Ph.	X		oui
DANVOYE D.		X	non
PREUMONT J-PH.	X		oui
TUTTOLOMONDO J-L.	X		oui
TZANETATOS N.	X		oui

Comité d'audit 07/05/2024			
	Présents	Excusés	Jetons
D'HOLLANDER Ph.	X		oui
DANVOYE D.		X	non
PREUMONT J-PH.	X		oui
TUTTOLOMONDO J-L.		X	non
TZANETATOS N.	X		oui

LES COMITÉS LÉGAUX

Les comités suivants existent également au sein du CHU Charleroi-Chimay, conformément à différentes législations : le comité d'hygiène hospitalière, la commission médico-pharmaceutique, la commission de matériel médical, le comité de transfusion hospitalière, le comité d'éthique, le comité permanent de concertation gestionnaire médecine hospitalier, le groupe de gestion de l'antibiothérapie.

LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES

La loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les organisations syndicales des membres relevant de ces autorités institue un régime de relations collectives et précise les prérogatives des organisations syndicales.

Depuis le 15 janvier 2002, toute organisation syndicale qui siège dans les comités des services publics fédéraux, communautaires et régionaux est reconnue comme organisation syndicale représentative.

Dès lors, trois organisations syndicales sont représentées à HUmani.

En 2024, le Comité de Concertation s'est réuni à 13 reprises et le Comité de Négociation à 12 reprises.

CGSP	Cheffi Nawel, Marullo Rita et Kulcsar Frédéric
CSC secteur public	Maggio Mélisa, Brine Bénédicte et Filipozzi Tiziana
SLFP	Buono Generoso, Oppenbrouwer Estel et Bronckaert Fabian

BILANS D'ACTIVITÉS

1

BILAN DU SECTEUR HOSPITALIER



CHIFFRES-CLÉS DU CHU CHARLEROI-CHIMAY

SÉJOURS HOSPITALIERS

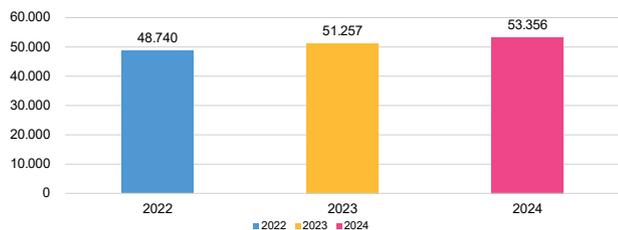
Évolution des admissions (y compris transferts aigus/sp) :

Le nombre total d'admissions augmente de + 4,10 % par rapport à 2023.

L'augmentation d'activité est particulièrement marquée pour la chirurgie de jour (+ 7,09 %).

Une augmentation du nombre de patients de la région de Chimay est observée dans les secteurs aigus, de chirurgie de jour et de maternité du CHU de Charleroi.

	2022	2023	2024	Ecart 2024-2023	Ecart 2024-2023 (%)
Consolidation des hôpitaux	48.740	51.257	53.356	2.099	4,10%
Aigus	29.077	29.270	30.421	1.151	3,93%
Mère-Enfant	6.017	5.343	5.426	83	1,55%
SP	1.546	1.663	1.641	-22	-1,32%
Psychiatrie de jour + classique	3.550	3.592	3.671	79	2,20%
Chirurgie de jour	8.550	11.389	12.197	808	7,09%



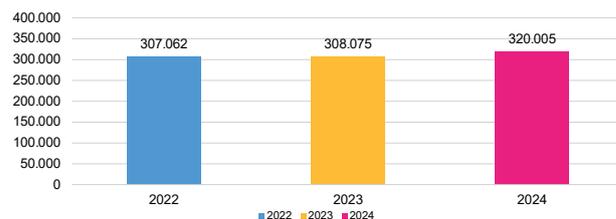
Évolution des journées produites :

Le nombre total de journées produites augmente de + 3,87 % par rapport à 2023.

Cette tendance est observée en chirurgie de jour, mère-enfant et en lits SP.

Cet indicateur est à mettre en parallèle avec les admissions qui sont en progression.

	2022	2023	2024	Ecart 2024-2023	Ecart 2024-2023 (%)
Consolidation des hôpitaux	307.062	308.075	320.005	11.930	3,87%
Aigus	171.755	166.652	168.849	2.197	1,32%
Mère-Enfant	19.025	18.428	20.612	2.184	11,85%
SP	56.270	60.299	67.692	7.393	12,26%
Psychiatrie de jour + classique	51.460	51.306	50.664	-642	-1,25%
Chirurgie de jour	8.552	11.390	12.188	798	7,01%

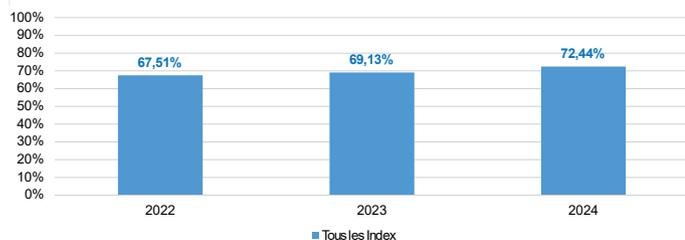


Évolution des taux d'occupation (lits agréés ouverts) :

Le taux d'occupation global au sein d'Humani augmente par rapport à l'année 2023. Le secteur SP présente la plus forte progression, soit + 10,69 %.

Quant aux taux d'occupation par agrément, ils s'élèvent à respectivement 70,94 % pour le CHU Charleroi, 79,05 % pour le CHU Vésale et 59,52 % pour le CSF.

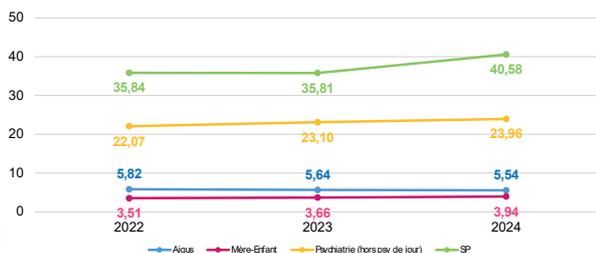
	2022	2023	2024	Ecart 2024 - 2023 %
Tous les Index	67,51%	69,13%	72,44%	3,31%
Aigus	65,77%	66,56%	68,33%	1,77%
Mère-enfant	48,71%	48,55%	54,83%	6,28%
Psychiatrie	75,80%	77,23%	76,27%	-0,97%
SP	75,94%	81,05%	91,74%	10,69%



Évolution des durées moyennes de séjour :

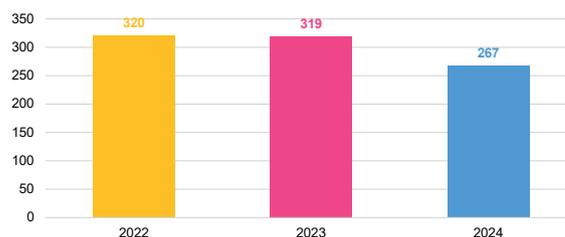
Par rapport à 2023, les durées moyennes de séjour ont augmenté dans tous les secteurs, à l'exception des indices aigus. L'augmentation la plus importante concerne l'indice S6 au sein du CHU Charleroi.

Rappelons l'importance de la notion de DMS dans les secteurs aigus et mère-enfant qui sont soumis à la notion d'activité justifiée (performance en termes de durée moyenne de séjour nationale).



Évolution des mises en observation dans le secteur psychiatrique du CHU de Charleroi (en application de la législation relative à la protection des malades mentaux - Loi du 26 juin 1990) :

L'activité de prise en charge des mises en observation, qui constitue une mission de service public, diminue entre 2024 et 2023 (- 16,30%).

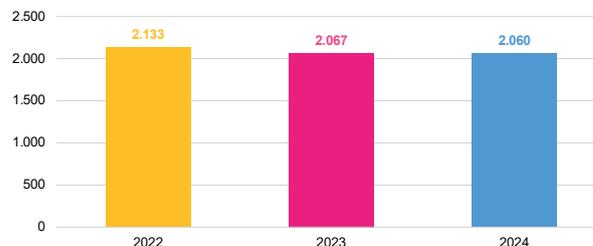


Évolution des accouchements :

En 2024, l'activité obstétricale reste plus ou moins stable par rapport à 2023 (-0,34%).

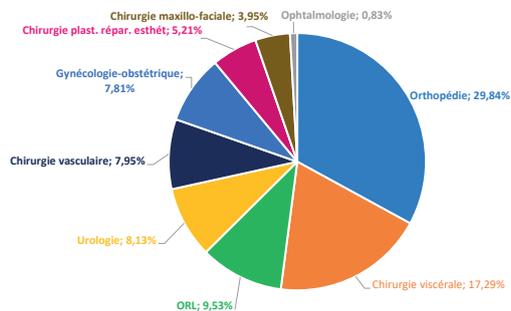
Rappelons la fermeture des unités de maternité et de pédiatrie au CHU Vésale au 1^{er} août 2019.

Rappelons également la fermeture de l'unité de maternité à Chimay en avril 2023.



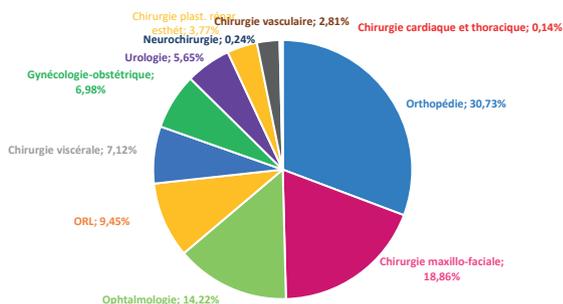
Répartition des actes chirurgicaux en hospitalisation classique :

En 2024, le top 3 de l'activité chirurgicale en hospitalisation classique concerne l'orthopédie, la chirurgie viscérale et l'ORL.



Répartition des actes chirurgicaux en hospitalisation de jour :

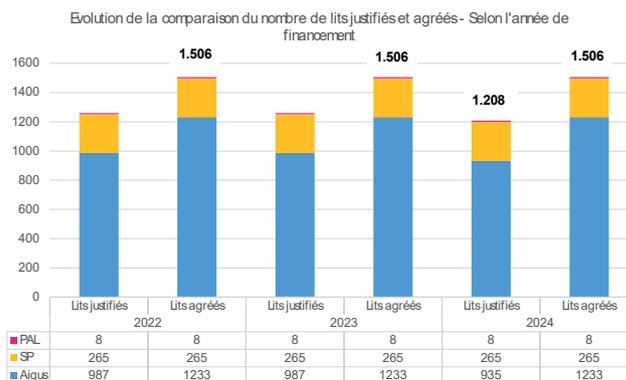
En 2024, le top 3 de l'activité chirurgicale en hospitalisation de jour concerne l'orthopédie, la chirurgie maxillo-faciale et l'ophtalmologie.



Comparaison des lits justifiés et des lits agréés (hors lits Sp) :

Les hôpitaux étaient financés sur base de l'activité médicale 2019 pour les années 2022 et 2023, puis sur base de l'activité 2022 pour le financement 2024.

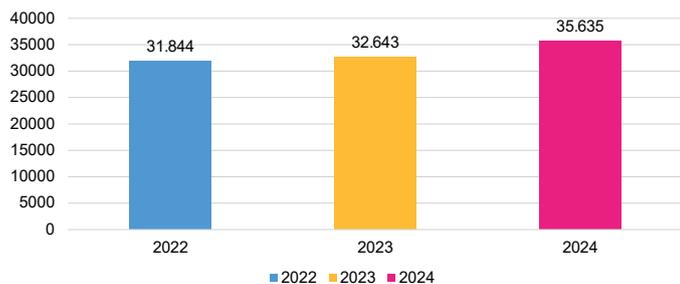
La diminution de lits justifiés en 2024 s'explique principalement par les indices aigus au CHU de Charleroi.



ACTIVITÉS MÉDICALES AMBULATOIRES

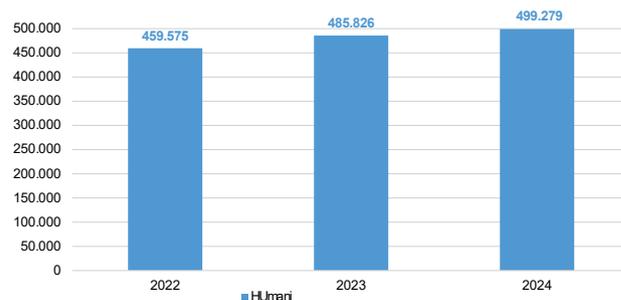
Évolution des forfaits (forfaits de groupe 1 à 7, douleur chronique, maxi et salle de plâtre) :

Les forfaits d'hospitalisation de jour médicale ont augmenté de 9,14 % en 2024 par rapport à 2023 dans l'institution.



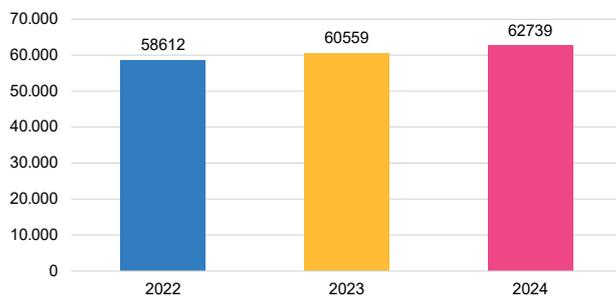
Évolution du nombre de consultations :

Le secteur ambulatoire présente un nombre de consultations en augmentation en 2024 sur tous les sites (+2,77%) par rapport à 2023 et (+8,64%) par rapport à 2022.



Évolution des dialyses (hospitalières et extra-hospitalières) :

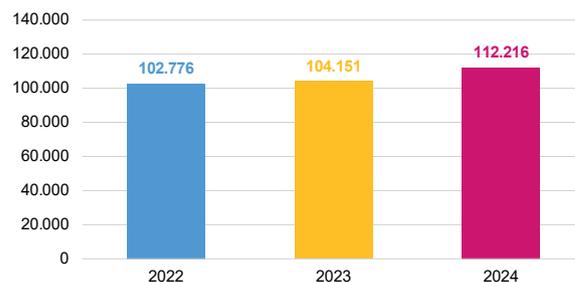
L'activité néphrologique augmente de 3,60 % en 2024.



Évolution du nombre de passages aux urgences :

Le nombre de passages aux urgences (patients internes et externes) augmente de 7,74 % en 2024, principalement sur le site de Marie Curie.

Notons l'ouverture des PIT Mambourg et Chimay, respectivement aux 1^{er} janvier et 1^{er} juillet 2024.



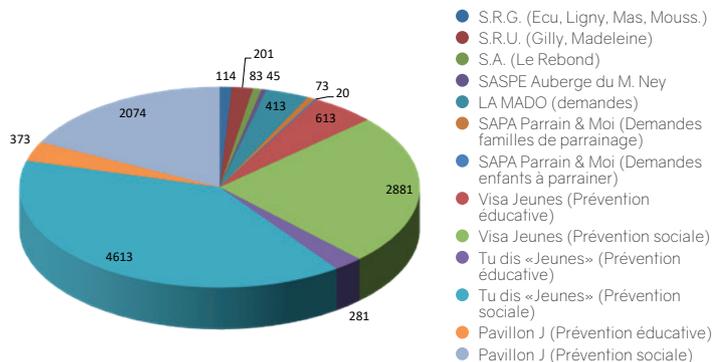
2

BILAN DU SECTEUR NON HOSPITALIER

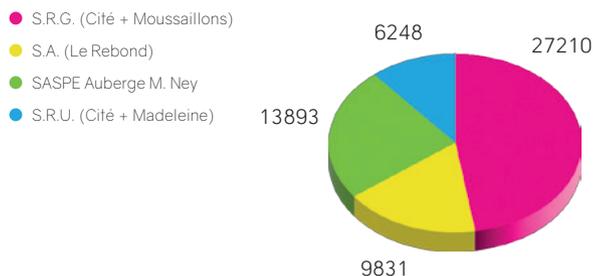


SECTEUR AIDE À LA JEUNESSE

Nombre de jeunes ou familles concernés en 2024 : 11.784



Nombre de prises en charge : 57182 journées



Taux d'occupation globale : 94,38 %

Taux d'occupation par service :

- S.R.G. (Cité + Moussaillons) : 95,31%
- S.A. (Le Rebond) : 92,62%
- SASPE Auberge M. Ney : 95,16%
- S.R.U. (Cité + Madeleine) : 89,85%

SECTEUR ONE

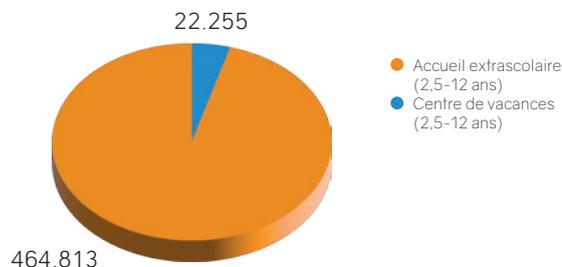
Il s'agit des présences subsidiées :

Accueil extrascolaire (2.5-12 ans) : 464.813

464.813 présences d'enfants annuelles (matin et /ou soir sur 181 jours scolaires = 2554 présences journalières dans 48 écoles, soit une moyenne de 53 enfants par jour et par école).

Centres de vacances (2.5-12 ans) : 22.255

22.255 présences journalières d'enfants accueillis dans nos centres de vacances pendant les 14 semaines de congés scolaires, en moyenne 1590 enfants chaque semaine, sur l'ensemble de nos milieux d'accueil.



Centre d'Accueil d'Urgence de Jumet

LES CRÈCHES

Taux d'occupation des crèches

	Accueil réel	Réel facturable	Accueil prévu	% Absentéisme	Taux occupation	places en crèche	Nombre de contrats en 2024	Nombre de contrats au 31/12/2024
Le Temps qui Passe	7.653	8.002	10.097	24	90,33	46	76	46
Les Bambis	18.417	18.827	22.961	20	83,68	112	223	135
Les Calinous	19.123	19.884	24.620	22	89,72	112	222	133
Les Carabouyas	6.634	6.869	8.022	17	77,96	42	71	42
Les Marmouzets	3.880	3.977	5.077	24	74,01	28	52	35
Les Petits Aventuriers	2.168	2.422	2.915	26	84,99	14	32	19
L'Île aux Merveilles	17.752	18.209	22.588	21	94,08	98	216	127

Nombre de journées et d'absences prévues au sein des crèches en 2024

	Absences justifiées				Absences injustifiées				Journées							
									Journées complètes				Demi-journées			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
Le Temps qui Passe	2.786	2.617	1.813	2.095	399	313	226	349	5.289	4.672	6.394	6.694	1.872	1.704	1.964	959
Les Bambis	7.622	5.546	4.251	4.134	271	324	354	410	15.808	12.722	13.993	16.755	2.747	1.801	1.098	1.662
Les Calinous	7.932	5.487	4.511	4.736	729	428	385	761	16.689	12.218	12.229	16.336	2.719	2.194	1.751	2.787
Les Carabouyas	3.301	2.361	2.099	1.153	225	188	201	235	7.560	5.488	5.407	5.454	1.990	1.507	1.004	1.180
Les Marmouzets	1.686	1.338	1.152	1.100	113	104	78	97	4.347	3.331	3.119	3.152	791	794	981	728
Les Petits Aventuriers	512	267	298	493	168	36	102	254	1.152	1.033	1.146	1.805	676	272	193	363
L'Île aux Merveilles	7.709	4.776	4.068	4.379	438	475	510	457	15.461	11.662	12.732	15.824	2.709	1.608	1.422	1.928

LE PÔLE DES AÎNÉS

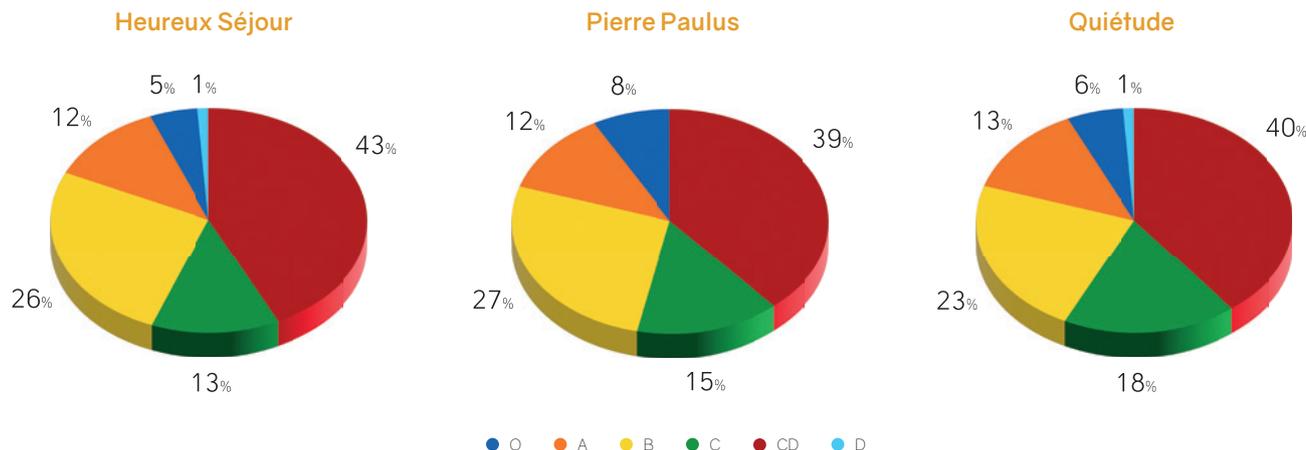
ACTIVITÉ DES MAISONS DE REPOS

En 2024, le taux moyen d'hébergement dans les trois établissements du Pôle des Aînés atteint 97,45%, en légère hausse par rapport à 2023 (97,23%). L'Heureux Séjour affiche un taux stable de 98,04% (contre 98,10% en 2023), tout comme Quiétude avec 98,01% (contre 97,96%). Pierre Paulus enregistre une progression notable, passant de 95,63% à 96,31%, avec une amélioration marquée en fin d'année et un taux de 96,88% en décembre.

Les séjours de courte durée connaissent également une nette progression, avec un taux moyen de 82,37% en 2024 contre 77,76% en 2023 (+4,61%). L'Heureux Séjour atteint 85,28% (+2,61%), Quiétude 82,24% (+1,56%), tandis que Pierre Paulus réalise une forte hausse, passant de 69,93% à 79,58%, même si ce taux reste en deçà de la moyenne du Pôle.

PROFIL DE DÉPENDANCE DES RÉSIDENTS

La répartition des résidents selon l'échelle de KATZ permet d'apprécier le niveau de dépendance des personnes hébergées au sein des trois établissements du Pôle des Aînés. Cette classification va du groupe O (résidents les plus autonomes) au groupe CD (résidents totalement dépendants, physiquement et/ou psychiquement).



En 2024, les données confirment encore une forte prise en charge de résidents très dépendants, avec 39 % des résidents classés en catégorie CD, dont 43 % à l'Heureux Séjour, 40 % à Quiétude et 35 % à Pierre Paulus. L'ensemble des résidents présentant une dépendance modérée à sévère (groupes B, C, D, CD) représente en moyenne 82 % de l'occupation, soit 84 % à l'Heureux Séjour, 82 % à Quiétude et 80 % à Pierre Paulus.

Les groupes O et A, correspondant aux personnes plus autonomes, ne représentent ensemble que 18 % des résidents hébergés, ce qui est cohérent avec le taux d'agrément en Maison de Repos et de Soins (MRS), qui dépasse les 76 % au sein du Pôle. À noter que Pierre Paulus accueille la proportion la plus élevée de résidents moins dépendants (20 %), contre 19 % à Quiétude et 17 % à l'Heureux Séjour.

Ces chiffres traduisent le niveau élevé de dépendance des résidents et soulignent la nécessité d'un accompagnement pluridisciplinaire adapté, constant et de qualité.

EVÈNEMENTS IMPORTANTS

En 2024, le Pôle des Aînés s'est engagé dans le processus de labellisation Green Deal Cantines Durables. Avec plus de 130 000 journées alimentaires servies chaque année, la restauration collective constitue un levier majeur pour répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et sanitaires liés à l'alimentation. Parmi ceux-ci, la relocalisation de l'approvisionnement et l'accès à une alimentation saine occupent une place centrale. Les conventions relatives aux trois établissements ont été signées le 25 mars 2024.

Par ailleurs, l'emploi de subsides aura permis :

- ▶ La création d'un poste de responsable qualité de la restauration au sein du Pôle des Aînés. Cette fonction stratégique vise à garantir une alimentation de qualité, sûre et adaptée aux besoins des résidents. Elle couvre la mise en œuvre d'une politique qualité, le respect des normes HACCP, le suivi des indicateurs, ainsi que la coordination de projets d'amélioration continue. Le responsable qualité travaille en étroite collaboration avec la cuisine centrale et les cuisines relais des maisons de repos, et accompagne également le projet de labellisation Green Deal Cantines Durables.
- ▶ Le renforcement de la fonction de référent pour la démence avec un volume dédié à la fonction qui est passé de 0,5 à 1 ETP par établissement. Cela a permis de renforcer l'accompagnement des résidents atteints de troubles cognitifs, de soutenir les familles, d'adapter les environnements de vie, et d'appuyer les équipes dans la mise en place d'un accompagnement de qualité.

A hand holding a pen is writing in a spiral notebook. The background is a blurred office setting with a person in a white shirt. Overlaid on the image are various financial charts, including a candlestick chart and several line graphs in green, orange, and blue. The overall color palette is teal and green.

3

ACTEUR
ÉCONOMIQUE

HUmani est un acteur économique important dans la région ainsi qu'en Belgique.

En 2024, elle a contribué pour 199.399.389,14 € d'échanges commerciaux.

Ce montant se ventile de la façon suivante :

VOLUME DE COMMANDES PASSÉES AUX FOURNISSEURS PAR RÉGION

	Nb Factures	%age Nb factures	Montant	%age Montant facturé
Région Bruxelles-Capitale	17.777	18,63%	58.361.621,17	29,27%
Région flamande	43.655	45,74%	80.760.181,70	40,50%
Région wallonne	26.826	28,11%	51.211.739,23	25,68%
Etranger	7.175	7,52%	9.065.847,04	4,55%
Total général	95.433	100,00%	199.399.389,14	100,00%

VOLUME DE COMMANDES PASSÉES AUX FOURNISSEURS PAR PROVINCE

	Nb Factures	%age Nb factures	Montant	%age Montant facturé
Anvers	8.538	8,95%	13.845.199,29	6,94%
Brabant Flamand	25.064	26,26%	54.970.784,17	27,57%
Brabant Wallon	4.413	4,62%	14.819.849,54	7,43%
Bruxelles Capitale	17.777	18,63%	58.361.621,17	29,27%
Flandre Occidentale	3.788	3,97%	4.346.920,10	2,18%
Flandre Orientale	5.117	5,36%	5.555.038,06	2,79%
Hainaut	13.397	14,04%	21.311.848,59	10,69%
Liège	6.348	6,65%	13.013.831,73	6,53%
Limbourg	1.148	1,20%	2.042.240,08	1,02%
Luxembourg	33	0,03%	213.116,77	0,11%
Namur	2.635	2,76%	1.853.092,60	0,93%
Etranger	7.175	7,52%	9.065.847,04	4,55%
Total général	95.433	100,00%	199.399.389,14	100,00%

VOLUME DE COMMANDES PASSÉES AUX FOURNISSEURS SITUÉS DANS LES COMMUNES ASSOCIÉES ET QUOTE -PARTS SOCIALES

	%age Nb factures	%age Montant facturé	% part des communes associées ¹
AISEAU-PRESLES	1,78%	0,10%	2,24%
CHARLEROI	33,22%	48,87%	59,09%
CHATELET	11,57%	6,86%	9,79%
CHIMAY	4,36%	14,33%	1,32%
COURCELLES	10,15%	4,41%	7,76%
COUVIN	1,53%	0,89%	1,35%
FARCIENNES	1,86%	0,14%	3,39%
FLEURUS	7,21%	16,36%	3,64%
FONTAINE - L'ÉVÊQUE	2,50%	0,17%	4,46%
FROIDCHAPELLE	0,32%	0,19%	0,29%
GERPINNES	7,51%	2,35%	2,01%
HAM - SUR - HEURE/NALINNES	5,44%	1,16%	0,66%
MOMIGNIES	0,05%	0,05%	0,80%
MONTIGNY - LE - TILLEUL	11,20%	3,85%	1,73%
PONT - À - CELLES	0,05%	0,28%	1,47%
Communes associées	100,00%	100,00%	100,00%

¹ $\frac{\text{Nombre d'actions de la commune associée}}{\text{Total des actions des communes associées}} * 100 = \% \text{ part de la commune associée}$

* Total des actions desquelles sont déduites les actions des CPAS, des provinces et universités.



4

POLITIQUE FINANCIÈRE



FLUX FINANCIERS

Les flux financiers au sein d'HUmani sont les suivants :

- ▶ les crédits court terme,
- ▶ les crédits long terme,
- ▶ les placements de trésorerie.

LES CREDITS COURT TERME

Pour financer son exploitation et pour préfinancer ses investissements, HUmani et plus spécifiquement le CHU de Charleroi a recours à deux formes de crédit court terme: des lignes de crédit et des billets de trésorerie.

Cette diversification des crédits court terme a permis à HUmani de:

- ▶ Ne pas augmenter l'encours de ses lignes de crédit court terme classiques auprès des banques.
- ▶ Augmenter ses sources de financement.
- ▶ Réduire le coût de ses charges financières à court terme.
- ▶ Diversifier ses ressources de financement à court terme en se finançant directement dans le marché auprès d'investisseurs. Cette source de financement pourrait présenter l'inconvénient de ne pas trouver d'investisseurs sur le marché.

Les crédits disponibles au 31 décembre 2024 sont de 82.500.000 €.

Seuls les billets de trésorerie à hauteur de 50.000.000 € constituent la source de financement court terme, les lignes de crédits disponibles pour 32.500.000 € ne sont pas utilisées.

Notons que depuis le mois de mai 2025, 23.000.000 € de billets de trésorerie n'ont pas été renouvelés.

Ce non renouvellement a impliqué un remboursement immédiat de ce montant à notre partenaire bancaire.

Si cette situation perdure, la trésorerie d'HUmani sera mise mal et les lignes de crédit court terme devront être temporairement utilisées.

En raison de l'évolution des taux euribor, le taux all in (marge comprise) qui était moins de 1% en 2022, passe à

plus de 3% en 2023 et à plus de 4% en moyenne en 2024.

Le tableau ci-dessous illustre les crédits court terme disponibles et leurs utilisations en 2024 :

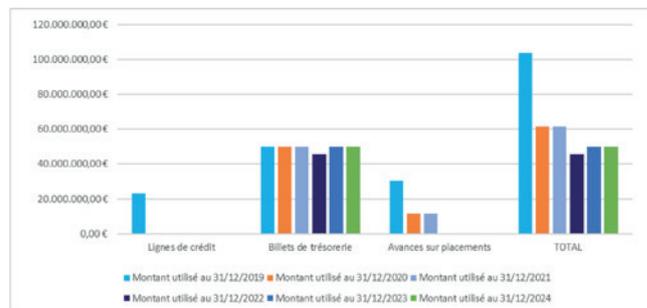
	Montants disponibles au 31/01/2024	Montants utilisés au 31/12/2024	Montants utilisés au 31/12/2023
Lignes de crédit court terme	32.500.000 €	0 €	0 €
Ligne de crédit Belfius:	10.000.000 €	0 €	0 €
Ligne de crédit CBC:	13.500.000 €	0 €	0 €
Ligne de crédit ING:	9.000.000 €	0 €	0 €
Programme de billets de trésorerie:	50.000.000 €	50.000.000 €	50.000.000 €
Avance sur placements:	0 €	0 €	0 €
TOTAL:	82.500.000 €	50.000.000 €	50.000.000 €

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de l'utilisation des crédits court terme depuis 2019 :

	Montant utilisé au 31/12/2019	Montant utilisé au 31/12/2020	Montant utilisé au 31/12/2021	Montant utilisé au 31/12/2022	Montant utilisé au 31/12/2023	Montant utilisé au 31/12/2024
Lignes de crédit	23.250.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Billets de trésorerie	50.000.000,00 €	50.000.000,00 €	50.000.000,00 €	45.500.000,00 €	50.000.000,00 €	50.000.000,00 €
Avances sur placements	30.400.000,00 €	11.400.000,00 €	11.400.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	103.650.000,00 €	61.400.000,00 €	61.400.000,00 €	45.500.000,00 €	50.000.000,00 €	50.000.000,00 €

Les avances sur placements se sont terminées en 2020 et 2021.

L'illustration graphique est la suivante :



LES CREDITS LONG TERME

La volonté d'HUmani est de financer ses investissements par des crédits long terme qui suivent la durée d'amortissement de ces investissements.

Le nouveau mode de financement des infrastructures hospitalières par l'AVIQ incitera HUmani à demander le financement de ses investissements dès approbation par l'AVIQ des projets.

Quand les infrastructures hospitalières étaient financées par le budget fédéral au travers du Budget des Moyens Financiers, les financements étaient sollicités l'année n+1.

Au 31/12/2024, l'encours des crédits d'investissements d'HUmani est de l'ordre de 170 millions d'euros (hors emprunts subsidiés par le CRAC, hors prêt Fédération Wallonie Bruxelles et hors avance du Fédéral dans le cadre de la crise sanitaire Covid19).

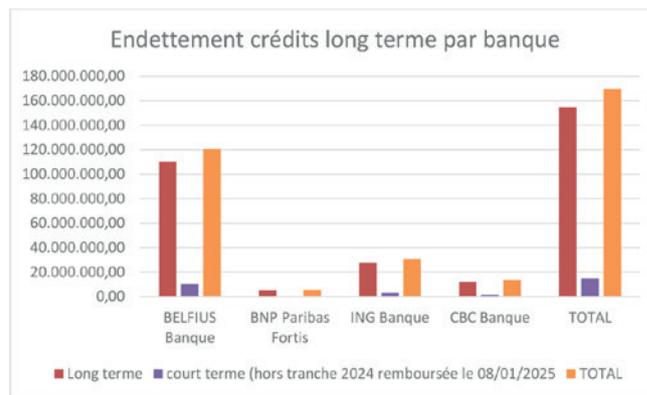
La partie remboursable à plus d'un an est de 155 millions d'euros et la partie échéant dans l'année (y compris la tranche décembre 2024 remboursée en 2025 est de 22,3 millions d'euros) et sans tenir compte de la tranche décembre 2024 payée en janvier 2025 15 millions d'euros.

La répartition par banque est la suivante:

Humani	Long terme	court terme (hors tranche 2024 remboursée le 08/01/2025)	TOTAL
BELFIUS Banque	110.152.180,70	10.476.045,20	120.628.225,90
BNP Paribas Fortis	5.015.646,66	266.623,06	5.282.269,72
ING Banque	27.638.500,81	2.866.710,44	30.505.211,25
CBC Banque	11.958.319,52	1.288.497,33	13.246.816,85
TOTAL	154.764.647,69	14.897.876,03	169.662.523,72

Notons qu'aucune nouvelle mise à disposition d'emprunts n'a été réalisée au cours de l'année 2024.

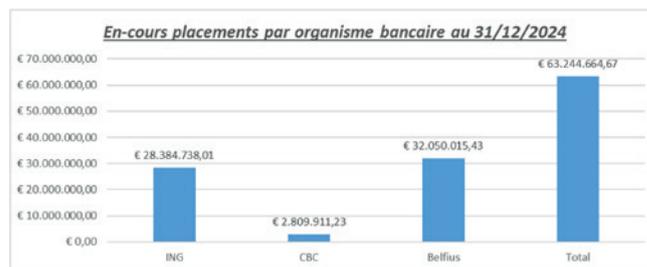
De manière graphique :



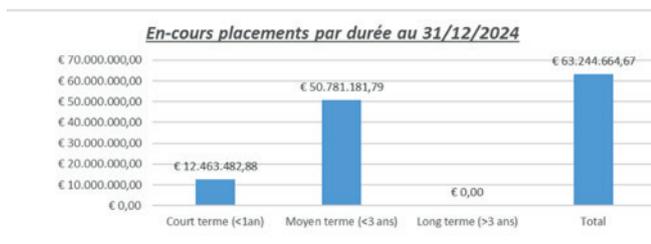
LES PLACEMENTS DE TRESORERIE

Dans le respect du profil d'investisseur de l'institution, l'accent est mis sur la diversification de nos placements en terme de types d'actifs (certificats de dépôts, obligations, investissements immobiliers (sous forme de papier), comptes épargnes classiques), de débiteurs (répartition au sein des différentes banques, gestion discrétionnaire diversifiée, compagnie d'assurances) et de maturité.

Au 31/12/2024, la répartition par organisme bancaire des encours de placements est :



Au 31/12/2024, la répartition par durée se présente comme suit :



Malgré les taux bas, au vu de l'encours important et de l'attention particulière portée à l'optimisation (dans le respect du profil de risque de l'institution) du rendement, les produits financiers continuent de représenter un apport pour HUmani.

L'encours est constitué de 3 portefeuilles-titres géré de façon discrétionnaire estimé à 28 mios d'€. (il était estimé à 27 mios d'€ en 2023): La valeur des 3 portefeuilles est supérieure à leur valeur d'achat suite à l'évolution positive des taux d'intérêts.

La prudence recommande de ne pas vendre ou réaliser ces portefeuilles par ailleurs gagés.

L'encours est complété par nos placements à terme et certificats de dépôt aux échéances les plus longues (jusque 2026).

Le court terme est quant à lui constitué des encours importants qu'HUmani préfère garder disponibles en raison notamment d'une hausse des coûts d'exploitation.

Les placements ¹ sont estimés à 63,2 millions d'euros au 31/12/2024.

La diminution totale des placements provient principalement de leur conversion en disponible.

Il est à noter que la majorité de ces placements constitue une garantie auprès des banques en conséquence des demandes importantes de crédits long terme en 2015. Cette partie gagée diminue au rythme des remboursements en capital des crédits concernés.

A ces placements s'ajoutent les liquidités destinées à rembourser les tranches en capital ainsi que les intérêts des emprunts échus au 31 décembre 2025, à financer les dépenses liées à l'exploitation d'HUmani et à financer les projets de développement au sein d'HUmani:

La problématique des pensions des agents statutaires d'une part et le paiement de la cotisation de responsabilisation d'autre part, restent les deux problèmes majeurs qui influencent la trésorerie d'HUmani.

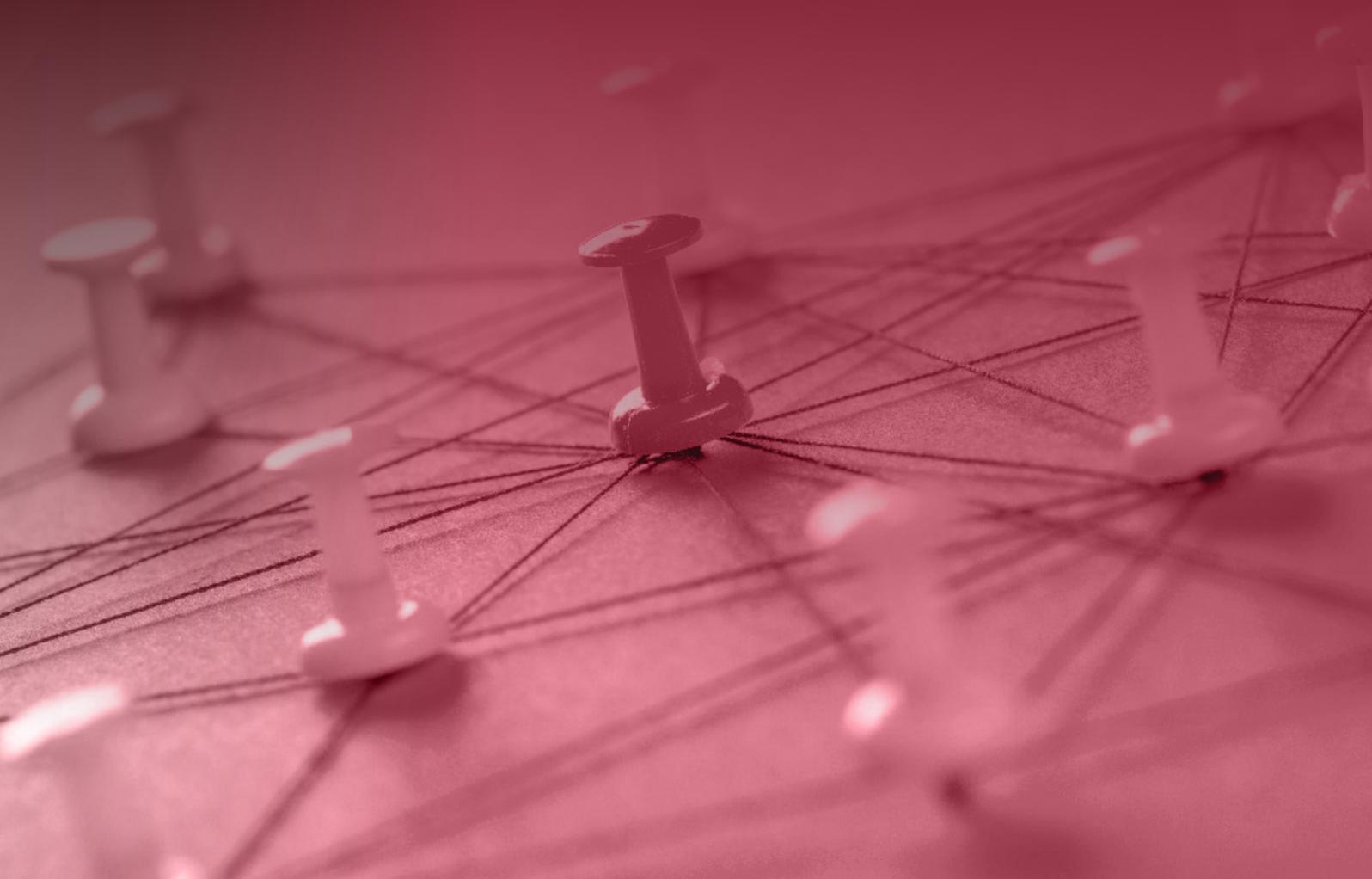
En effet, face à cette problématique majeure, les partenaires bancaires revoient de manière drastique leur politique de financement des projets d'investissements au sein d'HUmani.

Au risque d'affaiblir davantage la situation de trésorerie, des mesures importantes d'économie et la recherche de financement alternatif deviennent indispensables à la continuité à moyen et long terme d'HUmani.

¹ Les plus-values et moins-values éventuelles ainsi que les comptes de dépôt ne sont pas pris en compte

5

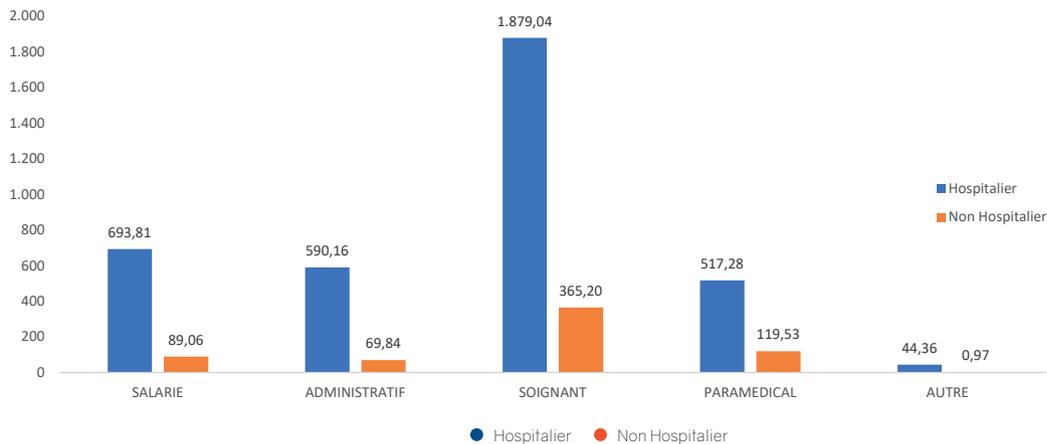
PERSONNEL D'HUMANI



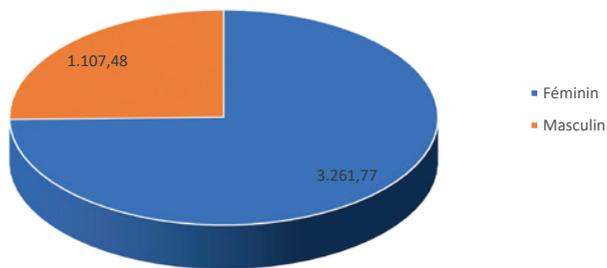
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS EN 2024

Les tableaux présentés dans cette rubrique ne reprennent pas les médecins, ni les autres prestataires indépendants.

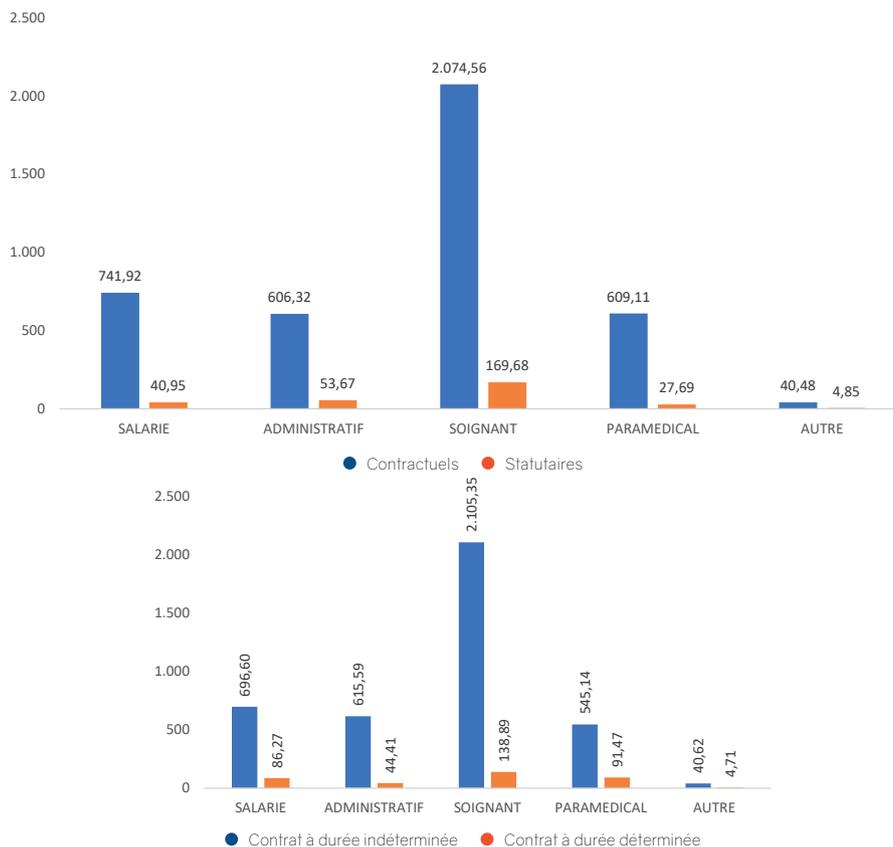
Effectifs en ETP (Equivalent Temps Plein) «payés» par catégorie de personnel en 2024



Répartition des 4.369,25 ETP payés par sexe

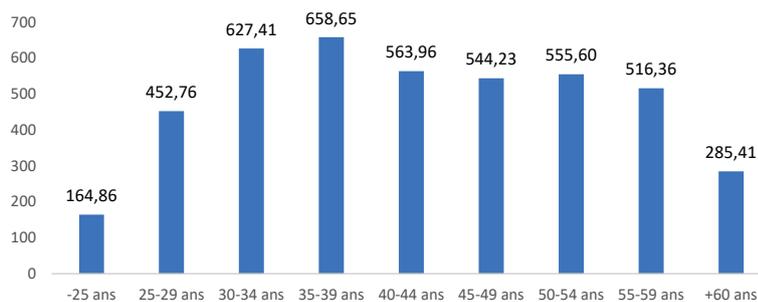


Répartition des ETP "payés" en 2024 par catégorie



Tous les types de contrat de remplacement sont repris dans la catégorie CDD.

Répartition des agents payés par tranche d'âge en 2024



Effectifs par ETP rémunéré résidant dans les communes membres de l'intercommunale et quote-part sociale en 2024

	Nb agents effectifs	Rapport entre l'effectif réel et l'effectif global	Population Active*	Rapport entre l'effectif réel et la population active
AISEAU PRESLES	96,00	1,45%	4741	2%
CHARLEROI	1.964,00	29,68%	84595	2,32%
CHATELET	392,00	5,92%	15028	2,60%
CHIMAY	172,00	2,60%	4191	4%
COURCELLES	292,00	4,41%	13992	2%
COUVIN	131,00	1,98%	6116	2,10%
FARCIENNES	87,00	1,31%	4442	1,95%
FLEURUS	112,00	1,69%	10290	1%
FONTAINE L'EVEQUE	215,00	3,25%	8109	2,65%
FROIDCHAPELLE	49,00	0,74%	1830	2,67%
GERPINNES	148,00	2,24%	5725	2,58%
HAM-SUR-HEURE/ NALINNES	213,00	3,22%	6351	3,35%
MOMIGNIES	55,00	0,83%	2254	2,44%
MONTIGNY-LE-TILLEUL	296,00	4,47%	4630	6,39%
PONT-A-CELLES	91,00	1,38%	8414	1,08%
Autres	2.305,00	34,83%		
Tous les Codes Postaux	6.618,00	100,00%		

Marché de l'emploi

Il n'est pas toujours aisé de trouver du personnel infirmier qualifié sur le marché de l'emploi. Sur l'ensemble de l'année 2024, tous secteurs confondus, le recours à l'intérim en soins infirmiers a représenté l'équivalent de 6,48 ETP.

Occupation d'agents mis à disposition par les Centres Publics d'Action Sociale (CPAS)

Depuis de nombreuses années, HUmani collabore activement avec les CPAS, notamment par le biais de la mise à disposition d'agents dans le cadre de l'article 60 de la loi organique des CPAS.

En 2024, 96 personnes ont été occupées dans les différents services du secteur hospitalier et MR-MRS.

Collaboration avec l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ)

L'AViQ propose des aides et primes à l'emploi destinées aux travailleurs présentant un handicap ou nécessitant un reclassement professionnel.

Pour l'année 2024, HUmani bénéficie d'une prime de compensation pour 47 personnes dans le cadre d'un aménagement du poste de travail. Elle emploie au total 88 personnes qui ont un dossier enregistré à l'AViQ.

HUmani atteint le quota fixé par l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 février 2013 relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

Occupation de personnes condamnées à des peines de travail alternatives

Depuis 2000, HUmani accueille des personnes astreintes à des peines de travail d'intérêt général comme peine autonome en matière correctionnelle et de police. HUmani comptabilise 4171 heures pour 62 personnes en 2024.

* population prise en compte : active (occupées + inoccupées) âgée de 15 à 64 ans (IWEPS données population 2018)

6

BILAN SOCIAL



CSI/1.

BILAN SOCIAL établi selon le MODELE COMPLET
MENTION DES MONTANTS EN UNITES D'EUROS

Dénomination: HUmani
 Forme juridique : S.C.
 Adresse : Boulevard Zoé Drion N° : 1
 Code postal : 6000 Commune : Charleroi
 Numéro d'entreprise¹ : 0216377108
 Description de l'activité principale de l'entreprise : Soins de santé

Bilan social relatif à l'exercice comptable qui couvre la période du 01 / 01 / 2024 au 31 / 12 / 2024

Responsable de l'entreprise à contacter

Nom : DORIGATTI Michel
 Téléphone : 071.92.00.95 (secrétariat)
 Adresse e-mail : michel.dorigatti@humani.be

Signature pour l'entreprise :



¹ Ou numéro d'inscription auprès de la Centrale des Bilans. Ce numéro doit être repris dans le coin supérieur gauche de chaque page dans la case réservée à cet effet.

CSI_FR
 V. 01.12.2012

N° 0216377108

CS1/2.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	4530,25	1175,08	3355,17
1002	1476,92	176,75	1300,17
1003	5462,80	1278,41	4184,39

Nombre d'heures effectivement prestées

1011	6577452,30	1917351,98	4660100,32
1012	1313115,11	169929,91	1143185,20
1013	7890567,41	2087281,89	5803285,52

Frais de personnel

1021	317227260,00	93030904,00	224196356,00
1022	55165024,00	6845294,00	48319730,00
1023	372382284,00	99876198,00	272516086,00

Montant des avantages accordés en sus du salaire

1033
------	-------	-------	-------

Au cours de l'exercice précédent

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	5368,32	1247,02	4121,30
1013	7769712,02	2024167,07	5745544,95
1023	352319104,00	93280184,00	259038920,00
1033

N° 0216377108

CS1/3.

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	4696	1226	5554,83
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	4256,30	1028,73	4976,45
Contrat à durée déterminée	111	385,30	163,4	500,07
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	2	0	2
Contrat de remplacement	113	52,4	33,87	76,31
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1205	115	1285,49
de niveau primaire	1200	58	9	63,8
de niveau secondaire	1201	601	62	648,85
de niveau supérieur non universitaire	1202	426	35	449,95
de niveau universitaire	1203	118	9	122,88
Femmes	121	3491	1111	4269,34
de niveau primaire	1210	176	85	230,10
de niveau secondaire	1211	1557	665	2028,32
de niveau supérieur non universitaire	1212	1603	298	1815,03
de niveau universitaire	1213	155	63	195,89
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	13	4	16,05
Employés	134	3919	1025	4645,88
Ouvriers	132	764	197	892,90
Autres	133			

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	5,5
Nombre d'heures effectivement prestées	151	10886,44
Frais pour l'entreprise	152	698006,49

CS1_FR
V. 01.12.2012

N° 0216377108

CS1/4.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTREES			
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice			
205	461	213	604,09
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	210 120	46	151,35
Contrat à durée déterminée	211 324	139	417,54
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212 2	0	2
Contrat de remplacement	213 15	28	33,20

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
SORTIES			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice			
305	392	165	498,63
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	310 180,50	76	229,36
Contrat à durée déterminée	311 201,50	60,67	241,52
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312 1	0	1
Contrat de remplacement	313 9	28,33	26,75
Par motif de fin de contrat			
Pension	340 73	18	85,21
Chômage avec complément d'entreprise	341		
Licenciement	342 10	10	16,35
Autre motif	343 309	137	397,07
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants			
350			

N° 0216377108

CS1/5.

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	376	5811	1436
Nombre d'heures de formation suivies	5802	14781,12	5812	13118,50
Coût net pour l'entreprise	5803	183237,43	5813	452113,38
dont coût brut directement lié aux formations	58031	183237,43	58131	452113,38
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	80	5831	365
Nombre d'heures de formation suivies	5822	356,80	5832	1334,08
Coût net pour l'entreprise	5823	18846,75	5833	50257,43
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

7

ANNEXES



ANNEXE 1 : RAPPORT DE RÉMUNÉRATION - L6421-1 DU CDLD - PROJET

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0216.377.108
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	HUmani (anciennement Intercommunale de Santé Publique du Pays de Charleroi)
Période de reporting	2024

	Nombre de réunions
Assemblée générale	3
Conseil d'administration	12
Bureau exécutif	19
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit ³	2
Comité de secteur #1 ⁴	Néant

³ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit

⁴ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité de secteur

Membres du Conseil d'Administration

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président	VANDERLICK Daniel	28.156,04	Indemnités annuelles	Rémunérations président	PRFCC – début 04.02.2019 AIRC – début 04.06.2018 Diapason – transition (AG) début 17.06.2019	CA : 100% (11/11) BE : 100% (18/18) GLOBAL : 100%
Vice-présidente	DEMARET Lucie	21.116,53	Indemnités annuelles	Rémunérations vice-présidente	ASBL HUmani début 21.01.21	CA : 9/11 81,8 % BE : 100 % (18/18) GLOBAL : 93,1 %
Président	RAPTIS Karalabos	2.213,59	Indemnités annuelles	Rémunérations président		CA : 100% (1/1) BE : 100% (1/1)
Vice-Président	DARDENNE Tanguy	1.775,56	Indemnités annuelles	Rémunérations vice-président		CA : 100% (1/1) BE : 100% (1/1) GLOBAL : 100 %
Administrateur	D'HOLLANDER Philippe	1639,84	Jetons de présence		ACGHP – début 04.06.2018	CA : 75% (9/12) C. Audit : 100% (2/2) GLOBAL : 78,5%
Administrateur	MASSART Daniel	1.643,10	Jetons de présence		Diapason-transition – début 03.07.2019	CA : 83,3% (10/12) GLOBAL : 83,3 %
Administrateur	MOUTTAKI Nadia	985,86	Jetons de présence			CA : 50 % (6/12) CR : (0/1) GLOBAL : 46,1%
Administrateur	TUTTOLOMONDO Jean-Louis	1646,35	Jetons de présence			CA : 83,3 % (10/12) BE : 100% (1/1) C. Audit : 50 % (1/2) CR : 100 % (1/1) GLOBAL : 81,2%
Administrateur	DASPREMONT Françoise	3448,87	Jetons de présence		Tibi (AG) début 08.12.21 ASBL HUmani début 21.01.21	CA : 83,3% (10/12) BE : 63,1 % (12/19) GLOBAL : 70,9 %

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

Administrateur	BARBET Laure	1646,35	Jetons de présence			CA : 91,6% (11/12) GLOBAL : 91,6%
Administrateur	BONNET Laurent	979,34	Jetons de présence			CA : 54,5% (6/11) CR : 100% (1/1) GLOBAL : 53,3%
Administrateur	DELAISSE Bernard	/	Jetons de présence			CA : 1/1 (100%) GLOBAL : 100%
Administrateur	PREUMONT Jean-Philippe	1636,58	Jetons de présence		ASBL HUmani début 21.01.21	CA : 72,7% (8/11) C. Audit : 100% (2/2) GLOBAL : 76,9%
Administrateur	RAPTIS Karalabos	4434,69	Jetons de présence		ASBL HUmani - début 21.01.21	CA : 100% (11/11) BE : 100% (18/18) GLOBAL : 100%
Administrateur	TZANETATOS Nicolas	1151,80	Jetons de présence			CA : 50% (6/12) C. Audit : 100% (2/2) GLOBAL : 57,1%
Administrateur	GLOGOWSKI Nicolas	1643,09	Jetons de présence			CA : 91,6% (11/12) GLOBAL : 91,6%
Administrateur	PLASMAN Laurence	1643,10	Jetons de présence			CA : 83,3% (10/12) CR : 100% (1/1) GLOBAL : 84,6%
Administrateur	DECUIR Willy	3946,65	Jetons de présence			CA : 72,7% (8/11) BE : 94,4% (17/18) GLOBAL : 86,2%
Administrateur	DANVOYE Denis	819,92	Jetons de présence			CA : 26,3% (5/12) C. Audit : 0% (0/2) GLOBAL : 23,8%
Administrateur	PEROT Marie-José	1643,10	Jetons de présence			CA : 83,3% (10/12) CR : 100% (1/1) GLOBAL : 84,6%
Administrateur	SICILIANO Michele	989,12	Jetons de présence			CA : 50% (6/12) GLOBAL : 50%
Administrateur	DEMACQ Florence	1148,53	Jetons de présence			CA : 72,7% (8/11) GLOBAL : 72,7%
Administrateur	HOUGARDY Jean-Michel	325,36	Jetons de présence			CA : 16,6% (2/12) GLOBAL : 16,6%
Administrateur	GAHOUCI Latifa	0	Jetons de présence			CA : 0% (0/1) GLOBAL : 0%
Administrateur	KINDERMANS Nicolas	165,94	Jetons de présence			CA : 100% (1/1) GLOBAL : 100%
Administrateur	KNOOPS Marie Hélène	165,94	Jetons de présence			CA : 100% (1/1) GLOBAL : 100%
Administrateur	NDONGO ALO'O Firmin	331,88	Jetons de présence			CA : 100% (1/1) BE : 100% (1/1) GLOBAL : 100%
Administrateur	VANDRAYE Nathalie	165,94	Jetons de présence			CA : 100% (1/1) GLOBAL : 100%
Membre observateur	HUFKENS Eric	/	/	/	/	CA : 72,7% (8/11)
Total général		85.463,07				

NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.

Titulaires de fonction de direction

Fonction ⁹	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ¹¹	Détail de la rémunération annuelle brute ¹²	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	DORIGATTI Michel	319.088,03	- Rémunération mensuelle brute x 12 - Double pécule de vacances - Prime de programmation sociale - chèques-repas ATN : 2.988,60 €	A.I.R.C. – début 04.06.2018 I.P.G. – début 15.05.2019 FRATEM – début 08.10.2018 SANTHEA – début 08.05.2019 A.C.G.H.P. – début 03.07.2019
Directeur Général Pôle Opérations et Support	BOXUS Thierry	271.224,83	- Rémunération mensuelle brute x 12 - Double pécule de vacances - Prime de programmation sociale - chèques-repas ATN : 5.464,93 €	ACTH – depuis le 29.06.2023 AIRN – depuis le 16.06.2022 ASSIST – depuis le 09.09.2020 MEDSOC – depuis le 01.11.2023 AMICALE – depuis le 01.11.2023
Directeur Général Pôle Hospitalier et Soins de Santé	FLAMAND Frédéric	271.224,83	- Rémunération mensuelle brute x 12 - Double pécule de vacances - Prime de programmation sociale - chèques-repas ATN : 1.969,89 €	IPG – début 15.05.2019 Fonds pour la recherche médicale dans le Hainaut – début 04.06.2018 Comité de pilotage et comité de fonction 4 du Réseau Mosaïque – 07.06.2021 SIDA-IST – début 04.06.2018 FRATEM – début 04.06.2018 AIRC – 13.05.2019 ProtonW – début 17.03.2021 ETS la transfusion de sang – depuis le 30.10.2023 OFBS – depuis le 20.10.2021
Président du Comité de Direction	DORIGATTI Michel	Voir rémunération annuelle brute pour Fonctionnaire dirigeant local		
Directeur Pôle Enfance & Adolescence	MULAS Alberto	139.073,35	- Rémunération mensuelle brute x 12 - Double pécule de vacances - Prime de programmation sociale - Prime contractuels - chèques-repas ATN : 3.136,32 €	AMICALE – depuis le 18.03.2022
Total rémunérations		1.000.611,04		

⁹ Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que l'équipe de direction de cette dernière.

¹¹ Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent.

¹² Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)

- ▶ Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe (2^{ème} pilier) ? **Oui / Non**
- ▶ Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui / Non**
- ▶ Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui / Non**
- ▶ Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? 9338,76 euros hors charges.

Commentaires éventuels

- ▶ Suite aux élections du 13 octobre 2024, les administrateurs suivants ont été désignés au CA du 03.12.24 : Mrs Tuttolomondo, Delaisse (CPAS non rémunéré à cette séance du 03.12.24 car ils n'étaient pas encore désignés au sein de leur conseil), Ndongo, Kindermans, Mmes Knoops, Vandraye, Gahouchi.
- ▶ Ainsi que Mr K. Raptis en qualité de Président et Mr T. Dardenne en qualité de Vice-Président.
- ▶ Mr E. Hufkens a été désigné en qualité de membre observateur au CA du 08.01.24, il ne perçoit donc plus de rémunération.
- ▶ A noter que le Président était couvert par un certificat médical pour toutes ses absences et la Vice-Présidente par un certificat médical du 05.01.24 au 22.04.24. Dès lors, la rémunération de la Vice-Présidente correspond au montant perçu et ne tient pas compte du taux de présence, un rectificatif sera effectué en conséquence conformément au rapport du Comité de Rémunérations.

ANNEXE 2 : RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION (ART. L1523-17 §2 AL 3 DU CDLD)

Conformément à l'article L1523-17 §2 al3 du CDLD, le Comité de rémunération établit annuellement un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent. Il émet des recommandations au Conseil d'Administration et lui propose une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

1. Informations générales

Pour préciser le contexte dans lequel le Président, le Vice-Président, les administrateurs (trices) et les personnes exerçant des fonctions de direction sont appelés à exécuter leur mission, il apparaît utile de rappeler quelques données représentatives des activités de l'Intercommunale dont l'objet social est la création et l'exploitation de tous établissements ou services à caractère médical et/ou social, tels que services résidentiels et/ou non résidentiels s'offrant à héberger ou aider des jeunes, personnes âgées, ou toutes autres personnes nécessitant une aide dans le domaine médico-social, hôpitaux, cliniques, polycliniques, maternités, consultations des nourrissons, crèches-garderies d'enfant, services de médecine préventive, service d'inspection médicale scolaire, services d'inspection médico-sportive, écoles pour services d'aide aux jeunes, classes de mer, écoles de formation du personnel paramédical ainsi que l'organisation de l'accueil extra-scolaire, des centres de vacances et toutes activités liées à l'Adolescence et à l'Enfance.

Le comité de rémunération s'est réuni le 06 mai 2024 et a pris connaissance des données chiffrées et nominatives reprises en annexe 1.

2. Les jetons de présence, éventuelles indemnité de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou membres d'un organe restreint de gestion.

Tab 1. Indemnité de fonctions des membres des organes de gestion – Tarif (€) index 2024

Qualité	Rémunération (brut mensuel)	Rétribution (brut par jeton)
Président	2.536,58 € → Décembre	
Président	2.213,59 €	
Vice-Président	1.902,39 € → Décembre	
Vice-Président	1.775,56 €	
Administrateurs		Du 01/01/2024 au 31/05/2024 162,68 € Du 01/06/2024 au 31/12/2024 165,94 €

Tab 2. Indemnités de fonction des membres des organes de gestion – application pour l'année 2024 (€) montants globaux.

Qualité	Rémunération	Rétribution	Totaux
Président (1)	28.156,04 € → Décembre		28.156,04 €
Président (1)	2.213,59 €		2.213,59 €
Vice-Président (1)	21.116,53 € → Décembre		21.116,53 €
Vice-Président (1)	1.775,56 €		1.775,56 €
Administrateur (20)		32.201,35 €	32.201,35 €
Totaux	53.261,72 €	32.201,35 €	85.463,07 €

3. Les rémunérations et tout autre avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

Les montants relatifs aux rémunérations, charges patronales non comprises, des membres du comité de Direction (Président du CODIR, Directeur Général Pôle Opérations & Support, Directeur Général Pôle Hospitalier & Soins de Santé et Directeur Général du Pôle Enfance & Adolescence) se situent dans la fourchette autorisée par le décret.

4. Pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés au Comité de Direction au cours de l'exercice précédent.

Pour l'année 2024, la somme totale annuelle brute des rémunérations des membres du Comité de Direction était de 1.000.611,04 euros.

Ce montant renseigné a été calculé conformément au décret émis par le Parlement Wallon de mars 2018.

Les membres du Comité de Direction bénéficient d'une voiture de fonction faisant l'objet d'un avantage en nature (ATN) et d'une assurance second pilier de pension.

Hormis les éléments repris dans le tableau et ci-avant, les membres du Comité de Direction ne bénéficient d'aucun autre avantage pécuniaire.



SIEMENS
Healthineers

COMPTES
ANNUELS

SOMATOM Force



1

COMPTES DE RÉSULTATS DES SECTEURS HOSPITALIER ET NON-HOSPITALIER

I. SECTEUR HOSPITALIER

Le secteur hospitalier d'HUMANI est composé des entités suivantes :

- ◆ Le CHU de CHARLEROI comprenant :
 - L'Hôpital Civil Marie Curie
 - L'Hôpital Vincent Van Gogh
 - La Clinique Léon Neuens
 - Le Centre de Médecine du Sport de Monceau
 - La Polyclinique du Mambourg
 - Le site de l'Espace Santé
 - L'Hôpital André Vésale
 - L'Hôpital Léonard de Vinci
 - Les polycliniques extérieures
 - Le bâtiment Rayon de Soleil

- ◆ Le Centre de Santé des Fagnes,

A. COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES DU SECTEUR HOSPITALIER

Le résultat net du secteur hospitalier pour l'exercice 2024 présente un résultat bénéficiaire de 3.224.589,62 €. Ce résultat se ventile de la manière suivante :

	2023	2024	Ecart
<i>Humani - Secteur hospitalier</i>			
Résultat d'exploitation	-6.994.289,94	-4.622.558,07	2.371.731,87
Résultat financier	-5.153.884,52	-5.286.249,94	-132.365,42
Résultat exceptionnel	590.726,51	13.133.397,63	12.542.671,12
Résultat de l'exercice	-11.557.447,95	3.224.589,62	14.782.037,57

Dont le détail se présente comme suit :

<i>Humani- Secteur Hospitalier</i>	<i>rubrique</i>	2023	2024
Ventes et Prestations		603.653.048,97	638.342.615,12
Chiffres d'affaires	70	561.665.823,13	592.475.451,06
Budget des Moyens Financiers (BMF) + Facturation journées	700	261.338.406,32	269.000.011,91
Rattrapage su exercice	701	-9.193.206,83	-10.164.362,95
Suppléments des chambres	702	1.558.127,12	1.762.225,00
Forfaits Convention INAMI	703	33.207.175,00	36.308.719,64
Produits pharmaceutiques et assimilés	705	71.988.489,26	79.005.611,89
Financement Entité fédérée - Prix hébergement	706	5.577.542,41	6.328.123,76
Honoraires médecins, dentistes, personnel soignant	707/709	197.189.289,85	210.235.121,81
Autres produits d'exploitation	74	41.987.225,84	45.867.164,06
Subsides d'exploitation	740	13.723,40	12.782,64
Financement forfaitaire de l'infrastructure de	741	358.056,05	355.161,30
Récupérations de frais, y compris les contractuels	743/749	41.615.446,39	45.499.220,12
Coût des ventes et prestations		610.647.338,91	642.965.173,19
Approvisionnements et fournitures	60	115.335.508,12	123.203.951,69
Services et fournitures accessoires	61	157.322.175,27	164.051.266,92
Rémunération et charges sociales	62	309.749.513,02	328.371.993,84
Amortissements, réductions de valeur et provisions	63	24.566.603,19	23.628.959,29
Dotations aux amortissements et réductions de	630	24.372.231,34	23.330.406,15
Réduction de valeur Stocks	631	32.399,99	-148.515,96
Réduction de valeurs sur créances à un an au plus	634	-351.129,52	-390.415,52
Provisions pour autres risques et charges	637	513.101,38	837.484,62
Autres charges d'exploitations	64	3.673.539,31	3.709.001,45
Bénéfice/Perte d'exploitation		-6.994.289,94	-4.622.558,07
Produits financiers.	75	3.576.457,71	3.558.194,98
Produits des immobilisations financières	750	813.444,38	858.633,28
Subsides en capital et en intérêts	753	2.126.640,52	2.090.670,08
Autres Produits financiers	759	636.372,81	608.891,62
Charges financières .	65	8.730.342,23	8.844.444,92
Charges des emprunts d'investissements	650	6.830.178,32	6.562.082,65
Charges des crédits à court terme	656	1.725.435,01	2.105.062,73
Autres charges financières	657/659	174.728,90	177.299,54
Bénéfice/Perte courant avant impôts		-12.148.174,46	-9.908.808,01
Produits exceptionnels	76	21.917.062,01	16.732.443,68
Reprise d'amortissements et de réductions de valeur	760	952.120,95	56,30
Reprises de provisions pour risques et charges	762	232.158,81	313.007,29
Autres produits exceptionnels	764	1.775.040,08	84.631,18
Produits relatifs aux exercices antérieurs	769	18.957.742,17	16.334.748,91
Charges exceptionnelles	66	21.326.335,50	3.599.046,05
Amortissements et réductions de valeurs	660	2.174.557,17	1.660.139,71
Autres charges exceptionnelles	664	4.260.537,03	3.861,45
Charges relatives aux exercices antérieurs	669	14.891.241,30	1.935.044,89
Bénéfice/Perte de l'exercice avant impôts		-11.557.447,95	3.224.589,62

A.1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation 2024 consolidé est un déficit de 4.622.558,07 €.

A.1.1. BUDGET DES MOYENS FINANCIERS

- ◆ La pérennisation des mesures de financement Fonds Blouses Blanches, le financement relatif à l'IFIC, influencent positivement le Budget des Moyens Financiers,
- ◆ L'indexation du Budget des Moyens Financiers l'impacte positivement et significativement,
- ◆ Le financement pour la Cybersecurity NIS2 notifié dans le BMF au 01/01/2025 impacte positivement les recettes 2024,
- ◆ La croissance de l'activité hospitalière, tant en termes d'admissions qu'en journées, l'impacte positivement
- ◆ Notons par ailleurs :
 - L'enregistrement pour les 3 agréments hospitaliers (CHU de Charleroi, CHU Vésale et Centre de Santé des Fagnes) d'un rattrapage négatif sur la sous-partie A1 extinctive qui finance les infrastructures,
 - L'utilisation de l'ensemble des forfaits de reconditionnement octroyés dans la sous-partie A1 du Budget des Moyens Financiers pour couvrir les charges d'amortissement,
 - L'enregistrement du financement des infrastructures hospitalières par l'AVIQ ainsi que la facturation du prix d'hébergement.

A.1.2. PRODUITS PHARMACEUTIQUES

La croissance de l'activité hospitalière impacte les recettes relatives aux produits pharmaceutiques (spécialités et implants) mais aussi leurs dépenses.

Néanmoins, la marge est négative en 2024.

A.1.3. HONORAIRES MÉDICAUX ET FORFAITS CONVENTIONS INAMI

L'augmentation des forfaits INAMI se marque essentiellement sur les conventions glycémie, les conventions de pneumologie et de dialyse.

Les recettes liées aux honoraires médicaux augmentent de plus de 7% en 2024, cette augmentation est liée :

- A l'indexation des honoraires médicaux,
- A la croissance de l'activité dans la plupart des services médicaux.
Cette croissance est probablement liée au changement du mode de rémunération des prestataires indépendants, rétribués à l'acte depuis le 1^{er} janvier 2023 à des taux tout à fait concurrentiels,
- Notons par ailleurs la cession à l'IPG de l'activité du service d'anatomopathologie au 31/12/2023.

A.1.4. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Sont comptabilisés dans cette rubrique :

- Le financement d'intérêt général (Convention INAMI article 56 §1) pour les 3 agréments hospitaliers,
- Les recettes liées aux APE,
- Les recettes liées au Maribel,
- Les diverses conventions,
- Les facturations diverses liées à l'hospitalisation des patients,
- La recette liée à la prise en charge par le corps médical des médecins en formation,
- Le financement par le corps médical d'un fonds d'investissement de matériel médical.

A.1.5. CHARGES SALARIALES

Le coût de la masse salariale en 2024 est influencé par :

- ▶ L'augmentation de 52,54 ETP dans le secteur des unités de soins, les hôpitaux de jour, la pharmacie, les services d'entretien et le service de prise de rendez-vous,
- ▶ Des indexations en 01/2023, 12/2023 et en 06/2024,
- ▶ Le coût du 2nd pilier pour les agents contractuels,
- ▶ Le paiement des fonctions IFIC pour les groupes 2,3 et 4
Si ces deux dernières mesures sont financées, elles impactent néanmoins le coût de la masse salariale.
- ▶ Rappelons qu'une réduction des cotisations patronales de 7,07% sur le 1^{er} semestre 2023 réduisait le coût de la masse salariale en 2023

La masse salariale nette (non financée par le BMF ou par des atténuations de masse salariale) représente 24,35 % de la masse salariale 2024 contre 23,19% en 2023.

A.1.6. RÉMUNÉRATIONS DES MÉDECINS

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les prestataires de soins sont payés à l'acte.

Cette décision a un effet double :

- Les recettes liées à la production des honoraires ont augmenté,
- Les rétributions des prestataires de soins ont également augmenté, celles-ci n'étant plus limitées par la solidarité institutionnelle avec les services moins financés par leur nomenclature INAMI. La solidarité est maintenue via la création d'un fonds de promotion institutionnel par prélèvement sur les honoraires médicaux.

L'annexe financière à la Réglementation Générale Médicale prévoit explicitement que le Gestionnaire perçoive un minimum de 48% sur la facturation des prestations qu'elles soient à l'acte ou forfaitaire.

A.1.7. AMORTISSEMENTS

Les amortissements s'élèvent à 23.330.406,15 € et diminuent par rapport à l'exercice 2023.

A.1.9. TRAITEMENT DES CRÉANCES DOUTEUSES

Pour rappel, HUMANI a conclu en 2022 une convention de cession de créances avec une société extérieure :

Si aucun résultat probant n'est constaté après l'envoi d'un rappel par HUMANI, les créances sont cédées à une société extérieure.

Cette convention a été étendue en 2024 au Centre de Santé des Fagnes.

A.2. RÉSULTAT FINANCIER

Les produits financiers, composés des produits des immobilisations financières et des subsides en capital diminuent légèrement en 2024.

Les charges financières augmentent légèrement en 2024 :

- Notons qu'il n'y a pas eu de consolidation d'emprunts depuis 2021, ainsi HUmani a financé ses investissements sur fonds propres et sur les crédits court terme (billets de trésorerie),
- Notons également que lors de la fusion par absorption du Centre de Santé des Fagnes, les taux d'intérêts sur les crédits à long terme ont été revus à la hausse,
- Enfin le taux d'intérêt moyen des billets de trésorerie était inférieur à 1% en 2022, a augmenté à 3,66 % en 2023 et a atteint un taux d'intérêt moyen de 4,22% en 2024.

Des financements alternatifs à court et long terme doivent être renégociés avec les organismes bancaires.

A.3. RÉSULTAT COURANT

Le résultat courant du secteur hospitalier est déficitaire de 9.908.808,01 € en 2024.

A.4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les **produits exceptionnels** résultent principalement en 2024 :

- De l'enregistrement des décomptes définitifs IFFE,
- De facturations relatives aux exercices antérieurs,
- Du financement de la rétroactivité de l'IFIC pour les groupes 2,3 et 4,
- De la part revenant à HUmani lors de la liquidation de l'ASBL Cramu,
- De la comptabilisation de recettes relatives aux exercices antérieurs (FBI)
- Une reprise importante de provisions pour litiges,
-

Les **charges exceptionnelles**, quant à elles, concernent principalement

- La désaffectation des immobilisés liés au laboratoire d'anatomopathologie et au projet de la protonthérapie,
- La rétrocession des prestataires de soins sur des facturations relatives aux exercices antérieurs,
- Le financement par le gestionnaire d'honoraires médicaux relatifs à 2023. Ce financement se traduit par une charge exceptionnelle dans le résultat et sera directement prélevé sur les réserves disponibles d'HUmani.

Le résultat de l'exercice 2024 du secteur hospitalier est bénéficiaire de 3.224.589,62 €.

II. SECTEUR NON-HOSPITALIER

Le secteur non-hospitalier se compose de la manière suivante :

1. L'Administration Générale comprenant les immeubles à appartements
2. Le Pôle Enfance et Formations comprenant :
 - La Cité de l'Enfance
 - L'Auberge du Maréchal Ney
 - L'accueil extra-scolaire, les centres de vacances, ...
 - Le service Formations et Ressources
3. Les crèches :
 - Bambis
 - Carabouyas
 - Calinous
 - Temps qui passe
 - Marmouzets
 - L'île aux merveilles (mise en exploitation en juillet 2019)
 - Les petits aventuriers
4. Les Maisons de Repos et de Soins :
 - Heureux Séjour
 - Quiétude
 - Pierre Paulus

Les résultats globaux du secteur non-hospitalier d'HUMANI sont déficitaires de 252.590,33 €.

La ventilation par secteur est la suivante :

	2023	2024	Ecart 2024-2023	Ecart 2024-2023 en %
Administration générale	167.610,83	130.220,49	-37.390,34	-22,31%
Pole enfance	134.859,96	268.243,87	133.383,91	98,91%
Crèches	-362.944,51	-291.926,93	71.017,58	-19,57%
Secteur Mr-Mrs	-586.255,14	-359.127,76	227.127,38	-38,74%
Non Hospitalier	-646.728,86	-252.590,33	394.138,53	-60,94%

II.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

<i>Administration Générale</i>	2023	2024	Ecart 2024-2023	Ecart 2024-2023 en %
Produits	806.784,12	720.222,49	-86.561,63	-10,73%
Charges	639.173,29	590.002,00	-49.171,29	-7,69%
Résultat	167.610,83	130.220,49	-37.390,34	-22,31%

Le résultat net de l'Administration Générale s'élève à 130.220,49 €.

- L'impact principal sur l'évolution du résultat de l'exercice 2024 provient de la diminution des frais énergétiques :
- Les recettes liées à l'exploitation des immeubles à appartements diminuent en 2024 suite à la diminution des provisions liées au coût énergétique demandée aux locataires.
- Les charges d'exploitation diminuent suite à une diminution des amortissements liés à des gros travaux d'entretien ainsi qu'à l'augmentation des coûts énergétiques.
- Notons également une diminution des charges d'amortissement et des recettes liées aux subsides d'investissement.

II.2. LE PÔLE ENFANCE

<i>Pôle enfance</i>	2023	2024	Ecart 2024-2023	Ecart 2024-2023 en %
Produits	21.613.402,97	21.178.692,58	-434.710,39	-2,01%
Charges	21.478.543,01	20.910.448,71	-568.094,30	-2,64%
Résultat	134.859,96	268.243,87	133.383,91	98,91%

Les résultats consolidés du secteur Pôle Enfance sont bénéficiaires de 268.243,87 €, ils s'expliquent positivement par :

- Une augmentation substantielle des subsides octroyés par le FESC pour l'accueil extra-scolaire,
- L'octroi de subsides supplémentaires pour le personnel de l'Aide à la Jeunesse,
- La facturation aux parents des enfants bénéficiant de l'accueil extra-scolaire est régularisée en 2024.

Notons néanmoins l'impact négatif des éléments suivants :

- Des provisions pour créances douteuses dans le secteur de l'accueil extra-scolaire,
- Les charges salariales relatives à l'octroi d'un 2nd pilier pour les agents contractuels ainsi que l'octroi de chèques repas non financés par l'ONE,
- Le sous financement des frais de fonctionnement de l'Aide à la Jeunesse,

II.3. LE SECTEUR DES CRÈCHES

<i>Crèches</i>	2023	2024	Ecart 2024-2023	Ecart 2024-2023 en %
Produits	8.259.916,61	8.595.136,83	335.220,22	4,06%
Charges	8.622.861,12	8.887.063,76	264.202,64	3,06%
Résultat	-362.944,51	-291.926,93	71.017,58	-19,57%

Le résultat du secteur Crèches affiche en 2024 un résultat déficitaire de 291.926,93 € :

- Une partie importante du déficit du secteur est lié à la crèche « l'île aux merveilles » mise en exploitation le 1^{er} juillet 2019 :
 - ✓ Les amortissements sont importants et les investissements n'ont pas été totalement subsidiés,
- En 2024, le résultat s'est amélioré par :
 - ✓ L'indexation de la participation financière des parents,
 - ✓ Le financement du personnel d'encadrement pour 2 des crèches d'HUmani.

II.4. LE SECTEUR MR – MRS

<i>Secteur MR-MRS</i>	2023	2024	Ecart 2024-2023	Ecart 2024-2023 en %
Produits	22.457.832,17	23.729.488,12	1.271.655,95	5,66%
Charges	23.044.087,31	24.088.615,88	1.044.528,57	4,53%
Résultat	-586.255,14	-359.127,76	227.127,38	-38,74%

Le secteur des MR-MRS affiche un résultat déficitaire de 359.127,76 € en 2024.

Dans le cadre de l'accord tripartite, des subsides ont été octroyés au secteur pour financer des emplois supplémentaires afin de pallier à l'absentéisme du personnel.

L'indexation des prix d'hébergement, l'augmentation des tarifs INAMI et l'amélioration des taux d'occupation permettent d'améliorer le chiffre d'affaires dans le secteur des maisons de repos en 2024.

En termes de charges, le secteur des MR-MRS a été influencé par :

- Notons que les résultats de l'exercice 2023 avaient été influencés par le remboursement d'un financement reçu deux fois en 2022 pour financement des emplois supplémentaires. Le résultat 2022 avait donc été impacté positivement. A contrario, celui de 2023 est donc aggravé suite au remboursement intervenu.

2

AFFECTATION DES RÉSULTATS D'HUMANI

Conformément à l'Article 59 des dispositions statutaires d'HUMANI publiées le 6 décembre 2023 :

A l'issue de chaque exercice, l'affectation du résultat à la réserve disponible sera réalisée par pôle. Le Conseil d'Administration se réserve le droit de proposer à l'Assemblée Générale la possibilité d'appeler au fonds par pôle déficitaire les titulaires d'actions A au prorata de leurs actions dans la Société ou sur base de toute disposition spécifique.

Le résultat bénéficiaire du **pôle hospitalier et soins de santé** de **2.865.461,863 €** qui reprend :

- Le résultat bénéficiaire du secteur hospitalier pour 3.224.589,62 € :
Ce résultat tient compte des éléments suivants :
 1. Le financement par le gestionnaire d'un montant de l'ordre de 500.000 € d'honoraires relatifs à l'exercice 2023,
 2. La prise en résultat du décompte définitif IFFE 2020, 2021 et 1^{er}T2022 relatif à la crise Covid.
- Le résultat déficitaire du **secteur MR-MRS** à hauteur de 359.127,76 €

Le résultat déficitaire du **Pôle Enfance et Adolescence** de 23.683,06 €

Le résultat bénéficiaire du **Pôle opérations et support** de 130.220,49 €

En conséquence, la répartition des réserves d'HUMANI en date du 31 décembre 2024 s'établit comme suit :

Description	Réserves au 31/12/2023	Affectation du résultat 2024			TOTAL au 31/12/2024
		Pôle hospitalier et soins de santé	Pôle enfance et adolescence	Pôle opérations et support	
Réserve légale	1.194.492,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.194.492,43 €
Réserve indisponible	1.095.835,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.095.835,59 €
Réserve disponible	151.814.545,98 €	2.865.461,86 €	-23.683,06 €	130.220,49 €	154.786.545,27 €
TOTAL affectation des résultats	-12.204.176,81 €	2.865.461,86 €	-23.683,06 €	130.220,49 €	-9.232.177,52 €
TOTAL des réserves	154.104.874,00 €	2.865.461,86 €	-23.683,06 €	130.220,49 €	157.076.873,29 €

3 BILAN D'HUMANI APRÈS AFFECTATION DES RÉSULTATS

Les comptes de bilan sont présentés après écritures d'affectation et de prélèvements.
Ils reprennent l'ensemble des divisions des secteurs hospitalier et non-hospitalier :

I. ACTIF

Humani			31/12/2023	31/12/2024
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES			20/28	352.085.993,17
				343.812.506,60
I	FRAIS D'ETABLISSEMENT	20	928.787,95	6.343,27
II	IMMOB. INCORPORELLES	21	912.351,46	285.405,27
III	IMMOB. CORPORELLES	22/27	349.410.645,82	342.936.550,12
A	Terrains+constructions	22	315.658.876,58	303.195.256,08
B	Mat.d'équip.medical	23	13.716.493,33	19.911.934,29
C	Mat.non medical+mobilier	24	14.023.436,41	13.857.842,93
D	Location financement			
E	Autres immob.corporelles	26	1.790.792,12	1.681.529,00
F	Immob.en cours+acp.vers.	27	4.221.047,38	4.289.987,82
IV	IMMOB.FINANCIERES	28	834.207,94	584.207,94
A	Entreprises liées			
B	Entrep.avec liens			
C	Autres Imm.financières	284	834.207,94	584.207,94
ACTIFS CIRCULANTS			29/58	357.357.623,18
				359.000.765,85
V	CREANCES A PLUS D'UN AN	291	23.593.632,46	20.299.369,60
A	Créances pour prestataires			
B	Autres créances		23.593.632,46	20.299.369,60
VI	STOCKS	30/31	13.837.409,16	14.337.708,16
A	Approvis.et fournitures		13.837.409,16	14.337.708,16
VII	CREANCES A UN AN AU PLUS	40/41	171.091.175,83	184.311.794,32
A	Créances pour prestations	40	153.537.951,09	169.515.433,14
1	Patients	400/7/9	7.953.570,00	10.786.671,07
2	Organismes assureurs	402	140.000.362,64	155.000.148,39
3	Montant de rattrapage	403	4.655.184,81	3.900.905,84
	Produits à recevoir	404	928.833,64	-172.292,16
B	Autres créances	41	17.553.224,74	14.796.361,18
1	Medecins			
2	Autres	41	17.553.224,74	14.796.361,18
VIII	PLACEMENTS DE TRESORERIE	51/53	70.926.071,48	63.244.664,67
IX	VALEURS DISPONIBLES	55/58	69.683.686,12	66.298.444,67
X	COMPTES DE REGULARISATION	49	8.225.648,13	10.508.784,43
TOTAL DE L'ACTIF			20/58	709.443.616,35
				702.813.272,45

1. ACTIFS IMMOBILISÉS

La rubrique des **actifs immobilisés** s'élève à 343.812.506,60 €.

Le tableau suivant reprend par secteur et par nature, l'ensemble des **acquisitions** et des mises en exploitation de l'année 2024 de l'ensemble d'Humani (ces investissements ne reprennent pas les travaux en cours).

Les investissements majeurs sont :

	Acquisitions 2024 (y compris transfert 270)		
	Secteur Hospitalier	Secteur Non-Hospitalier	Total Humani
Frais de 1er établissement	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	148.122,53	3.507,79	151.630,32
Terrains	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00
Gros travaux d'entretien	1.182.941,81	83.566,93	1.266.508,74
Agencements immeubles	1.830.120,60	0,00	1.830.120,60
Matériel Médical	10.027.660,79	15.155,73	10.042.816,52
Mobilier	236.374,81	20.250,04	256.624,85
Matériel Non médical	374.267,76	269.406,59	643.674,35
Matériel roulant	833.143,23	257.926,50	1.091.069,73
Matériel Informatique	2.157.489,05	2.805,08	2.160.294,13
Matériel en location financements	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
Total	16.790.120,58	652.618,66	17.442.739,24

Les gros travaux principaux concernent principalement le site Vincent Van Gogh (chaudières, toiture, revêtement de sols,...), le site A.Vésale (gros entretien sur l'auditoire De Cooman, signalisation du site selon un système de « routes »)

Les principaux agencements des sites hospitaliers sont relatifs à la rénovation des ascenseurs, de la voirie et du hall d'entrée sur le site de l'hôpital A.Vésale.

En matière d'équipement médical, l'achat d'un appareil de cathétérisme cardiaque, un accélérateur linéaire, un scanner, un système de radiologie PACS constituent les investissements principaux.

Notons l'acquisition de 3 camions frigo et 4 minibus (secteur jeunesse).

Les investissements en matériel informatique concernent principalement l'acquisition de serveurs pour l'évolution de Citrix.

Au terme de l'exercice 2024, le poste immobilisations financières s'élève 584.207,94 € :

<i>Humani</i>	2023	2024
SWDE	558.538,82 €	558.538,82 €
PROTONW.be	250.000,00 €	0,00 €
AIRN	25.000,00 €	25.000,00 €
FARYS	558,00 €	558,00 €
IGRETEC	12,40 €	12,40 €
TIBI	24,78 €	24,78 €
Particuliers	73,94 €	73,94 €
Total	834.207,94 €	584.207,94 €

En raison de la réorientation du projet porté par PROTONW, initialement orienté vers la protonthérapie, les Hôpitaux (dont HUmani) ont manifesté l'intention de sortir de l'actionnariat de PRTONW, une convention de sortie a été signée par l'ensemble des partenaires a ainsi été signée en 2024.

2. ACTIFS CIRCULANTS

Les **actifs circulants** s'élèvent à **359.000.765,85 €** au 31 décembre 2024 et se composent de :

- Les créances à plus d'un an s'élèvent à **20.299.369,60 €** et reprennent des emprunts subsidiés d'un montant de 16,7 millions d'€ (dans le cadre du financement alternatif en infrastructures hospitalières), ainsi que l'intervention de la Ville de Charleroi suite à la fermeture de l'ancien Hôpital Civil (3,6 millions d'€),
- Les stocks s'élèvent à 14.337.708,16 €,
- Les créances à moins d'un an s'élèvent à 184 millions au 31 décembre 2024 dont 86,35% représentent le financement hospitalier via le Budget des Moyens Financiers.
- Les placements de trésorerie de 63,2 millions d'€ au 31/12/2024 (ils étaient de près de 71 millions d'€ au 31/12/2023) et le disponible de 66,3 millions d'€ au 31/12/2024 (il était de 69,68 millions d'€ au 31/12/2023) traduisent l'utilisation de la trésorerie court terme pour financer le cycle d'exploitation mais aussi les investissements.

II. PASSIF

		Humani			
				31/12/2023	31/12/2024
		PASSIF			
		<u>CAPITAUX PROPRES</u>	1	<u>213.413.566,62</u>	<u>213.972.303,87</u>
I		<u>DOTATIONS APPORTS DONS</u>		<u>3.927.128,92</u>	<u>3.927.128,92</u>
A		Apport indisponible Capital	100	3.677.357,76	3.677.357,76
B		Donations			
C		Apport indisponible Leg Lahaye	100	249.771,16	249.771,16
		Transfert Leg Lahaye pour Chalon			
		Apports	11	<u>8.267.568,99</u>	<u>8.267.568,99</u>
A		Disponibles	110	7.077.680,07	7.077.680,07
B		Indisponibles	111	1.189.888,92	1.189.888,92
II		<u>PLUS-VALUES REEVALUATION</u>	12	<u>1.829.878,64</u>	<u>1.829.878,64</u>
III		<u>RESERVES</u>	13	<u>154.104.874,00</u>	<u>157.076.873,29</u>
B		Réserves indisponibles légales	130	1.194.492,43	1.194.492,43
B		Réserves indisponibles	131	1.095.835,59	1.095.835,59
C		Réserves disponibles	133	151.814.545,98	154.786.545,27
IV		<u>RESULTAT REPORTE</u>	14	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
		Résultat exc. antérieur		0,00	0,00
		Transfert			
		Résultat de l'exercice		0,00	0,00
V		<u>SUBSIDES EN CAPITAL</u>	15	<u>45.284.116,07</u>	<u>42.870.854,03</u>
		Report exerc.antérieur			
		Reçu sur l'exercice			
		Amort.de l'exercice			
VII		<u>PROVISION RISQUES+CHARGES</u>	16	<u>15.267.976,71</u>	<u>9.744.783,90</u>

		DETTES	17/49	480.762.073,02	479.096.184,68
VIII		DETTES A PLUS D'UN AN	17	195.828.148,39	177.517.815,22
A		Dettes financières	170/4	189.833.727,18	171.523.394,01
	1	Emprunts subordonnés	170	1.155.160,79	870.469,12
	2	Enprunts oblig.n/subord.			
	3	Dettes de location			
	4	Etablis. de crédit	173/174	188.678.566,39	170.652.924,89
	5	Autres emprunts			
B		Dettes relatives aux achats			
C		Avances MSP	177	2.364.450,12	2.364.450,12
D		Autres dettes	179	3.629.971,09	3.629.971,09
IX		DETTES A UN AN AU PLUS	42/48	279.529.530,01	296.319.158,28
A		Det.+1 an éch.dans l'an.	42	26.843.867,88	25.478.765,61
B		Dettes financières			
	1	Etablissement de credit	43	50.000.000,00	50.000.000,00
	2	Autres emprunts			
C		Dettes courantes	44	90.445.504,67	101.684.455,73
	1	Fournisseurs	440/444	27.507.758,97	29.804.517,61
	2	Effets à payer			
	3	Montants de rattrapage	443	39.282.507,50	49.884.717,42
	4	Medec+Pers.para méd.	445	23.655.238,20	21.995.220,70
D		Acomptes reçus	46	98.155,21	68.039,36
E		Dettes fisc,salar,social.	45	76.907.614,57	78.216.257,83
	1	Impôts	450/1/3	11.493.746,68	11.116.910,59
	2	Remunér.+charg. social.	455	65.413.867,89	67.099.347,24
F		Autres dettes	48	35.234.387,68	40.871.639,75
X		COMPTES DE REGULARISATION	49	5.404.394,62	5.259.211,18
		TOTAL DU PASSIF	10/49	709.443.616,35	702.813.272,45

1. CAPITAUX PROPRES

Les **capitaux propres** s'élèvent à 213.972.303,87 € au 31/12/2024

- Conformément à l'article 6.1 du Code des Sociétés et des Associations, le capital (rubrique 10) a été transféré dans les apports disponibles et indisponibles (rubriques 11). La rubrique 11 est scindée en apports indisponibles (111) qui correspondent à la partie fixe du capital pour 1.189.888,92 € et en apports disponibles qui correspondent à la partie variable du capital pour 7.077.680,07 €,
- Les plus-values de réévaluation sont inchangées depuis 2014 et concernent l'ex ISPPC,
- Les **réserves** s'élèvent à 157.076.873,29 € tenant compte de l'affectation du résultat de l'exercice 2024,
- Les subsides d'investissement sont de 42,8 millions d'euros.

2. PROVISIONS

Les **provisions pour risques et charges** s'élèvent à 9.744.783,90 € au 31/12/2024 contre 15.267.976,71 € au 31/12/2023. Leur diminution résulte d'une utilisation de provisions suite à la clôture de certains litiges.

3. DETTES

Les **dettes** s'élèvent à 479.096.184,68 €

- Les **dettes à plus d'un an** sont de 177.517.815,22 €. Notons qu'il n'y a pas eu de mise à disposition d'emprunts en 2023 et 2024.
- Les **dettes à un an au plus** sont de 296.319.158,28 € et comprennent :
 - Des dettes courantes dans lesquelles sont comptabilisées les dettes à l'égard des fournisseurs et des prestataires de soins, le rattrapage 2023 relatif à la sous partie A1 extinctive du Budget des Moyens Financiers,
 - Des dettes salariales

4

COMPTES
ANNUELS
D'HUMANI –
FORMAT BNB

I. Bilan après affectation

ACTIF	CODES	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Actifs immobilisés	20/28	343.812.506,60	352.085.993,17
<i>I. Frais d'établissement</i>	20	6.343,27	928.787,95
<i>II. Immobilisations incorporelles</i>	21	285.405,27	912.351,46
<i>III. Immobilisations corporelles</i>	22/27	342.936.550,12	349.410.645,82
A. Terrains et constructions	22	303.195.256,08	315.658.876,58
B. Installations, machines et outillage	23	19.911.934,29	13.716.493,33
C. Mobilier et matériel roulant	24	13.857.842,93	14.023.436,41
D. Location-financement et droits simil.	25	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	1.681.529,00	1.790.792,12
F. Immob.corp.en cours et acptes. versés	27	4.289.987,82	4.221.047,38
<i>IV. Immobilisations financières</i>	28	584.207,94	834.207,94
A. Entreprises liées	280/1	0,00	0,00
1. Participations	280	0,00	0,00
2. Créances	281	0,00	0,00
B. Autres entreprises liées	282/3	0,00	0,00
1. Participations	282	0,00	0,00
2. Créances	283	0,00	0,00
C. Autres immobilisations financières	284/8	584.207,94	834.207,94
1. Actions et parts	284	584.207,94	834.207,94
2. Créances et cautionnements	285/8	0,00	0,00
Actifs circulants	29/58	359.000.765,85	357.357.623,18
<i>V. Créances à plus d'un an</i>	29	20.299.369,60	23.593.632,46
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291	20.299.369,60	23.593.632,46
<i>VI. Stocks et commandes en cours d'exécution</i>	3	14.337.708,16	13.837.409,16
A. Stocks	30/36	14.337.708,16	13.837.409,16
1. Approvisionnements	30/31	14.337.708,16	13.837.409,16
2. En cours de fabrication	32	0,00	0,00
3. Produits finis	33	0,00	0,00
4. Marchandises	34	0,00	0,00
5. Immeubles destinés à la vente	35	0,00	0,00
6. Acomptes versés	36	0,00	0,00
B. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00
<i>VII. Créances à un an au plus</i>	40/41	184.311.794,32	171.091.175,83
A. Créances commerciales	40	169.515.433,14	153.537.951,09
B. Autres créances	41	14.796.361,18	17.553.224,74
<i>VIII. Placements de trésorerie</i>	50/53	63.244.664,67	70.926.071,48
A. Actions propres	50	0,00	0,00
B. Autres placements	51/53	63.244.664,67	70.926.071,48
<i>IX. Valeurs disponibles</i>	54/58	66.298.444,67	69.683.686,12
<i>X. Comptes de régularisation</i>	490/1	10.508.784,43	8.225.648,13
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	702.813.272,45	709.443.616,35

PASSIF	CODES	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Capitaux propres	10/15	213.972.303,87	213.413.566,62
<i>I. Capital</i>	10	3.927.128,92	3.927.128,92
A. Capital souscrit	100	3.927.128,92	3.927.128,92
B. Capital non appelé (-)	101	0,00	0,00
<i>II. Apports</i>	11	8.267.568,99	8.267.568,99
A. Disponible	110	7.077.680,07	7.077.680,07
B. Indisponible	111	1.189.888,92	1.189.888,92
<i>III. Plus-values de réévaluation</i>	12	1.829.876,64	1.829.876,64
<i>IV. Réserves</i>	13	157.076.873,29	154.104.874,00
A. Réserve légale	130	1.194.492,43	1.194.492,43
B. Réserves indisponibles	131	1.095.835,59	1.095.835,59
1. Pour actions propres	1310	0,00	0,00
2. Autres	1311	1.095.835,59	1.095.835,59
C. Réserves immunisées	132	0,00	0,00
D. Réserves disponibles	133	154.786.545,27	151.814.545,98
<i>V. Bénéfice reporté</i>	140		
<i>Perte reportée (-)</i>	141		
<i>VI. Subsidés en capital</i>	15	42.870.854,03	45.284.116,07
Provisions pour risques et charges	16	9.744.783,90	15.267.976,71
<i>VII. Provisions pour risques et charges</i>			
A. Pensions et obligations similaires	160		0,00
B. Charges fiscales	161		0,00
C. Grosses réparations et gros entr.	162		0,00
D. Autres risques et charges	163/9	9.744.783,90	15.267.976,71
Dettes	17/49	479.096.184,68	480.762.073,02
<i>VIII. Dettes à plus d'un an</i>	17	177.517.815,22	195.828.148,39
A. Dettes financières	170/4	171.523.394,01	189.833.727,18
1. Emprunts subordonnés	170	870.469,12	1.155.160,79
2. Emprunts obligataires non sub.	171	0,00	0,00
3. Dettes de loc-fin. et assim.	172	0,00	0,00
4. Etablissements de crédit	173	0,00	0,00
5. Autres emprunts	174	170.652.924,89	188.678.566,39
B. Dettes commerciales	175	0,00	0,00
1. Fournisseurs	1750	0,00	0,00
2. Effets à payer	1751	0,00	0,00
C. Acomptes reçus sur commandes	176	0,00	0,00
D. Autres dettes	178/9	5.994.421,21	5.994.421,21
<i>IX. Dettes à un an au plus</i>	42/48	296.319.158,28	279.529.530,01
A. Dettes à + d'1 an échéant dans l'année	42	25.478.765,61	26.843.867,88
B. Dettes financières	43	50.000.000,00	50.000.000,00
1. Etablissements de crédit	430/8	50.000.000,00	50.000.000,00
2. Autres emprunts	439	0,00	0,00
C. Dettes commerciales	44	101.684.455,73	90.445.504,67
1. Fournisseurs	440/4	101.684.455,73	90.445.504,67
2. Effets à payer	441	0,00	0,00
3. Crédeurs divers	449	0,00	0,00
D. Acomptes reçus sur commandes	46	68.039,36	98.155,21
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	78.216.257,83	76.907.614,57
1. Impôts	450/3	11.116.910,59	11.493.746,68
2. Rémun. et charges sociales	454/9	67.099.347,24	65.413.867,89
F. Autres dettes	47/48	40.871.639,75	35.234.387,68
<i>X. Comptes de régularisation</i>	492/3	5.259.211,18	5.404.394,62
TOTAL DU PASSIF	10/49	702.813.272,45	709.443.616,35

II. Comptes de résultats HUMANI

<i>Humani</i>	<i>rubrique</i>	2023	2024
Ventes et Prestations		651.405.988,91	691.793.676,60
Chiffres d'affaires	70	603.031.947,21	635.037.376,42
Budget des Moyens Financiers (BMF) + Facturation journées	700	294.565.197,26	303.112.885,81
Rattrapage su exercice	701	-9.193.206,83	-10.164.362,95
Suppléments des chambres	702	9.262.384,18	9.801.558,16
Forfaits Convention INAMI	703	33.310.314,27	36.308.719,64
Produits pharmaceutiques et assimilés	705	72.438.186,70	79.311.524,66
Financement Entité fédérée - Prix hébergement	706	5.577.542,41	6.328.123,76
Honoraires médecins, dentistes, personnel soignant	707/709	197.071.529,22	210.338.927,34
Autres produits d'exploitation	74	48.374.041,70	56.756.300,18
Subsides d'exploitation	740	451.166,33	463.080,95
Financement forfaitaire de l'infrastructure de	741	358.056,05	355.161,30
Récupérations de frais, y compris les contractuels	743/749	47.564.819,32	55.938.057,93
Coût des ventes et prestations		659.052.547,79	697.325.753,98
Approvisionnements et fournitures	60	118.986.528,59	126.584.162,84
Services et fournitures accessoires	61	155.541.473,26	167.030.156,69
Rémunération et charges sociales	62	352.319.103,98	372.392.283,90
Amortissements, réductions de valeur et provisions	63	26.866.940,76	25.749.412,07
Dotations aux amortissements et réductions de	630	26.790.411,06	25.373.897,27
Réduction de valeur Stocks	631	32.399,99	-148.515,96
Réduction de valeurs sur créances à un an au plus	634	-435.877,84	-270.734,57
Provisions pour autres risques et charges	637	480.007,55	794.765,33
Autres charges d'exploitations	64	5.338.501,20	5.569.738,48
Bénéfice/Perte d'exploitation		-7.646.558,88	-5.532.077,38
Produits financiers.	75	4.061.336,16	3.995.696,04
Produits des immobilisations financières	750	813.444,38	858.633,28
Subsides en capital et en intérêts	753	2.485.111,68	2.413.010,21
Autres Produits financiers	759	762.780,10	724.052,55
Charges financières .	65	8.895.078,56	8.993.676,99
Charges des emprunts d'investissements	650	6.994.876,22	6.710.789,29
Charges des crédits à court terme	656	1.725.435,01	2.105.062,73
Autres charges financières	657/659	174.767,33	177.824,97
Bénéfice/Perte courant avant impots		-12.480.301,28	-10.530.058,33
Produits exceptionnels	76	22.316.274,04	17.067.421,16
Reprise d'amortissements et de réductions de valeur	760	952.120,95	56,30
Reprises de provisions pour risques et charges	762	232.158,81	313.007,29
Autres produits exceptionnels	764	1.775.040,08	84.631,18
Produits relatifs aux exercices antérieurs	769	19.356.954,20	16.669.726,39
Charges exceptionnelles	66	22.040.149,57	3.565.363,54
Amortissements et réductions de valeurs	660	2.174.557,17	1.660.139,71
Autres charges exceptionnelles	664	4.451.532,08	3.861,45
Charges relatives aux exercices antérieurs	669	15.414.060,32	1.901.362,38
Bénéfice/Perte de l'exercice avant impôts		-12.204.176,81	2.971.999,29

5

PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

Le plan financier Humani est réalisé sur l'exercice 2025 et 2026.

Le prévision budgétaire 2025 élaborée en octobre 2024 a été revue en regard des réalités économiques connues en mai 2025 :

- ▶ Actualisation du BMF tenant compte de l'impact de la fermeture des lits M sur le site de Chimay et de l'estimation de l'augmentation de lits justifiés (année de référence pour le calcul du BMF 2025 est 2023 année plus favorable que l'année 2022).
- ▶ Les achats et recettes relatives aux produits pharmaceutiques ont été revus à la hausse dégradant le résultat d'exploitation de 2,7 millions d'€.
- ▶ La masse salariale a été revue à hauteur de -1,6 millions d'€.
- ▶ Hypothèse de maintien du financement d'intérêt général (art56)

D'autres postes ont été revus pour des montants moins significatifs.

Par ailleurs, l'alimentation du fonds de pension indispensable (voir annexe C6.20) en 2025 à hauteur de 3.473.000 € est également enregistrée.

Le résultat budgété pour 2025 devient déficitaire de 2.413.518 €.

La prévision budgétaire 2026 a été établie sur base d'une projection du budget 2025 :

- ▶ Hypothèse d'augmentation des activités,
- ▶ Indexation des achats
- ▶ Amortissements calculés sur base des investissements connus et budgétés en 2025 (Notons que la nouvelle norme d'amortissement au 01/01/2026 n'a pas été prise en compte, considérant que les investissements se feraient en fin d'année),

Des mesures d'économie à hauteur de 15 millions ont également été intégrées dans le budget 2026. Ces mesures, dont les négociations vont débiter, sont indispensables pour faire face d'une part aux obligations d'Humani en terme de cotisation de responsabilisation et pour assurer d'autre part la continuité de l'institution.

Tenant compte de ces éléments, le résultat d'exploitation estimé d'Humani pour l'exercice 2026 se clôture avec un résultat d'exploitation déficitaire de -6.281.425 €

Humani	B 2025	B 2025 V2	B 2026
C60-Approvisionnements et fournitures	125.034.233 €	133.424.712 €	136.093.206 €
C61-Services et fournitures accessoires	164.008.667 €	164.008.667 €	164.263.241 €
C62-Rémunération et charges sociales	381.074.212 €	379.445.671 €	374.355.462 €
C63-Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges	26.815.000 €	26.815.000 €	27.375.280 €
C64-Autres charges d'exploitations	2.763.892 €	2.857.172 €	2.914.315 €
C70-Chiffres d'affaires	657.424.218 €	663.111.725 €	678.049.664 €
C74-Autres produits d'exploitation	43.331.269 €	44.408.799 €	46.670.414 €
Résultat exploitation	1.059.482 €	969.302 €	19.718.575 €
Cotisation	3.473.000 €	3.473.000 €	26.000.000 €
Résultat d'exploitation corrigé	-2.413.518 €	-2.503.698 €	-6.281.425 €

6

ARTICLE 3:6
DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES
ASSOCIATIONS
– POINTS
COMPLÉMENTAIRES

1. Exposé sur l'évolution et les résultats.

Nous renvoyons aux chapitres précédents relatifs à l'évolution des comptes annuels.

2. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée :

2.1. PROBLEMATIQUE DES PENSIONS DES AGENTS STATUTAIRES D'HUMANI

L'ex ISPPC est affiliée depuis le 1^{er} janvier 2009, au pool 2 ter de l'Office des Régimes particuliers de Sécurité Sociale (ORPSS - anciennement ONSSAPL). Cet organisme est chargé de récolter les cotisations sociales dues par les organismes publics compte tenu de leurs engagements liés à la statutarisation d'une partie du personnel. Celles-ci sont calculées sur base de la masse salariale des agents statutaires en exercice dans les institutions publiques.

L'ex ISPPC bénéficie d'un fonds de réserve constitué de placements en branche 21 et couvrant une assurance cotisations de pension. Ce fonds de réserve présente au 31/12/2024 des valeurs disponibles à hauteur de 19.120.156 €.

A l'origine de l'affiliation de l'ex ISPPC à l'ORPSS, ces réserves devaient être utilisées uniquement pour payer à l'ORPSS les cotisations des agents statutaires de l'ex ISPPC.

L'affiliation de l'ex ISPPC au pool 2 ter prévoyait l'alimentation du fonds de réserve à hauteur de 7,5% de la masse salariale des agents statutaires de l'ex ISPPC (correspondant à la part personnelle des cotisations pensions). Cet engagement conventionnel est respecté et a donné lieu à des versements cumulés au 31/12/2024 à hauteur de 31.427.698,26 €.

Au-delà de cet engagement conventionnel, l'ex ISPPC a également alimenté l'assurance cotisations par le versement d'une partie des cotisations patronales, à hauteur de 71.242.144,07 €.

Au-delà des cotisations personnelles et patronales, l'ex ISPPC alimente l'assurance cotisation du financement qu'elle reçoit au travers du Budget des Moyens financiers estimé à 5.661.310 €.

Le second volet conventionnel de l'affiliation au pool 2ter de l'ORPSS qui prévoit le prélèvement sur le fonds de réserve pour alimenter l'ORPSS a, dès lors, été également rencontré.

En sus de ce qui était prévu à l'origine, l'ex ISPPC est soumise depuis 2012 à la prise en charge et au paiement à l'ORPSS d'une **cotisation de responsabilisation**.

Les cotisations de responsabilisation à charge des institutions publiques résultent de la différence entre la charge de pensions supportée par l'Office des Pensions (et réclamées à l'ORPSS) et les cotisations sociales dont l'institution est redevable sur base de la masse salariale des agents statutaires en fonction au 31 décembre de chaque année. Le montant des avances relatives à la cotisation de responsabilisation de l'exercice 2024 ont été payées par ETHIAS à hauteur de 23.790.358,92 €.

Pour limiter le coût de la responsabilisation, l'ex ISPPC a mis en place en octobre 2022 un **second pilier** pour ses agents contractuels à 3% avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

Outre l'avantage que représente la mise en place d'un second pilier pour ses agents contractuels, la mise en place d'un second pilier présentait, pour l'ex ISPPC, le double avantage de :

- Limiter le taux de responsabilisation au taux de base (plus de taux majoré),
- Pouvoir déduire 50% de la charge patronale du coût de la mise en place du 2nd pilier (en vertu du 3^e alinéa de l'article 20 de la loi du 24 octobre 2011), cette mesure semble être prolongée pour l'exercice 2024, contrairement à ce qui avait été annoncé.

Les gains estimés se mesurent en trésorerie au niveau de l'assurance pension gérée par Ethias :

- Le premier gain concerne la réduction de 50% de la charge patronale du coût du 2nd pilier,
- Le second gain est un taux de responsabilisation réduit.

En ce qui concerne les cotisations relatives à l'exercice 2023, Ethias a informé l'ex ISPPC que l'ORPSS appliquait strictement la législation en matière d'avance mensuelle tenant compte des données 2021 et non de celles de 2022.

Ainsi Ethias est dans l'obligation de « préfinancer » à l'ORPSS les ristournes et déductions qui seront remboursées ultérieurement : 5.531.565 € qui ont été remboursés à Ethias en novembre 2023 et 14.121.678,33 € en 11/2024.

En ce qui concerne l'exercice 2024, Ethias nous a confirmé en mai 2025, qu'une montant estimé à 4 millions d'euros serait versé à HUmani en novembre 2025.

Chaque année, la compagnie d'assurance Ethias, chargée de gérer les obligations de l'ex ISPPC en matière de cotisations sociales, établit un rapport financier reprenant les mouvements opérés sur le fonds de réserve. Par ailleurs, l'estimation de l'évolution des fonds disponibles au travers de l'assurance cotisation réalisée par Ethias tenant compte d'hypothèses basées sur :

- ▶ L'accroissement du taux de cotisations sociales (dont l'évolution est liée aux cotisations globales attendues des institutions publiques belges),
- ▶ L'évolution du montant de cotisation de responsabilisation (influencé par la politique de statutarisation d'HUMANI et par le nombre d'agents statutaires en exercice),
- ▶ La position fermée du fonds (plus de nomination d'agents depuis 2016).

Nous indique un solde estimé en mai 2025 à hauteur de 8.755.200,12 €

Consciente des obligations en matière de paiement de cotisations sociales et de cotisations de responsabilisation qu'elle aura à assumer, et des montants significatifs qui impacteront sa trésorerie et ses résultats futurs, HUmani et ses actionnaires recherchent les solutions les plus adéquates pour libérer les fonds. L'actualisation au 08/05/2025 du fonds de pension démontre qu'une solution à très court terme, en août 2025, doit être trouvée.

Ainsi, HUmani a revu les prévisions budgétaires 2025 établies en octobre 2024 en y intégrant notamment un paiement de 3.473.000 € pour couvrir le solde 2025 des obligations en matière de cotisation de responsabilisation.

Pour faire face aux engagements 2026 en matière de paiement de cotisation de responsabilisation et pour garantir une trésorerie suffisante permettant la continuité de l'institution, le Conseil d'Administration du 20 mai 2025 ayant pris connaissance d'un business plan accompagné d'un plan de trésorerie démontrant la capacité de l'Intercommunale de faire face à ses engagements financiers jusqu'au 30 juin 2026, charge les comités de gestion de sa mise en œuvre sous le contrôle permanent du Conseil d'Administration.

Des mesures portant notamment sur la diminution des frais de personnels, sur le soutien du corps médical, des associés, de la gouvernance et du management ainsi que le maintien des lignes de crédit actuelles octroyées par les partenaires bancaires vont être négociées par le comité de gestion tel que validé par le Conseil d'Administration.

2.2. CRISE SANITAIRE COVID

Les décomptes définitifs des années 2020, 2021 et 1^{er} trimestre 2022, relatifs à l'intervention financière fédérale exceptionnelle octroyée aux hôpitaux dans le cadre de l'épidémie de Codiv-19, ont été communiqués aux hôpitaux.

Les montants ont été liquidés via la sous partie C2 du Budget des Moyens Financiers octroyé au 01/07/2024.

Ce point ne constitue, dès lors plus une incertitude pour HUmani.

3. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement post clôture n'est susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes annuels de l'année 2024, à l'exception d'un fait qu'un des litiges auquel l'Institution devait faire face, s'est clôturé en avril 2025. La résolution de celui-ci a un impact positif sur les comptes 2024.

4. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Comme évoqué ci-avant, la problématique des pensions des agents statutaires d'une part et le paiement de la cotisation de responsabilisation d'autre part, restent les deux problèmes majeurs qui influencent le développement de la société. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration a pris connaissance du plan financier décrit au point 2.1.

5. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

L'Intercommunale poursuit activement des activités dans le domaine de la recherche médicale :
Des projets sont réalisés sur :

- Les MMP et tumeurs tête et cou,
- Les gènes ID et flux,
- Les cellules endothéliales et vortex,
- Les plaquettes et choc septique,
- La pulsation de la paroi de l'anévrisme,
- Les globules rouges et transport des plaquettes,
- L'étude des pesticides dans l'alimentation,
- Les métabolites et protéines produits par les cellules endothéliales stimulées par les LDLs oxydées
- Des projets européens : E-3DPLTS, TEF-Health, ALCOP, MEDIWAN MITOSIR,

6. Indications relatives à l'existence de succursales

L'Intercommunale ne possède pas de succursales.

7. Justification de l'application des règles comptable de continuité

Les mesures prises en 2024 en application du plan stratégique et la prudence appliquée pour les règles de comptabilisation conduisent les hôpitaux à un résultat déficitaire.

Etant donné que les objectifs de gestion restent :

- ▶ Retrouver la rentabilité de nos établissements et dégager un cash-flow permettant de rencontrer nos engagements financiers passés et futurs,
- ▶ Réduire l'écart entre la capacité d'accueil de nos unités de soins et le nombre de lits justifiés,
- ▶ Spécialisation accrue de nos sites hospitaliers,
- ▶ Evaluation de la production hospitalière et médicale suivie des corrections sans délai,
- ▶ Ralentissement des investissements en fin d'amortissement et ceux non directement liés aux axes repris ci-dessus,
- ▶ Suivi budgétaire renforcé.
- ▶ Mise en place de mesures d'économie à hauteur de 15 millions d'€ pour faire face aux engagements en matière de paiement de cotisation de responsabilisation et pour assurer la continuité de l'institution.

Tenant compte de ces mesures mises en place, l'organe d'administration considère que les règles comptables dans le cadre de la continuité d'exploitation peuvent être maintenues et sont donc justifiées, l'Institution pouvant faire face à ces engagements.

8. Utilisation d'instruments financiers

L'Intercommunale n'utilise pas d'instruments financiers.

9. Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un des membres du comité d'audit

Un Comité d'audit a été constitué au sein de l'Intercommunale en totale conformité avec les prescriptions de l'article L1523-26 du CDLD tel que modifié par l'article 28 du Décret du 29 mars 2018. De ce chef, sa composition répond notamment aux critères évoqués dans l'article 3 : 6 § 1^{er} 9° du Codes des Sociétés et des Associations.

7

LISTE DES
ADJUDICATAIRES
(ART 1523-13 §3
CDLD)

DESCRIPTION	PROCÉDURE	ENTREPRISE	TOTAL ATTRIBUTION TVAC	ATTRIBUTION - APPROBATION
Remplacement de la cabine haute-tension - lot 1 archi	procédure négociée directe avec publication préalable	MIGNONE	€ 377.656,94	02/10/2023
Remplacement de la cabine haute-tension - lot 2 électricité	procédure négociée directe avec publication préalable	WANTY	€ 539.132,66	02/10/2023
ETIQUETTES DIVERSES POUR NOS SERVICES ADMISSIONS, LABORATOIRES ET AUTRES 2023-2027	procédure ouverte	TURBEL SA	€ 196.478,18	10/01/2024
ACQUISITION VEHICULE SMUR 2023	procédure ouverte	BMW BELGIUM LUXEMBOURG NV	€ 195.302,02	10/01/2024
Vaisselle 2024 - 2027 - Lot 1 (Inox - Couverts collectivités)	procédure ouverte	BH GROUP SPRL	€ 62.617,50	10/01/2024
Vaisselle 2024 - 2027 - Lot 2 (Inox 18/10 - Couverts de prestige)	procédure ouverte	VERRAX GALAND LAMY SA	€ 35.343,86	10/01/2024
Vaisselle 2024 - 2027 - Lot 3 (Inox - Bol à potage)	procédure ouverte	BH GROUP SPRL	€ 3.829,65	10/01/2024
Vaisselle 2024 - 2027 - Lot 4 (Vaisselle collectivité - Porcelaine Opal de couleur blanche sans liseret)	procédure ouverte	VERRAX GALAND LAMY SA	€ 53.543,95	10/01/2024
Vaisselle 2024 - 2027 - Lot 5 (Vaisselle prestige - Porcelaine de couleur blanche de type Squito)	procédure ouverte	BH GROUP SPRL	€ 75.788,35	10/01/2024
Vaisselle 2024 - 2027 - Lot 6 (Verres collectivité)	procédure ouverte	BH GROUP SPRL	€ 15.633,20	10/01/2024
Vaisselle 2024 - 2027 - Lot 7 (Verres restauration de prestige)	procédure ouverte	BH GROUP SPRL	€ 11.942,70	10/01/2024
Vaisselle 2024 - 2027 - Lot 8 (Assiettes porcelaine de couleur blanche sans liseret pour Régithermie)	procédure ouverte	VERRAX GALAND LAMY SA	€ 60.308,48	10/01/2024
Vaisselle 2024 - 2027 - Lot 9 (Plateaux)	procédure ouverte	VIEUX BEAU DOUR sprl	€ 54.279,39	10/01/2024
CONTRAT REACTIFS AVEC MISE A DISPOSITION DES AUTOMATES D'IMMUNOHEMATOLOGIE, CONSOMMABLES ET SERVICES DE MAINTENANCE ASSOCIES (2024-2032)	procédure ouverte	BIO RAD LABORATORIES LTD.	€ 1.290.286,11	24/01/2024
LEASING MARCHÉ SUBSEQUENT 1 VEHICULE	procédure négociée sans publication préalable	BELFIUS AUTO LEASE NV/SA	€ 82.126,10	24/01/2024
FOURNITURE D'ECULIZUMAB 2024-2028	procédure ouverte	AMGEN NV	€ 1.558.200,00	07/02/24
SYSTÈME D'ANALYSE DES PARAMÈTRES SPATIO-TEMPORELS DE LA MARCHÉ	procédure ouverte	BIOMETRICS FRANCE	€ 52.453,50	07/02/24

SUPPORT ET MAINTENANCE MATERIEL HPE BLADE (2024)	procédure ouverte	SYSTEM SOLUTIONS BELGIUM SA	€ 73.716,44	21/02/24
FOURNITURE, INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE D'UNE SALLE DE CARDIOLOGIE INTERVENTIONNELLE NUMÉRISÉE	procédure ouverte	SIEMENS HEALTHCARE NV	€ 1.527.046,62	29/02/24
ACCREDITATION / CERTIFICATION DU CHU CHARLEROI - CHIMAY	procédure ouverte	HAS - LA HAUTE AUTORITE DE SANTE	€ 330.000,00	20/03/24
LOGICIEL D AIDE A LA DECISION MEDECIN (UPTODATE)	procédure négociée sans publication préalable	Axilios	€ 184.798,46	20/03/24
APPROVISIONNEMENT EN CONSOMMABLES ET MAINTENANCE DES AUTOMATES POUR HEMOCULTURES ET LA RECHERCHE DES MYCOBACTERIES	procédure négociée sans publication préalable	BECTON DICKINSON BENELUX	€ 721.804,01	20/03/24
LOGICIEL DE RECONSTRUCTION D'IMAGE IRM - DEEP RESOLVE	procédure négociée sans publication préalable	SIEMENS HEALTHCARE NV	€ 68.788,50	20/03/24
Disposables alimentaires 2024 - 2027 - Lot 1 (Assiettes, ravers et couvercles en plastique)	procédure ouverte	KING BELGIUM	€ 45.662,07	20/03/24
Disposables alimentaires 2024 - 2027 - Lot 3 (Ravers, boîtes, pots et couvercles en carton.)	procédure ouverte	KING BELGIUM	€ 56.650,51	20/03/24
Disposables alimentaires 2024 - 2027 - Lot 4 (Assiette et coffret repas en fibres de canne à sucre.)	procédure ouverte	BIOPLA - DECO TX	€ 17.313,29	20/03/24
Disposables alimentaires 2024 - 2027 - Lot 5 (Couverts en bois à usage unique)	procédure ouverte	BIOPLA - DECO TX	€ 29.734,54	20/03/24
Disposables alimentaires 2024 - 2027 - Lot 6 (Papier aluminium et films alimentaires)	procédure ouverte	KING BELGIUM	€ 122.605,43	20/03/24
Disposables alimentaires 2024 - 2027 - Lot 7 (Films alimentaires pour emballeuse automatique à pains et à couverts)	procédure ouverte	RESCASET CONCEPT	€ 22.085,90	20/03/24
Disposables alimentaires 2024 - 2027 - Lot 8 (Film alimentaire pelable et film pelable pour pasteurisation et soudure pour operculeuse automatique)	procédure ouverte	RESCASET CONCEPT	€ 108.036,06	20/03/24
Disposables alimentaires 2024 - 2027 - Lot 9 (Film alimentaire soudable antibuée)	procédure ouverte	GILSON HORECA	€ 38.326,75	20/03/24
Disposables alimentaires 2024 - 2027 - Lot 10 (Articles divers)	procédure ouverte	KING BELGIUM	€ 5.146,07	20/03/24
Disposables alimentaires 2024 - 2027 - Lot 11 (Papier - serviettes et sets de table en papier - avec ou sans impression)	procédure ouverte	KING BELGIUM	€ 147.536,03	20/03/24

Disposables alimentaires 2024 - 2027 - Lot 12 (Nappes et serviettes - Airlaid)	procédure ouverte	GILSON HORECA	€ 770.386,07	20/03/24
Disposables alimentaires 2024 - 2027 - Lot 13 (Filtres à café)	procédure ouverte	KING BELGIUM	€ 832,78	20/03/24
Disposables alimentaires 2024 - 2027 - Lot 15 (Barquettes et film soudable pour plats à emporter)	procédure ouverte	KING BELGIUM	€ 65.694,60	20/03/24
Disposables alimentaires 2024 - 2027 - Lot 17 (Sacs et sachets kraft)	procédure ouverte	KING BELGIUM	€ 56.580,21	20/03/24
Disposables alimentaires 2024 - 2027 - Lot 18 (Sacs de conservation sous vide pour sous videuse)	procédure ouverte	GILSON HORECA	€ 7.338,05	20/03/24
Disposables alimentaires 2024 - 2027 - Lot 19 (Sachet maintien vertical pour liquide)	procédure ouverte	RESCASET CONCEPT	€ 92.819,10	20/03/24
Disposables alimentaires 2024 - 2027 - Lot 20 (Housses de recouvrement pour charriot norme HACCP)	procédure ouverte	GILSON HORECA	€ 15.406,33	20/03/24
SERVICE DE SECURITY OPERATION CENTER (SOC)	procédure ouverte	EXCELLIUM SERVICES BELGIUM SA	€ 1.882.938,79	20/03/24
AMBULANCES 112	procédure ouverte	AUTOGRAPHE SA	€ 542.322,00	20/03/24
APPROVISIONNEMENT EN CONSOMMABLES ET MAINTENANCE DES AUTOMATES m2000sp et m2000rt	procédure négociée sans publication préalable	ABBOTT SA	€ 380.892,42	20/03/24
DISTRIBUTION DU COURRIER MEDICAL ET TRANSPORT DE COLIS 2024-2026 - Lot 2 'TRANSPORT DE PRELEVEMENTS POUR LE SERVICE LABORATOIRE, DE MEDICAMENTS POUR LE SERVICE PHARMACIE ET AUTRE MATERIEL MEDICAL POUR TOUT AUTRE SERVICE'	procédure ouverte	BRUSSELS BUSINESS COURRIER SPRL	€ 1.907.459,73	20/03/24
FOURNITURE ET LE PLACEMENT DE 2 CHEMINEES POUR LES CHAUDIERES DE L'ANCIENNE CHAUFFERIE VESALE	procédure négociée sans publication préalable	ETABLISSEMENTS DETANDT-SIMON SA	€ 94.956,37	20/03/24
Table Rachis-Quartier Opérateur-Vésale-Dr Delahaut	procédure négociée sans publication préalable	STOPLER BELGIUM NV	€ 100.974,09	03/04/24
OPERATEUR TELECOM 2024-2029	procédure ouverte	PROXIMUS SA	€ 892.849,86	03/04/24
LOCATION ET ENTRETIEN DES VETEMENTS DE TRAVAIL ET DU LINGE PLAT 2024 - 2029	procédure ouverte	SERVITEX SA	€ 11.856.848,47	03/04/24
Déconstruction du "Rayon de Soleil"	procédure ouverte	SM WANTY- BEMAT-MOURY	€ 7.248.356,56	08/04/24

ACHATS DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES PLOMBEES - Lot 1 (Tabliers de protection)	procédure négociée sans publication préalable	DUOMED BELGIUM NV/SA	€ 50.774,98	17/04/24
ACHATS DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES PLOMBEES - Lot 2 (Blouses et jupes de protection)	procédure négociée sans publication préalable	IMA-X S.A	€ 57.237,28	17/04/24
ACHATS DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES PLOMBEES - Lot 3 (Accessoires)	procédure négociée sans publication préalable	DUOMED BELGIUM NV/SA	€ 8.146,93	17/04/24
Légumes surgelés 2024 - 2026 - Lot 2 (Purée de légumes cuits - surgelés)	procédure ouverte	SLIGRO Food Group Belgium, SA	€ 22.860,10	17/04/24
LOCATION ET ENTRETIEN DES TENUES POUR SALLE BLANCHE 2024-2026	procédure ouverte	SCALDIS	€ 127.833,60	17/04/24
MAINTENANCE DES LOGICIELS OFFICINE ET MEDICATION ET EXTENSION AU CSF (2025-2029)	procédure négociée sans publication préalable	ZORGI NV	€ 1.093.548,87	17/04/24
MARCHE PILES 2024-2025	procédure négociée sans publication préalable	L&M CONSULT	€ 26.844,13	17/04/24
TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN RÉSEAU FIBRES OPTIQUES ENTRE TOUS LES BÂTIMENTS ET ARMOIRES RÉSEAUX DU SITE DE L'HÔPITAL VAN GOGH	procédure négociée avec publication préalable	JACOBS SUD	€ 198.962,71	17/04/24
VIANDES - VOLAILLES - CHARCUTERIES 2024 - 2026 - Lot3 (Jambon cuit fumé)	procédure ouverte	DELVAUX J.J.	€ 651.009,60	15/05/24
Poissons surgelés et mollusques frais 2024 - 2026 - Lot 1 (Mollusques frais)	procédure ouverte	GEFRA BVBA	€ 5.037,12	15/05/24
Poissons surgelés et mollusques frais 2024 - 2026 - Lot 2 (Dérivés de la mer - surgelés.)	procédure ouverte	GEFRA BVBA	€ 61.231,96	15/05/24
Poissons surgelés et mollusques frais 2024 - 2026 - Lot 3 (Poissons panés - cuits à cœur - surgelés)	procédure ouverte	MOWI BELGIUM	€ 56.690,92	15/05/24
Poissons surgelés et mollusques frais 2024 - 2026 - Lot 4 (Poissons cuits à coeur non panés sans épices et sans sel - surgelés.)	procédure ouverte	GEFRA BVBA	€ 38.199,75	15/05/24
Poissons surgelés et mollusques frais 2024 - 2026 - Lot 5 (Poissons crus surgelés)	procédure ouverte	GEFRA BVBA	€ 425.989,09	15/05/24
LOCATION OPERATIONNELLE DU PARC DES ECHOGRAPHES - Lot 1 (EQUIPEMENTS DESTINÉS AUX SERVICES DE CARDIOLOGIE / VASCULAIRE / SOINS INTENSIFS (ADULTES - NÉONATAUX))	procédure ouverte	PHILIPS Belgium Commercial	€ 3.126.049,51	15/05/24

LOCATION OPERATIONNELLE DU PARC DES ECHOGRAPHES - Lot 2 (EQUIPEMENTS DESTINÉS AU SERVICE DE GYNECOLOGIE)	procédure ouverte	GE HEALTHCARE BVBA	€ 1.703.539,83	15/05/24
LOCATION OPERATIONNELLE DU PARC DES ECHOGRAPHES - Lot 3 (EQUIPEMENTS DESTINÉS AU SERVICE D'IMAGERIE MEDICALE)	procédure ouverte	GE HEALTHCARE BVBA	€ 2.247.984,49	15/05/24
Entretien des prises des fluides médicaux HCMC	procédure ouverte	AIR LIQUIDE MEDICAL	€ 150.013,08	15/05/24
FOURNITURES DE LICENCES IVANTI, PRESTATIONS DE CONSULTANCE VISANT LA MISE EN OEUVRE DES SOLUTIONS IVANTI ITSM, IVANTI ENDPOINT MANAGER, IVANTI PATCHMANAGER ET CONTRAT DE SERVICES SUR LES SOLUTIONS IVANTI DEPLOYEES	procédure ouverte	EASYDESK SARL	€ 888.806,31	15/05/24
CONSTRUCTION D'UN AUVENT - CENTRE DE SANTÉ DES FAGNES	procédure négociée sans publication préalable	Créer, Rénover, Construire	€ 22.314,82	15/05/24
PRESTATIONS CISO AS A SERVICE	procédure ouverte	ATAYA&PARTNERS	€ 128.865,00	15/05/24
MARCHÉ DE FOURNITURE DE DISPOSITIFS DE STATIONNEMENT VÉLO - MULTISITES	procédure négociée sans publication préalable	WOLTERS MABEG	€ 87.537,05	15/05/24
SUPPORT ET MAINTENANCE LICENCES CITRIX (2024-2026)	procédure ouverte	ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS BELUX SA	€ 539.414,37	15/05/24
FOURNITURE D'OCCASION D'UN CT SCAN DUAL ENERGY	procédure négociée sans publication préalable	SIEMENS HEALTHCARE NV	€ 1.734.144,17	15/05/24
MATERIEL DE CONTENTION POUR LA RADIOTHERAPIE 2024-2028	procédure négociée sans publication préalable	ORFIT INDUSTRIES NV	€ 83.541,91	15/05/24
MATERIEL DE COMPRESSION THERAPEUTIQUE 2024-2028 - Lot 1 (Bas anti embolie pré et post opératoire)	procédure ouverte	MEDI BELGIUM BVBA	€ 164.636,02	29/05/24
MATERIEL DE COMPRESSION THERAPEUTIQUE 2024-2028 - Lot 2 (Bas de compression thérapeutique de classe 2)	procédure ouverte	ESSITY BELGIUM NV	€ 11.753,28	29/05/24
MATERIEL DE COMPRESSION THERAPEUTIQUE 2024-2028 - Lot 3 (Bandage de compression élastique à allongement long)	procédure ouverte	LOHMANN RAUSCHER	€ 41.796,04	29/05/24

MATERIEL DE COMPRESSION THERAPEUTIQUE 2024-2028 - Lot 4 (Bandage de compression élastique à allongement court)	procédure ouverte	LOHMANN RAUSCHER	€ 8.915,12	29/05/24
MARCHE BRACELET IDENTIFICATION PATIENT & IMPRIMANTE ASSOCIEE	procédure ouverte	ETILUX	€ 131.264,65	29/05/24
SUPPORT ET MAINTENANCE F5 (SOFTWARE ET HARDWARE)	procédure ouverte	ORANGE CYBERDEFENSE BELGIUM	€ 74.071,93	29/05/24
EVOLUTION PLATEFORME BUREAUX VIRTUALISES CITRIX	procédure ouverte	SYSTEM SOLUTIONS BELGIUM SA	€ 3.309.420,87	29/05/24
TRANSPORT MEDICO-SANITAIRE (TMS) NORMALISE 2024-2028	procédure ouverte	LA VROIX ROUGE DE Belgique	€ 745.571,40	29/05/24
ORGANISATION D'UNE FÊTE INSTITUTIONNELLE - 2024	procédure négociée sans publication préalable	NEW DIMENSION SPRL	€ 266.194,23	10/06/24
Licence de gestion des traitements de chimiothérapie ComeoCare 2024-2026	procédure négociée sans publication préalable	COMEO SA	€ 172.977,00	12/06/24
POMPES A INSULINE EN BOUCLE FERMEE HYBRIDE - Lot profil patients A	procédure ouverte	MEDTRONIC BELGIUM SA	€ 1.501.606,60	12/06/24
Droit d'utilisation et maintenance du logiciel Wish	procédure ouverte	SBIM SA	€ 2.334.387,66	12/06/24
Uplift serveurs syngo.via	procédure négociée sans publication préalable	SIEMENS HEALTHCARE NV	€ 96.800,00	12/06/24
APPROVISIONNEMENT EN CONSOMMABLES ET MAINTENANCE DES AUTOMATES ALINITY, PHADIA 1000 ET DU TRACK INPECO FlexLab - Lot 1 (APPROVISIONNEMENT EN CONSOMMABLES ET MAINTENANCE DES AUTOMATES ALINITY ET DE LA CHAÎNE D'AUTOMATION INPECO)	procédure négociée sans publication préalable	ABBOTT S.A.	€ 6.255.378,82	12/06/24
APPROVISIONNEMENT EN CONSOMMABLES ET MAINTENANCE DES AUTOMATES ALINITY, PHADIA 1000 ET DU TRACK INPECO FlexLab - Lot 2 (APPROVISIONNEMENT EN CONSOMMABLES ET MAINTENANCE DES AUTOMATES PHADIA 1000):	procédure négociée sans publication préalable	THERMO FISHER DIAGNOSTICS NV	€ 889.882,40	12/06/24
BORNES TICKETS - Lot 1 (BORNES TICKETS)	procédure ouverte	3S BV	€ 95.227,00	26/06/24
BORNES TICKETS - Lot 2 (IMPRIMANTES TICKETS)	procédure ouverte	ECO-LOGIC SA	€ 7.225,39	26/06/24
ACQUISITION DE VEHICULES 3.5 T et 7T - Lot 3 (VEHICULE FOURGON UTILITAIRE de 3.5 Tonnes conduite permis B)	procédure ouverte	D'Ieteren Automotive SA/NV	€ 194.324,28	26/06/24
ISOTOPES 2024-2028 - Lot 1 : Pertechnétate [^{99m} Tc] de sodium, générateur radiopharmaceutique	procédure ouverte	CURIUM BELGIUM BVBA	€ 725.379,20	26/06/24

ISOTOPES 2024 - 2028 - Lot 6 : Tétrofosmine, trousse pour préparation radiopharmaceutique	procédure ouverte	GE HEALTHCARE BVBA	€ 106.848,00	26/06/24
ISOTOPES 2024 - 2028 - Lot 7 : Examétazime, trousse pour préparation radiopharmaceutique	procédure ouverte	GE HEALTHCARE BVBA	€ 85.436,00	26/06/24
ISOTOPES 2024 - 2028 - Lot 10 : Macroagrégats d'albumine humaine, trousse pour préparation radiopharmaceutique	procédure ouverte	CISBIO INTERNATIONAL	€ 10.854,40	26/06/24
ISOTOPES 2024 - 2028 - Lot 15 : Iobenguane [123I], solution injectable	procédure ouverte	GE HEALTHCARE BVBA	€ 2.501,60	26/06/24
ISOTOPES 2024 - 2028 - Lot 18 : Ioflupane [123I], solution injectable	procédure ouverte	CISBIO INTERNATIONAL	€ 341.320,00	26/06/24
ISOTOPES 2024 - 2028 - Lot 22 : Iodure [123I] de sodium, solution injectable	procédure ouverte	GE HEALTHCARE BVBA	€ 24.015,36	26/06/24
MATERIEL DE PRELEVEMENT DE LABORATOIRE 2023-2027 - Lot 1 (AIGUILLES / ADAPTATEUR / HOLDER DE PRELEVEMENT)	procédure ouverte	MLS	€ 53.755,12	21/08/24
MATERIEL DE PRELEVEMENT DE LABORATOIRE 2023-2027 - Lot 2 (TUBES AVEC ETIQUETTES - ADULTES ET PEDIATRIQUES)	procédure ouverte	BECTON DICKINSON BENELUX	€ 279.863,09	21/08/24
MATERIEL DE PRELEVEMENT DE LABORATOIRE 2023-2027 - Lot 3 (MICROTUBES NEONATAUX)	procédure ouverte	MLS	€ 7.654,16	21/08/24
ELECTRODES, GELS, SPRAYS ET PÂTES POUR ECG/EEG (2024-2028) - Lot 1 (Electrode avec support microporeux)	procédure ouverte	KCI	€ 55.662,42	21/08/24
ELECTRODES, GELS, SPRAYS ET PÂTES POUR ECG/EEG (2024-2028) - Lot 2 (Electrode avec support mousse)	procédure ouverte	KCI	€ 101.385,56	21/08/24
ELECTRODES, GELS, SPRAYS ET PÂTES POUR ECG/EEG (2024-2028) - Lot 3 (Electrode avec support mousse pour nourrissons - ORL)	procédure ouverte	CARDINAL HEALTH BELGIUM 505 BVBA	€ 1.927,53	21/08/24
ELECTRODES, GELS, SPRAYS ET PÂTES POUR ECG/EEG (2024-2028) - Lot 4 (Electrode pour ECG - compatible IRM)	procédure ouverte	CARDINAL HEALTH BELGIUM 505 BVBA	€ 1.452,00	21/08/24
ELECTRODES, GELS, SPRAYS ET PÂTES POUR ECG/EEG (2024-2028) - Lot 6 (Electrode précablée pédiatrique et néonatale)	procédure ouverte	Immed Benelux	€ 137.552,20	21/08/24
ELECTRODES, GELS, SPRAYS ET PÂTES POUR ECG/EEG (2024-2028) - Lot 7 (Electrode précablée avec support microporeux - Polysomno)	procédure ouverte	CARDINAL HEALTH BELGIUM 505 BVBA	€ 259.696,25	21/08/24
ELECTRODES, GELS, SPRAYS ET PÂTES POUR ECG/EEG (2024-2028) - Lot 9 (Electrode précablée pour ECG pédiatrique)	procédure ouverte	Pharmamed	€ 10.566,03	21/08/24
ELECTRODES, GELS, SPRAYS ET PÂTES POUR ECG/EEG (2024-2028) - Lot 10 (Gel à ultrasons)	procédure ouverte	Immed Benelux	€ 18.100,39	21/08/24

ELECTRODES, GELS, SPRAYS ET PÂTES POUR ECG/EEG (2024-2028) - Lot 11 (Spray et gel de contact pour ECG)	procédure ouverte	Immed Benelux	€ 7.196,48	21/08/24
ELECTRODES, GELS, SPRAYS ET PÂTES POUR ECG/EEG (2024-2028) - Lot 12 (Gel de contact pour EEG/ECG)	procédure ouverte	Immed Benelux	€ 7.300,29	21/08/24
ELECTRODES, GELS, SPRAYS ET PÂTES POUR ECG/EEG (2024-2028) - Lot 13 (Pâte conductrice et adhésive pour EEG)	procédure ouverte	Immed Benelux	€ 3.528,36	21/08/24
Fourniture de chariots à médicaments et leurs accessoires destinés à la distribution dans les unités de soins et à la pharmacie du pôle hospitalier du réseau HUmani.	procédure ouverte	BELINTRA	€ 117.670,63	21/08/24
APPROVISIONNEMENT EN CONSOMMABLES ET MAINTENANCE DE LA CHAÎNE D'HEMATOLOGIE ET AUTOMATES SYSMEX	procédure négociée sans publication préalable	SYSMEX BELGIUM N.V.	€ 1.466.849,46	21/08/24
PRESCRIPTION INFORMATISEE A 3 ACTEURS - XCARE	procédure négociée sans publication préalable	ZORGI SA	€ 1.006.952,84	21/08/24
APPROVISIONNEMENT EN CONSOMMABLES ET MAINTENANCE DES AUTOMATES D'HEMOSTASE STA R Max3	procédure négociée sans publication préalable	Diagnostica Stago	€ 843.833,67	21/08/24
APPROVISIONNEMENT EN CONSOMMABLES ET MAINTENANCE DE L'AUTOMATE LIAISON XL DE DIASORIN	procédure négociée sans publication préalable	DIASORIN SA/NV	€ 1.531.627,83	21/08/24
TABLES DE TRAVAIL ERGONOMIQUES POUR LE SERVICE STERILISATION DE VESALE	procédure négociée sans publication préalable	BELINTRA	€ 57.664,09	21/08/24
REEMPLACEMENT APPEAR TV	procédure négociée sans publication préalable	PROXIMUS SA	€ 116.046,26	21/08/24
Rénovation des unités 6-7-8-9 et création morgue - LDV - lot 1	procédure ouverte	SSM BEMAT-MOURY	€ 5.043.014,14	02/09/24
Rénovation des unités 6-7-8-9 et création morgue - LDV - lot 2	procédure ouverte	WYCOE	€ 442.094,24	02/09/24
FOURNITURE DE LAIT POUR NOURRISSONS 2024-2028 - Lot 2 (LAITS POUR NOURRISSONS DE 6 A 12 MOIS)	procédure ouverte	DANONE BELUX SA	€ 1.816,87	04/09/24
FOURNITURE DE LAIT POUR NOURRISSONS 2024-2028 - Lot 3 (LAITS DE CROISSANCE POUR ENFANTS DE 1 A 4 ANS)	procédure ouverte	DANONE BELUX SA	€ 981,99	04/09/24
Bistouris Gastroentérologie	procédure ouverte	ERBE BELGIUM BVBA	€ 270.450,92	18/09/24

Achats d'îlots de poubelles	procédure négociée sans publication préalable	DERMO BELGIQUE	€ 52.898,47	18/09/24
SUPPORT ET MAINTENANCE DELL DATA DOMAIN DD6300 ET EXTENSION DISQUE	procédure ouverte	NTT Belgium	€ 96.541,11	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 1 (Aiguilles hypodermiques)	procédure ouverte	MLS NV	€ 43.531,84	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 2 (Aiguilles spinales)	procédure ouverte	BECTON DICKINSON BENELUX	€ 22.075,94	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 3 (Microperfuseurs ou aiguilles à ailettes équipés d'un système sécurisé)	procédure ouverte	BECTON DICKINSON BENELUX	€ 473.876,97	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 4 (Aiguilles hypodermiques filtrantes)	procédure ouverte	HUSK MEDICAL BV	€ 840,90	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 5 (Aiguilles avec extrémité mousse)	procédure ouverte	HUSK MEDICAL BV	€ 2.942,65	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 6 (Aiguilles de Huber)	procédure ouverte	BECTON DICKINSON BENELUX	€ 93.545,10	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 7 (Canules de transfert)	procédure ouverte	B. BRAUN MEDICAL SA/NV	€ 100.217,04	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 8 (Seringues Luer 3 ml pour isotopes)	procédure ouverte	NIPRO EUROPE GROUP	€ 12.304,79	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 9 (Seringues Luer et Luer-Lock de petite capacité (1 à 30 ml))	procédure ouverte	BECTON DICKINSON BENELUX	€ 242.771,00	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 10 (Seringues Luer et Luer-Lock de grande capacité (50 à 60 ml))	procédure ouverte	BECTON DICKINSON BENELUX	€ 110.578,61	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 11 (Seringues opaques 50 à 60 ml)	procédure ouverte	BECTON DICKINSON BENELUX	€ 1.367,24	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 12 (Seringues à insuline sécurisées avec aiguilles serties)	procédure ouverte	MLS NV	€ 34.961,50	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 13 (Seringues à tuberculine)	procédure ouverte	MLS NV	€ 5.356,61	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 14 (Cathéters sécurisés sans site d'injection)	procédure ouverte	BECTON DICKINSON BENELUX	€ 459.605,80	18/09/24

ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 15 (Cathéters pédiatriques/néonatalogiques non sécurisés sans site d'injection)	procédure ouverte	B. BRAUN MEDICAL SA/NV	€ 21.005,60	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 17 (Robineets 3 voies)	procédure ouverte	BECTON DICKINSON BENELUX	€ 43.773,96	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 18 (Robineets 3 voies avec prolongateur)	procédure ouverte	DIALEX BIOMEDICA	€ 204.991,85	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 19 (Rampes de robinets à 3 et 5 voies avec prolongateur)	procédure ouverte	CAIR BELGIUM SPRL	€ 19.178,74	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 20 (Valves anti retour)	procédure ouverte	NOOTENS H.	€ 20.879,94	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 21 (Prolongateurs ligne de perfusion)	procédure ouverte	CAIR BELGIUM SPRL	€ 54.150,53	18/09/24
Lot 22 (Prolongateurs volume réduit)	procédure ouverte	NOOTENS H.	€ 7.334,72	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 23 (Prolongateurs opaques pour pousse-seringue)	procédure ouverte	BECTON DICKINSON BENELUX	€ 411,64	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 24 (Régulateurs de débit de grande précision)	procédure ouverte	CAIR BELGIUM SPRL	€ 16.324,11	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 26 (Trousses à perfusion sans spike)	procédure ouverte	DIALEX BIOMEDICA	€ 16.154,40	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 28 (Trousses à irrigation pour lavage vésical)	procédure ouverte	DIALEX BIOMEDICA	€ 34.210,09	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 29 (Trousses à transfusion avec filtre 200µ)	procédure ouverte	DIALEX BIOMEDICA	€ 21.822,95	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 31 (Prolongateurs pour chimiothérapie)	procédure ouverte	BECTON DICKINSON BENELUX	€ 48.689,19	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 32 (Filtre plat 0,2 micron avec tubulure Luer/Luer-Lock)	procédure ouverte	BECTON DICKINSON BENELUX	€ 4.599,21	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 34 (Prolongateurs opaques avec filtre pour chimiothérapie)	procédure ouverte	BECTON DICKINSON BENELUX	€ 46.899,60	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 35 (Bouchons/Obturateurs)	procédure ouverte	BECTON DICKINSON BENELUX	€ 31.127,54	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 36 (Bouchons désinfectants)	procédure ouverte	ICU MEDICAL BV	€ 1.187,20	18/09/24
ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 38 (Seringues de NaCl préremplies pour rinçage in-situ des dispositifs d'accès vasculaires)	procédure ouverte	HUSK MEDICAL BV	€ 225.931,20	18/09/24

ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024 - 2028 - ABORDS VEINEUX ET MATERIEL DE PERFUSION 2024-2028 - Lot 39 (Sets d'administration pédiatriques avec burette)	procédure ouverte	BECTON DICKINSON BENELUX	€ 1.444,74	18/09/24
FOURNITURE D'OXYGENE, DE PROTOXYDE D'AZOTE ET AUTRES TYPES DE GAZ EN BOUTEILLES 2024-2028 - Lot 1 (Gaz médicaux - Pharmacie et laboratoire)	procédure ouverte	AIR LIQUIDE MEDICAL	€ 396.193,62	02/10/24
FOURNITURE D'OXYGENE, DE PROTOXYDE D'AZOTE ET AUTRES TYPES DE GAZ EN BOUTEILLES 2024-2028 - Lot 2 (Analyse pharmacopée annuelle)	procédure ouverte	AIR LIQUIDE MEDICAL	€ 36.024,12	02/10/24
FOURNITURE D'OXYGENE, DE PROTOXYDE D'AZOTE ET AUTRES TYPES DE GAZ EN BOUTEILLES 2024-2028 - Lot 3 (Analyses pharmacopées supplémentaires)	procédure ouverte	B.T.G. - G.T.B. / SOL GROUP	€ 3.479,96	02/10/24
Fourniture de papier 2024-2027	procédure ouverte	LYRECO BELGIUM NV	€ 330.824,54	02/10/24
VACCINS 2024-2028 - Lot 1 (Vaccins contre l'hépatite A)	procédure ouverte	GSK GLAXO SMITHKLINE	€ 195.536,04	02/10/24
VACCINS 2024-2028 - Lot 2 (Vaccin contre l'hépatite B)	procédure ouverte	GSK GLAXO SMITHKLINE	€ 37.219,36	02/10/24
VACCINS 2024-2028 - Lot 4 (Vaccin contre la diphtérie, tétanos et coqueluche)	procédure ouverte	GSK GLAXO SMITHKLINE	€ 130.495,54	02/10/24
VACCINS 2024-2028 - Lot 5 (Vaccins contre la méningite)	procédure ouverte	PFIZER SA;	€ 45.907,33	02/10/24
Monitoring Hémodynamique - Multi Sites	procédure négociée sans publication préalable	PHILIPS Belgium Commercial	€ 167.621,30	02/10/24
FRACTIONNEMENT DE MEDICAMENT 2024-2028	procédure négociée sans publication préalable	POUR DEMAIN ASBL	€ 123.184,55	02/10/24
FIBRE OPTIQUE - CHIMAY - Lot 1 (MATERIEL OPTIQUE - CHIMAY)	procédure négociée sans publication préalable	COLLIGNON ENG SA	€ 45.038,67	16/10/24
FIBRE OPTIQUE - CHIMAY - Lot 2 (PRESTATION POUR POSE ET RACCORDEMENT DE MATERIEL OPTIQUE)	procédure négociée sans publication préalable	NEW ERA TECHNOLOGY BE SA	€ 49.104,80	16/10/24
MARCHÉ DE SERVICE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'ORIENTATION OU COMBINÉE D'ORIENTATION ET DE CARACTÉRISATION	procédure négociée sans publication préalable	RSK	€ 21.133,86	16/10/24

Amplificateur de brillance vasculaire	procédure ouverte	SIEMENS HEALTHCARE NV	€ 307.340,00	13/11/24
ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE 2025-2029	procédure ouverte	ANSUL SA	€ 263.305,08	13/11/24
LOCATION DE FONTAINES A EAU ET FOURNITURE DE TOURIES A EAU 2024-2028	procédure ouverte	JOHN MARTIN SA	€ 742.275,00	13/11/24
Système de traitement d'eau pour le laboratoire d'analyses médicales de l'Hôpital André Vésale	procédure négociée sans publication préalable	VEOLIA WATERS TECHNOLOGIES	€ 93.393,12	13/11/24
OCR 2025-2029	procédure ouverte	RICOH BELGIUM SA/NV	€ 241.624,90	13/11/24
TABLETTES ET SMARTPHONES 2025-2026 - Lot 1 (Équipements iOS)	procédure ouverte	ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS BELUX SA	€ 93.881,13	13/11/24
TABLETTES ET SMARTPHONES 2025-2026 - Lot 2 (Équipements iOS reconditionnés)	procédure ouverte	CONNEXING BENELUX SPRL	€ 17.696,25	13/11/24
TABLETTES ET SMARTPHONES 2025-2026 - Lot 3 (Équipements Android)	procédure ouverte	ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS BELUX SA	€ 288.225,48	13/11/24
ACQUISITION VEHICULE SMUR CHIMAY	procédure ouverte	D'IETEREN AUTOMOTIVE SA/ NV	€ 189.928,32	13/11/24
LOGICIEL DE GESTION DES MARCHES PUBLICS 3P - RENOUELVEMENT DES LICENCES 2025-2029	procédure négociée sans publication préalable	3P SPRL	€ 509.289,00	13/11/24
TRANSFORMATION SYSTEME TRANSPORT ECHANTILLONS LABORATOIRE HCMC	procédure négociée sans publication préalable	SYS-TECH	€ 70.454,67	13/11/24
CUSTOM PACKS DIVERS (CATARACTE, LIPOFILLING ET EXTRACTION DENTAIRE) ET HOUSSES DE PROTECTION POUR SONDES - Lot 1 (HOUSSES STERILES DE PROTECTION POUR SONDE D'ECHOGRAPHIE)	procédure ouverte	Immed Benelux	€ 153.004,50	27/11/24
CUSTOM PACKS DIVERS (CATARACTE, LIPOFILLING ET EXTRACTION DENTAIRE) ET HOUSSES DE PROTECTION POUR SONDES - Lot 2 (CUSTOM PACK CATARACTE)	procédure ouverte	Medline International Belgium	€ 156.997,50	27/11/24
CUSTOM PACKS DIVERS (CATARACTE, LIPOFILLING ET EXTRACTION DENTAIRE) ET HOUSSES DE PROTECTION POUR SONDES - Lot 3 (CUSTOM PACK LIPOFILLING SEIN)	procédure ouverte	Medica Europe B.V.	€ 8.629,93	27/11/24
GESTION PARC IMPRIMANTES A4	procédure ouverte	MIG DP SPRL	€ 258.969,86	27/11/24
MATERIEL DE CIRCULATION EXTRA-CORPORELLE	procédure ouverte	LIVANOVA BELGIUM	€ 813.732,74	27/11/24

ACQUISITION CAMION CHASSIS CABINE 3.5T ET 7T	procédure ouverte	TURBOTRUCKS CHARLEROI	€ 433.376,91	27/11/24
SACS SEPCI-GARD (ou équivalent) DOUBLE POCHE ET SACS EN PLASTIQUE AVEC FERMETURE A GLISSIERE (ZIP) - Lot 2 (Sacs/sachets en plastique avec fermeture à glissière (zip))	procédure ouverte	LESS France	€ 135.607,12	27/11/24
SACS SEPCI-GARD (ou équivalent) DOUBLE POCHE ET SACS EN PLASTIQUE AVEC FERMETURE A GLISSIERE (ZIP) - Lot 1 (Sacs Speci-Gard (ou équivalent) double poche)	procédure ouverte	ETILUX SA	€ 36.615,08	27/11/24
FOURNITURE ET LE PLACEMENT D'UNE BARRIÈRE ET DE TÔLES POUR LA NOUVELLE DALLE « DÉCHETS » - SITE DE MONTIGNY LE TILLEUL	procédure négociée sans publication préalable	ACMI	€ 57.093,80	27/11/24
SOLUTIONS POUR LA RÉALISATION DES ANTI-BIOGRAMMES, CONSOMMABLES ET MAINTENANCES ASSOCIÉS 2024 - 2032	procédure ouverte	BIOMERIEUX BENELUX SA	€ 1.083.123,36	11/12/24
Urétroscopes et Cystoscopes	procédure ouverte	RMS MEDICAL DEVICES	€ 371.228,00	11/12/24
FOURNITURE, INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE D'UNE GAMMA-CAMERA DOUBLE TÊTE COUPLÉE A UN CT-SCANNER	procédure ouverte	GE HEALTHCARE BVBA	€ 1.533.698,06	11/12/24
Légumes surgelés 2024-2026 (relance des lots non attribués)	procédure concurrentielle avec négociation	SLIGRO Food Group Belgium, SA	€ 751.976,10	11/12/24
LICENCES CARLTOUCH	procédure négociée sans publication préalable	CARL BENELUX	€ 106.359,16	11/12/24
ABORDS VEINEUX ET MATÉRIEL DE PERFUSION 2024-2028 - LOT 25 (TROUSSES A PERFUSION SANS SITE D'INJECTION PAR GRAVITE ET POMPE A PERFUSION COMPATIBLE)	procédure ouverte	B. BRAUN MEDICAL SA/NV	€ 645.540,00	11/12/24

8

RAPPORT SUR LES PARTICIPATIONS

<i>Humani</i>	2023	2024
SWDE	558.538,82 €	558.538,82 €
PROTONW.be	250.000,00 €	0,00 €
AIRN	25.000,00 €	25.000,00 €
FARYS	558,00 €	558,00 €
IGRETEC	12,40 €	12,40 €
TIBI	24,78 €	24,78 €
Particuliers	73,94 €	73,94 €
Total	834.207,94 €	584.207,94 €

En raison de la réorientation du projet porté par PROTONW, initialement orienté vers la protonthérapie, les Hôpitaux (dont HUmani) ont manifesté l'intention de sortir de l'actionariat de PRTONW, une convention de sortie signée par l'ensemble des partenaires a ainsi été signée en 2024.

9

LETTRE
D’AFFIRMATION
D’HUMANI





























10

ATTESTATION
DU RÉVISEUR
D'ENTREPRISES













Siège social : Espace Santé
Boulevard Zoé Drion, 1 - 6000 Charleroi
Tél. : 071/92.12.11

www.humani.be